



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 43
Case postale 54
CH-2007 Neuchâtel
Tel. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
CIP5RT@ne.ch
<http://www.cip.ch>

RAPPORT ANNUEL

2001

mars 2002

TABLE DES MATIERES

Première partie :	Politique régionale de l'éducation et de la formation	
	Les réalisations 2001 du programme de travail 2001-2004	3
Deuxième partie :	Rapport d'activité des organes, commissions et institutions	
1.	Les organes	
1.1	L'assemblée plénière	7
1.2	Le bureau	8
1.3	Le secrétariat général	8
2.	Les conseils consultatifs	
2.1	Le conseil de la coordination	9
2.2	Le conseil de la recherche en éducation	10
3.	La conférence des secrétaires généraux (CSG)	11
4.	Les conférences de chefs de service	
4.1	La conférence des chefs de service de l'enseignement primaire (CSE)	12
4.2	La conférence des délégués aux affaires culturelles (CDAC)	14
4.3	La conférence des chefs de l'orientation scolaire et professionnelle (CCO)	15
4.4	La conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)	16
4.5	La conférence des directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques et Institutions assimilées (CDHEP)	17
5.	Les commissions	
5.1	Le conseil Média-Formation	18
5.2	La commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE)	18
5.3	La délégation à la langue française (DLF)	19
5.4	La commission pédagogique (CP)	20
5.5	La commission de l'enseignement spécialisé (CES)	21
5.6	La commission pour le perfectionnement des enseignants (CPE)	22
5.7	La commission de l'information et de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle (CIDOSP)	23
6.	L'élaboration de moyens d'enseignement	
6.1	La commission des moyens d'enseignement (COROME)	24
6.2	L'office des éditions et du matériel scolaires (OR)	26
7.	Les institutions statutaires	
7.1	L'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDp)	27
7.2	Le Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)	35
8.	Les institutions conventionnelles	
8.1	L'Ecole romande de psychomotricité (ERP)	37
8.2	Commission romande pour la formation des directeurs et directrices d'établissement (CRFDE)	38
9.	Les institutions subventionnées	
9.1	La Fondation « Education et développement»	39
9.2.	La Fondation « La Science appelle les jeunes» (SAJ)	39

Annexes : voir page suivante

Annexe A : Textes officiels / règlements et décisions de portée générale adoptés en 2000

• Institution d'une commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE), du 15 mars 2001	41
• Décision de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin relative à sa politique de collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement, du 15 avril 2001	44
• Convention du 31 mai 2001 entre la Conférence intercantonale de l'instruction publique et l'Université de Neuchâtel relative à la collaboration entre le Glossaire des patois de la Suisse romande et le Centre de dialectologie et de français régional	47
• Décision de la CIIP relative à son programme de travail pour les années 2001 à 2004, du 31 mai 2001	50
• Décision de la CIIP relative au Plan de développement 2001 / 2004 de l'IRDP, du 31 mai 2001	51
• Décision de la CIIP relative au Plan de développement et de financement pour la période 2001 / 2004, du 31 mai 2001	52
• Décision de la CIIP relative à l'insertion fonctionnelle de la conférence des offices cantonaux de la formation professionnelle de Suisse romande et du Tessin (CRFP), du 31 mai 2001	53
+ Mandat et organisation de la conférence des offices de la formation professionnelle	55
• Convention intercantonale du 31 mai 2001 relative à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR)	57
• Mandat et organisation de la CDHEP, du 31 mai 2001	60
• Convention intercantonale relative à la production de l'information sur les études et les professions, du 27 septembre 2001	62
• Avenant à la Convention intercantonale relative au cycle de formation des directeurs et directrices d'établissements : modification de l'article 9, du 27 septembre 2001	64

Annexe B : Comptes 2001

• Comptes de la Conférence	65
• Comptes du Fonds des éditions scolaires	68
• Comptes du Fonds de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle (CCO)	69
• Comptes de l'IRDP	70
• Comptes du Glossaire des patois de la Suisse romande	72

Annexe C : Composition de la Conférence, de ses organes, conférences et commissions	73
--	-----------

Première partie

Politique régionale de l'éducation et de la formation

Les réalisations de l'année 2001 du Programme de travail 2001 – 2004

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a adopté son programme de travail pour la période quadriennale 2001 – 2004, le 31 mai 2001.

A l'issue de cette première année nous pouvons mentionner les réalisations ou états de la question, de la manière suivante :

1. Plans d'études

Doter les écoles de Suisse romande d'un Plan d'études cadre commun couvrant l'ensemble des degrés du préscolaire à la fin de la scolarité obligatoire et assurant la transition vers les formations ultérieures (PECARO)

Cet objectif est un prolongement du programme antérieur (1997 – 2000). La CIIP en a défini le mandat, les échéances et le financement le 30 octobre 1997.

Les travaux se sont poursuivis selon le plan et l'échéance de dépôt d'une proposition pour l'automne 2003 subsiste. La Conférence s'en est informée lors de sa séance du 29 novembre.

2. Politique d'enseignement des langues et politique de la langue française

Améliorer l'apprentissage de la langue allemande par anticipation de son enseignement dès les premiers degrés scolaires et diversification des moyens mis en œuvre. Préparer l'introduction d'un enseignement de la langue anglaise dès l'école primaire. Etablir une politique de la langue française en Suisse dans le cadre de la CIIP. L'ensemble des travaux conduits sous ce titre est réalisé dans la conformité des Recommandations de la CDIP/CH.

En mai 2001, la CIIP a avalisé la mise en place de l'instrument d'étude et de proposition en vue de l'adoption, dans le courant de l'année 2002, d'une politique coordonnée de l'enseignement des langues dans la région.

La coordinatrice chargée de préparer l'introduction généralisée du Portfolio européen des langues (PEL) reçoit mandat d'élaborer un concept d'information de l'ensemble des partenaires.

La CIIP prend la décision (29.11.00) de s'exprimer vigoureusement dans le cadre de la consultation sur un projet de « *Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques* » pour faire valoir l'importance de la primauté à accorder à l'enseignement des langues nationales et la nécessité d'un encouragement financier important aux échanges d'élèves et de maîtres.

3. Education et prévention

Proposer aux professionnels de l'enseignement, de la formation et de l'animation, un cadre d'action et des outils de travail leur permettant de faire face aux difficultés d'être de la jeunesse et à ses diverses manifestations, de promouvoir l'éducation à la santé et aux valeurs de la vie en société.

La Conférence donne son aval à la mise en consultation des propositions du groupe de travail chargé de préparer la réalisation de l'objectif du programme, en mai. Elle devrait être en mesure d'arrêter des décisions relatives aux suites à donner dans le courant 2002.

4. Formation des enseignants (HEP)

Assurer une coordination optimale entre les Hautes Ecoles Pédagogiques et Institutions de formation des enseignants dans l'espace de la Conférence.

En 2001, la Conférence a mis en place l'instrument de la coordination entre les HEP. La Conférence des directeurs et responsables des HEP, dont le principe est arrêté le 15.03.01, le mandat le 31.05.01, est ainsi constituée et inscrite dans les Statuts de la CIIP au titre de conférence de chefs de service. Au-delà des tâches habituelles d'une telle conférence, la CDHEP reçoit plus particulièrement les missions suivantes :

- veiller à la coordination de la formation initiale et continue et de l'introduction à la profession en fonction des réformes et des innovations à l'échelle intercantonale ;
- développer les collaborations avec les autres institutions de formation et de recherche du degré tertiaire, tout particulièrement en faveur de la formation des formateurs et de la recherche ;
- établir et adopter des standards facilitant la reconnaissance d'équivalences et les collaborations entre les établissements de formation ;
- encourager et coordonner entre les HEP le développement de domaines de compétences et la circulation des étudiants pour des domaines particuliers de formation, notamment par l'établissement de règles financières dans le prolongement de l'Accord sur les HES étendu aux HEP ;
- prendre toutes mesures utiles pour stimuler et faciliter les échanges de tous ordres entre les institutions de formation d'enseignants.

La CDHEP se voit confier une étude ad hoc sur le système des procédures et conditions d'équivalence pour les non porteurs du titre requis à l'admission aux études. Elle en rendra compte au début 2002.

5. Recherche en éducation (IRDP)

Renforcer les missions et moyens de l'IRDP dans ses tâches prioritaires de coordination de la recherche, d'évaluation des systèmes de formation et de suivi scientifique des innovations.

La Conférence a adopté le plan de développement et de financement de l'IRDP pour la période 2001 – 2004, le 31 mai 2001. Ce plan inclut les mesures suivantes :

- le renforcement de la capacité de la direction de l'IRDP dans l'exercice de ses missions de coordination de la recherche ;
- le renforcement de l'engagement de l'IRDP dans le domaine des évaluations des systèmes et des organisations, notamment par la création interne d'une Unité de recherche en Evaluation ;
- la restructuration et la consolidation de l'Unité de recherche en langues, par regroupement des compétences en français, langues seconde et étrangère, éveil aux langues ;
- l'engagement de l'Unité de recherche « mathématiques et sciences » au sein de consortium de recherche dans l'évaluation de l'enseignement des mathématiques et des sciences, dans le cadre romand ou international (PISA II et III) ;
- la poursuite d'études prospectives dans le domaine des technologies de l'enseignement, notamment en collaboration avec le secrétariat général ;
- l'étude de faisabilité d'une Revue romande d'éducation, couplée à un site Internet.

6. Education aux médias (TICE)

Accompagner et soutenir les départements et les écoles dans leurs programmes visant à assurer un passage réussi dans la civilisation et la culture de l'information et de la communication planétaire.

Le 15 mars 2001, la Conférence met en place les premiers éléments des instruments qui devraient lui permettre de réaliser son objectif quadriennal. D'une part, elle institue et mandate une commission dite des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE), d'autre part, elle charge son secrétariat de clarifier plus précisément les actions à entreprendre.

La COMETE reçoit pour tâche centrale d'échanger, de réfléchir, de concevoir et de proposer à la CIIP des mesures et des actions communes sur tous les aspects relevant des médias classiques et nouveaux, des diverses technologies de l'information et de la communication et, à titre principal, de l'éducation aux médias et par les médias dans l'ensemble de la scolarité. Elle est par ailleurs et plus particulièrement chargée des missions suivantes :

- i) traiter de toutes les questions touchant aux médias et aux technologies de l'information et de la communication pour les activités d'enseignement et de formation au sein de l'espace de la CIIP et pour tous les degrés scolaires ;
- ii) concevoir, analyser, promouvoir et/ou évaluer les actions régulières et les opérations spéciales d'éducation aux médias et aux TIC sur un plan intercantonal, et ceci en priorité dans le cadre de la formation des enseignants et dans la mise en œuvre du plan d'études cadre romand (la réalisation de ces actions relevant essentiellement des collaborateurs médias CIIP) ;
- iii) assurer l'échange d'informations, veiller à la communication entre les services spécialisés cantonaux et intercantonaux et traiter des mandats spécifiques occasionnels dans cette thématique générale ;
- iv) veiller au décloisonnement et à la complémentarité des diverses technologies entre elles et pour les besoins de la formation ;
- v) conseiller la CIIP dans sa politique et ses réalisations de moyens d'enseignement et de ressources éducatives ;
- vi) porter un regard critique sur les productions et les sites destinés à l'éducation et à la formation, notamment dans les médias de service public, et émettre au besoin des propositions et des recommandations.

Le Conseil Média et formation prévu par la Convention 2000 (4.10.00) avec la TSR et la RSR ne s'est pas réuni en 2001.

Un adjoint du secrétaire général participe aux travaux conduits dans le champ des nouvelles technologies sous la responsabilité de la CDIP/CH.

Le secrétariat général s'est assuré la collaboration d'un chargé de mission afin d'initier les premières réalisations de coopération et d'analyser les besoins à venir.

7. Ressources didactiques et moyens d'enseignement

Offrir aux écoles et aux enseignants des outils didactiques et des moyens d'enseignement répondant à de hauts critères de qualité, conformes aux plans d'études communs et aux conditions économiques les plus favorables

Lors de sa séance du 15 mars 2001, la Conférence a arrêté les orientations de la politique qu'elle entend conduire au cours des prochaines années en matière de ressources didactiques à mettre à disposition des enseignants et des élèves (cf. p. 24). La mise en œuvre de cette politique nécessite une réorganisation des instruments de travail de la Conférence. Les dispositions réglementaires et/ou conventionnelles sont en préparation. La Conférence pourrait les adopter dans le courant de l'année 2002.

On trouvera quelques informations sur des dossiers de moyens d'enseignement en cours au chapitre 6 ci-après.

8. Enseignement secondaire II, général et professionnel

Renforcer la coordination dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle, professionnel et général afin de garantir aux personnes concernées des parcours de formation cohérents et sans répétitions inutiles.

De manière à assurer la meilleure cohérence possible des actions de collaboration intercantonale dans l'espace CIIP au niveau de l'enseignement secondaire II, la Conférence a pris la décision (31.05.01) d'insérer de manière fonctionnelle et institutionnelle les travaux conduits par la conférence de la formation professionnelle (CRFP) dans son fonctionnement général. Cette intégration administrative qui entre en vigueur dès le début de l'année 2002 doit également faciliter la conduite politique des interventions de sauvegarde des intérêts des cantons latins vis à vis de la Confédération.

9. Migrations intercantionales et coordination scolaire

Tendre à réduire les obstacles scolaires et de formation aux migrations internes ainsi qu'aux progrès de la coordination dus aux différences dans les structures et l'organisation des trois dernières années de la scolarité obligatoire.

Les travaux sont engagés tant au sein de la conférence des chefs de service de l'enseignement que dans le cadre du secrétariat général. La Conférence elle-même n'a pas eu à traiter de cette question au cours de l'année 2001.

10. Politique culturelle. Formation professionnelle en art dramatique et en musique

Offrir une formation de niveau supérieur aux professionnels des arts de la scène et de la musique. Esquisser les principes et champs d'action d'une politique culturelle coordonnée.

La Conférence a adopté, le 31 mai 2002 une Convention intercantonale relative à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR) ; le 27 septembre elle en a attribué le siège à Lausanne à la suite d'un appel d'offre. Les autorités cantonales sont invitées à adhérer à la Convention. Les travaux de réalisation de cette importante action de coopération culturelle entre tous les cantons romands sont planifiés de manière à ce qu'une première volée de futurs comédiens et comédiennes débute sa formation professionnelle supérieure à l'automne 2003.

11. Orientation scolaire et professionnelle

Garantir à l'ensemble des publics jeunes et adultes un service d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de haute qualité. Assumer les conséquences du retrait fédéral de ce secteur.

De manière à maintenir et à développer une offre documentaire complète (scolaire, professionnelle et universitaire), à en assurer la réalisation et la production de manière optimale, la Conférence a adopté, le 27 septembre 2001, une Convention administrative intercantonale à laquelle les cantons ont été invités à adhérer. La Convention institue un Centre rattaché administrativement au secrétariat général. Il a pour mission première de produire les outils d'information et de documentation communs requis par les services cantonaux de l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire dans l'accomplissement de leur tâche. Il assure la diffusion des productions par les moyens adéquats, en privilégiant la communication électronique. Il assure la gestion des questions générales relatives à la coopération en matière d'information et de documentation dans son secteur d'activités.

Le secrétariat de la Conférence a par ailleurs engagé une négociation avec l'Office fédéral de la formation et de la technologie et avec l'Association suisse d'orientation scolaire et professionnelle afin d'expérimenter une voie simplifiée et plus transparente d'intervention des subventions fédérales.

12. Enseignement spécialisé

Examiner l'opportunité de la mise en place d'une offre coordonnée pour l'éducation et la scolarisation des enfants sourds.

Une commission ad hoc, réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels et groupements concernés prépare un rapport de propositions. La Conférence pourrait avoir à en traiter dans le courant de l'année 2002.

13. Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)

Préparer l'insertion de la Rédaction du GPSR dans un institut universitaire de dialectologie et de français régional pour la Suisse romande dans le cadre d'un accord inter-universitaire de Suisse occidentale

En date du 31 mai 2001, la Conférence a adopté une Convention avec l'Université de Neuchâtel visant à encourager et à renforcer la collaboration entre la rédaction du Glossaire des patois de la Suisse romande et le Centre de dialectologie ; ce texte a reçu l'aval de l'Académie suisse des sciences humaines qui subventionne le 80% des dépenses de fonctionnement du GPSR.

Deuxième partie

Rapport d'activité des organes, commissions et institutions

1. Les organes

1.1 L'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière de la CIIP s'est réunie quatre fois au cours de l'année 2001 :

le 15 mars à Lausanne

Au cours de cette séance, la Conférence a donné son accord de principe sur le projet de révision du Concordat sur la coordination scolaire de 1970 et écarté l'idée d'un texte concordataire romand. Elle a défini l'ordre des priorités pour son programme de travail 2001-2004, en préparation. Elle a approuvé la révision de la politique de production des moyens d'enseignement romands, notamment la prise en charge des travaux de réalisation par des éditeurs sous contrats. La Conférence a en outre arrêté le principe de la création d'une conférence des Hautes Ecoles Pédagogiques et autres institutions assimilées. Elle a défini ses outils pour la formation aux médias et aux technologies, par la création de la COMETE (Commission des médias et des technologies dans l'éducation) et l'engagement d'un un chargé de mission ayant pour tâche principale de proposer, coordonner, piloter et réaliser des actions intercantionales de mise en oeuvre de l'éducation aux médias.

le 31 mai à Yverdon-les-Bains

La Conférence a accepté le principe de l'intégration au sein du dispositif CIIP de la conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP). Elle a adopté son Programme de travail 2001-2004, ainsi que le plan de développement et de financement de son secrétariat général pour la même période. La Conférence a accepté le plan de développement et de financement de l'IRDP pour 2001-2004 et a pris acte du rapport du Comité scientifique de l'IRDP. Les recommandations de la CDIP relatives à l'enseignement des langues au niveau de la scolarité obligatoire, avec notamment le spectre de la primauté de l'anglais sur la 2^e langue nationale, a fait l'objet d'un long débat. La Conférence a créé un dispositif intercantonal en matière de coordination de l'enseignement des langues au plan romand. Il sera constitué d'un groupe de travail « Langues » et d'un « Groupe des

responsables Langues des cantons ». Enfin la Conférence a adopté formellement la convention relative à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR), et désigné le groupe d'experts chargé d'évaluer les offres pour son lieu d'établissement. Elle a donné son aval au projet de mandat et d'organisation de la conférence des directeurs des Hautes écoles pédagogiques (CDHEP), et a arrêté la composition des membres de la commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE).

le 27 septembre à Lausanne

La Conférence a adopté la convention intercantonale relative à la production documentaire sur les métiers et les filières de formation en Suisse romande. Cette convention ouvre la voie à la création d'un centre de production documentaire. La CIIP a encore chargé la CDHEP d'étudier un système d'équivalence des différents critères cantonaux d'admission aux études dans les HEP. Elle s'est penchée une nouvelle fois sur la possibilité de mettre en place un réseau romand de Hautes Ecoles de Musique (HEM). Enfin, elle a retenu le projet vaudois pour l'implantation de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande à Lausanne.

le 29 novembre à Lausanne

La Conférence a pris position dans le cadre du projet de loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (LLC) en réaffirmant son attachement à la primauté des langues nationales, son soutien aux cantons plurilingues, aux langues minoritaires et aux échanges. Les résultats suisses et internationaux de l'enquête internationale PISA sur les compétences des élèves en fin de scolarité seront communiqués le 4 décembre par la CDIP. La Conférence a décidé de l'organisation d'une conférence de presse commentant les résultats romands début 2002. Elle a ensuite entendu un rapport sur l'état des travaux de PECARO (Plan d'études cadre romand) et a décidé que la publication de ce

Plan d'études sera accompagnée d'une Déclaration sur les finalités d'instruction de l'Ecole publique, complétant la Déclaration sur les finalités éducatives de 1999.

Composition

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, élu à la tête du département valaisan de l'Education, de la culture et du sport, a pris ses fonctions au sein de la Conférence dès mai 2001, remplaçant ainsi M. le conseiller d'Etat Serge Siervo.

A la fin de l'année, la Conférence a pris congé de son membre fribourgeois, M. le conseiller d'Etat Augustin Macheret, après dix années de collaboration. Mme la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot lui succède à la direction de l'Instruction publique et des Affaires culturelles.

1.2 Le Bureau de la CIIP

Au cours de la période considérée, le Bureau a réalisé ses missions en fonctionnant exclusivement par voie de circulation (adoption des ordres du jour des assemblées plénières, expédition de diverses affaires courantes).

Il y aura lieu à moyen terme d'évaluer l'utilité et/ou la nécessité de cet organe statutaire (art. 11 et 12 des Statuts).

1.3 Le secrétariat général

Généralités

L'activité du secrétariat de la Conférence au cours de l'année 2001 reste polarisée sur ses missions statutaires (art 13 des Statuts). Sa tâche de coordination des travaux des diverses conférences, commissions permanentes et groupes de travail s'exerce essentiellement par son appui administratif et scientifique aux travaux de ces organes. Il s'est nouvellement engagé dans l'appui aux travaux de la CCO, de la CDHEP, de la COMETE et de la CES.

L'importance croissante des travaux de coordination conduits sous l'égide de la Conférence suisse (CDIP) a requis une présence et une participation non négligeable du secrétaire général dans les organes préparatoires de la CDIP. Le secrétaire général participe notamment aux travaux des commissions suivantes : état-major du SG/CDIP, CSG/DSK, groupe de travail sur la documentation OSP. Il assiste aux assemblées plénières et prépare les ordres du jour du comité à l'intention des membres CIIP.

Activités particulières

on relèvera notamment :

- les travaux préparatoires devant conduire à une meilleure insertion des travaux de la conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP) tant dans le giron de la CDIP que de la CIIP ;

- la collaboration au travail d'information et de défense des intérêts des cantons CIIP dans la procédure d'élaboration d'une nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, du projet de loi fédérale sur les langues et la compréhension entre les communautés linguistiques ;
- la préparation du colloque de la commission pédagogique sur PECARO (novembre 2001) ;
- dans le cadre de sa mission d'information, le secrétariat, avec la collaboration de l'IRDP, secteur des publications, a présidé à la parution de deux numéros de la revue « *Politiques de l'éducation et innovation. Bulletin CIIP* » : mars 2001 sur le thème de l'évaluation des systèmes éducatifs et octobre 2001 sur le thème du plan d'études cadre romand (PECARO).

Personnel et mutations

Au 31 décembre 2001, le personnel du secrétariat comprend 15 personnes, soit 12.7 équivalents à plein temps (1 secrétaire général, 1 adjoint, 4 collaborateurs et collaborateurs scientifiques, 1 chargé de mission, 1 adjointe administrative, 1 administrateur informatique (M. Olivier Viret a remplacé Mme Elisabeth Facchinetti qui a pris une retraite anticipée en octobre), 5 collaboratrices de secrétariat, 1 concierge et 1 apprentie). M. Maurice Bettex, collaborateur scientifique, est entré en retraite en octobre ; une collaboratrice administrative, Mme Chantal Sandoz, a quitté le secrétariat en novembre. Ces postes n'étaient pas encore repourvus à fin 2001.

2. Les conseils consultatifs

2.1 Le Conseil de la coordination

Le Conseil de la coordination s'est réuni à deux reprises durant l'année 2001 :

le 6 juin à Lausanne

Cette séance a été principalement consacrée à un débat sur *L'incidence des technologies de l'information et de la communication (ICT) sur le rôle et le fonctionnement de l'école*. Trois enseignants étaient invités à présenter le sujet. Ils ont commenté des exemples de projets menés en classe au moyen de l'usage interactif de l'ordinateur dans le but de démontrer que cet usage est possible, et que son inévitable intégration à l'enseignement est pleine de promesses d'ouvertures. Du débat, il ressort que pour l'instant, l'usage des ICT est encore le fait d'un certain nombre d'enseignants particulièrement motivés, et qu'il est urgent de veiller à la *formation de l'ensemble du corps enseignant*. Il sera également nécessaire de définir le champ d'application des ICT dans la pratique pédagogique, et sur ce point, les *propositions de PECARO* sont attendues avec intérêt. La problématique des ICT s'intègre également dans la réflexion sur les *objectifs généraux de l'école*, car elle met en cause les structures mêmes de l'institution et sa compétitivité. Le débat se poursuivra lors de la séance suivante. Dans cette optique, un petit groupe de travail est constitué pour formuler des propositions.

le 31 octobre à Neuchâtel

Le Conseil de la Coordination s'est donné une présidente en la personne de Madame Anne Seydoux, présidente de la FAPERT.

La séance s'est poursuivie par la reprise du débat sur « *L'incidence des ICT sur le rôle et le fonctionnement de l'école* » entamé au mois de juin. A nouveau trois intervenants ont fait avancer l'information et la réflexion.

Les principaux points soulevés furent : 1) les opérations à l'échelle nationale entamées avec la création du Serveur suisse de l'éducation, opérations parmi lesquelles il convient de citer le contesté *Partenariat public-privé - l'école sur le net* avec la participation de Swisscom, et la *contribution de la Confédération* au financement de la formation des enseignants ; 2) le travail sur *l'éducation aux médias* et la *formation des enseignants* dans l'espace romand, avec notamment la création par la CIIP d'une commission romande, la COMETE, commission des médias et des technologies dans l'éducation, et la refonte de la formation des enseignants initiée dans le cadre des HEP ; 3) les opérations d'équipement et d'intégration entreprises dans les cantons, ce point traitant particulièrement de la réalité au *niveau de la pédagogie et de l'élève*.

Le Conseil s'est ensuite interrogé sur son fonctionnement interne. Jusqu'à présent dépourvu de présidence et de structures, il constate qu'avec 24 membres, le travail n'est pas toujours aisé. Il a en conséquence nommé un bureau qui sera chargé de préparer les séances et d'assurer un lien plus étroit avec la CIIP. Ce bureau est composé de Mesdames Anne Seydoux, présidente du Conseil, représentant le milieu des parents d'élèves, et Marie-Claire Tabin, représentant les associations professionnelles d'enseignants, Messieurs Francis Girardin, représentant les législatifs cantonaux, et Léon Gurtner, représentant le milieu institutionnel. Le secrétaire général est représenté au sein du bureau par Madame Caroline Codoni Sancey qui assure le secrétariat du Conseil de la coordination.

2.2 Le Conseil de la recherche en éducation

Conseil de la recherche en éducation

Le Conseil de la recherche en éducation a tenu deux séances plénières, les 30 avril et 10 septembre, sous la présidence de la conseillère d'Etat Martine Brunschwig Graf. Les principaux objets traités ont été : la recherche internationale OCDE/PISA, l'enquête MATH-EVAL (Evaluation du nouvel enseignement des mathématiques en Suisse romande), la recherche en sciences de l'éducation en Suisse et l'évaluation de la nouvelle maturité en Suisse (EVAMAR).

A la suite des discussions conduites en 2000 déjà, le Bureau a été réorganisé et sa mission modifiée (décision de la CIIP du 15 mars 2001). Il comprend désormais des représentants des centres de recherche cantonaux, des universités et du canton du Tessin (par le directeur de son centre de recherche) et le directeur de l'IRD qui le préside. Le bureau ne s'est pas réuni en 2001.

Au cours de la même séance, la CIIP a accepté de modifier la composition du Conseil de la recherche pour permettre une représentation de tous les centres cantonaux de recherche de Suisse romande.

L'enquête PISA

Au cours de chacune des deux séances, le coordinateur romand de l'enquête, Christian Nidegger, est venu informer les membres du Conseil de l'état des travaux. Les résultats internationaux de l'enquête PISA I (passée en 2000) ont été publiés en décembre 2001. La planification de la publication de ces résultats, l'analyse plus poussée des résultats romands et leur publication (prévue pour le

31 janvier 2002) ont occupé l'essentiel du temps de séance. De nombreuses questions ont été soulevées sur l'accessibilité aux données, sur l'attribution et le choix des thématiques pour des analyses ultérieures, et sur leur financement par les autorités nationales.

La préparation de la prochaine enquête a également retenu l'attention du Conseil de la recherche. Une option nationale, «langue étrangère», a été soutenue. Une proposition d'extension à la Suisse romande de l'enquête 2003 portant sur les mathématiques a été soumise à la CIIP qui l'a acceptée (plénière CIIP du 31 mai 2001).

La recherche en sciences de l'éducation en Suisse

Bernard Schneuwly, membre du Conseil et co-auteur d'un important rapport sur ce sujet, est venu présenter les conclusions d'une étude qu'il a menée avec Rita Hoffstetter sur la recherche en sciences de l'éducation en Suisse. Celle-ci fait apparaître un manque de coordination, de transparence et d'information entre les différentes instances qui conduisent des recherches en sciences de l'éducation. Le peu de reconnaissance accordé par les autorités à l'importance des sciences humaines, et des sciences de l'éducation en particulier, a également été souligné.

Evaluation de la nouvelle maturité en Suisse

L'élaboration du concept national d'évaluation de la nouvelle Ordonnance sur le règlement de maturité a été présenté par Emanuele Berger. Le projet, dont le pilotage général a été attribué à Erich Ramseier, se compose de trois volets. Le pilotage de l'un des trois a été confié à la Suisse romande.

3. La Conférence des secrétaires généraux

La conférence des secrétaires généraux a tenu cinq séances en 2001, les 21 février, 25 avril, 13 juin, 22 août et 24 octobre.

Les changements suivants sont intervenus au sein de la conférence en 2001 : Monsieur Claude-Henri Schaller a succédé à Monsieur Claude Zweiacker, représentant neuchâtelois, qui a pris sa retraite à la fin de l'année scolaire 2000-2001. Au 31 décembre, Madame Marie-Laure François a également fait valoir son droit à la retraite. Monsieur Frédéric Wittwer a été désigné pour lui succéder.

Les principaux sujets débattus par la CSG durant l'année, principalement dans le but de préparer les séances de la CIIP, furent les suivants :

Objets CIIP

- Programme quadriennal 2001-2004 : propositions d'amendements
- Moyens d'enseignement, délégation partielle à des éditeurs privés
- Education aux médias : création de la COMETE (Commission des médias et des technologies dans l'éducation)
- Création de la conférence des directeurs des Hautes Ecoles Pédagogiques HEP et cahier des charges
- Echanges d'élèves : collaboration avec la NW-EDK
- Enquête PISA sur le niveau scolaire des élèves de 15 ans, communication des résultats suisses et internationaux le 4.12.01 et organisation par la CIIP d'une conférence de presse romande début 2002 pour la présentation des résultats romands
- Documentation sur l'Orientation scolaire et professionnelle : nouvelle organisation
- Intégration de la conférence des responsables de la formation professionnelle (CRFP) au dispositif CIIP
- Groupe EduPré (éducation et prévention), mise en consultation du rapport final auprès des cantons
- Politique d'enseignement des langues en Suisse romande : proposition d'un dispositif intercantonal
- Plan d'études cadre romand (PECARO) et projet de Déclaration sur les finalités d'instruction de l'école publique : information de la Conférence

- Convention CIIP-Université de Neuchâtel relative à la collaboration entre le Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR) et le centre de dialectologie
- Convention relative à la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)
- Formation des directeurs et directrices d'établissements, prise en charge d'une nouvelle organisation par le canton de Vaud
- HEP romande, nécessité de clarifier les critères d'admission aux études
- Mise en place des structures HEM en Suisse romande
- Convention intercantonale relative à la production documentaire sur les métiers et les filières de formation en Suisse romande.

Objets CDIP

- Concordat de 1970, projet de révision
- Projet « Développer une culture de la médiation dans l'école »
- Projet de recommandation sur la formation et l'intégration des jeunes de langue étrangère au secondaire II
- Consultation relative aux titres professionnels des diplômé(e)s des filières HES cantonales
- Consultation relative à la formation des maîtres de sport
- Déclaration d'intention des cantons de Suisse centrale (BKZ) sur l'enseignement des langues étrangères.

Séance plénière CSG-CSE du 26 septembre, à Champéry Valais,

Cette séance a été principalement consacrée au thème de l'évaluation des systèmes de formation, introduit par un exposé du directeur de l'IRDP.

Les points abordés lors de cette séance furent :

- PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) de l'OCDE visant l'évaluation des compétences des jeunes de 15 ans ;
- Les indicateurs de l'enseignement : projet genevois et perspectives romandes ;
- Projet EVAMAR (évaluation de la maturité - RRM).

Une information sur l'état des travaux du Plan d'études cadre romand (PECARO) a clos la séance.

4. Les conférences des chefs de service

4.1 La conférence des chefs de service de l'enseignement

La conférence des chef(fe)s de service de l'enseignement (CSE), sous la présidence de Monsieur Jean-François Lovey, a tenu cinq séances en 2001, les 26 janvier, 7 mars, 15 mai, 12 juin et 6 novembre, chaque séance étant précédée d'une réunion de son Bureau.

La CSE, réunion des anciennes CS1 et CS2, a été amenée à traiter en commun, pour la première fois sous une entité unique, des objets débordant un seul degré d'enseignement. Au cours de l'année, la nouvelle conférence a donc eu l'occasion de prendre ses marques.

Composition

La composition de la CSE a été arrêtée en début d'année par les Chef(fe)s de département.

Totalisant 20 membres, la CSE a connu en cours d'année quelques changements : le départ de Monsieur Bernard Studer, chef ad intérim du Service de l'enseignement enfantin, primaire et secondaire du canton de Vaud, remplacé par Monsieur Daniel Christen, directeur général de l'enseignement obligatoire du canton de Vaud (DGEO), après restructuration du service; ainsi que le départ pour retraite de Monsieur Claude Zweiacker, chef du service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel, remplacé par Monsieur Jean-Claude Marguet, son successeur au service de l'enseignement obligatoire.

Le Bureau de la CSE est quant à lui composé de quatre membres : le président, le vice-président, Monsieur Dominique Chételat (BE), un troisième membre, Monsieur Christian Cornamusaz (VD), et le secrétaire, Monsieur Raymond Clavel.

Activités

Les points forts traités au fil de l'année ont été les suivants :

Partenariat avec la CROTCEs

Lors d'une rencontre entre une délégation de la CROTCEs (conférence romande et tessinoise des directeurs et directrices d'établissements secondaires) et la CSE, au courant du printemps dernier,

une forme de collaboration a été discutée et avallisée.

Le travail en partenariat a porté, d'une part, sur les modalités de mise en œuvre des prestations offertes en matière de formation continue pour les directeurs/trices d'établissements et, d'autre part, sur le soutien financier qu'il a été possible d'apporter au canton assurant la présidence de la CROTCEs et l'organisation des séminaires.

Introduction des nouveaux moyens d'enseignement mathématiques

Un temps important a été consacré au suivi des travaux du groupe «Cornamusaz pour l'information Maths 5/9», mandaté par les CS1 et CS2 2000.

S'agissant de l'information écrite, un sous-groupe a réalisé durant l'année 2001 à entière satisfaction les tâches suivantes :

- une plaquette d'information destinée aux parents, dont les qualités de contenu et de graphisme ont été soulignées par de nombreux acteurs de l'école;
- un dossier de presse remarquablement constitué;
- une lettre destinée aux enseignants concernés par l'introduction des nouveaux moyens de mathématique.

Arrivé au terme de son mandat, le sous-groupe Information a été dissous en novembre dernier, avec les remerciements et la plus vive reconnaissance des membres de la conférence.

S'agissant de l'information destinée aux cadres (directeurs d'établissement, inspecteurs, conseillers pédagogiques, formateurs de formateurs), deux journées complètes d'information ont eu lieu les 25 janvier et 6 février, respectivement dans les cantons de Genève et de Fribourg, sous l'égide de la CPE.

En fin d'année, la CSE a adopté le manuscrit de Maths 6^{ème} sur la base du préavis de la commission pédagogique et après avoir entendu le président de la commission de vérification de Maths 5/6, Monsieur Georges Pasquier.

Introduction et adoption des séquences didactiques, nouveaux moyens d'enseignement dans le domaine du français

La CSE a confié à la commission de perfectionnement des enseignants (CPE) le mandat des opérations de formation des formateurs et d'information des cadres et des enseignants, sur le modèle Maths 5/9. Par la suite, la conférence a adopté le manuscrit des Séquences didactiques pour l'oral et pour l'écrit, sur la base des travaux d'analyse conduits par la commission pédagogique et sa commission de vérification présidée par Monsieur Christian Merkelbach.

Les opérations d'information des cadres ont débuté dans le courant de l'automne 2001.

Programme de coopération UNESCO – CIIP/SR-TI

En milieu d'année, la CSE a été amenée à débattre d'une situation difficile. Le président de la CSE ainsi que le secrétariat général ont eu l'occasion de s'entretenir avec le secrétaire général adjoint de l'Unesco. L'échange a abouti à confirmer les difficultés que rencontrent les départements des cantons romands à assurer la continuité d'une action de coopération à la préparation des camps linguistiques en Pologne et à constater qu'aucun canton ne sera en mesure de prendre la relève pour 2002. Du côté de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, aucune alternative n'est proposée à l'heure actuelle.

Autres activités

- Prise de position sur les recommandations de la CDIP concernant la formation et l'intégration des jeunes de langue étrangère au degré secondaire II.
- Prise de position sur les recommandations de la CDIP concernant la formation des enseignantes et enseignants EPS.
- Prise de position et aval donné à la proposition du secrétariat général concernant les nouvelles dispositions pour l'application de la politique de collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement.

- Echanges, informations et discussions, voire prise de position, autour du PECARO.
- Echanges et discussions autour du thème «Coordination de l'enseignement des langues». Sur proposition du secrétariat général, aval est donné à la constitution et à la mise en œuvre d'un Groupe de Travail Langues.
- Echanges et discussions, prise de position des cantons, au sujet de la formation romande pour les directions d'établissements scolaires.
- Adoption des moyens d'enseignement «Eveil au langage et ouverture aux langues», degrés préscolaire et scolaire 1-6.
- Participation à la séance plénière CSG/CSE du 26 septembre 2001. Discussions et échanges d'informations au sujet du thème «Evaluation des systèmes de formation» (projet PISA, les indicateurs de l'enseignement, EVAMAR).
- Prise de position et aval donné aux mesures proposées par le secrétariat général pour «Français 2000».
- Prise de position pour la création d'un site Internet Maths 1-9, sur proposition du Groupe Information Maths 5/9.

4.2 La conférence des délégués aux affaires culturelles

La Conférence des délégués aux affaires culturelles de la Suisse romande a tenu, sous la présidence de M. Michel Hauser, cinq séances au cours de l'année 2001 : le 20 mars à Berne; le 24 avril à Delémont; le 21 juin à Porrentruy; le 7 septembre à Neuchâtel; le 23 novembre à Barcelone.

La Conférence a bénéficié, pour la première fois cette année, d'un appui administratif de la part du Secrétariat général de la CIIP, par le truchement de Mme Anne-Marie Cardinaux-Mamie, qui a notamment assumé la rédaction des procès-verbaux de séances.

En sus de la quinzaine de dossiers particuliers abordés à l'occasion de ses réunions, la Conférence a consacré une part majeure de ses travaux aux sujets suivants :

Appartement d'artiste à Barcelone

S'étant donné pour but de promouvoir diverses réalisations d'intérêt commun pour les sept cantons qui la composent, la Conférence a décidé, début 2001, l'ouverture à Barcelone d'un appartement qui sera mis à la disposition d'artistes provenant, à tour de rôle, de chacun des cantons romands. Le choix s'est porté sur Barcelone en raison de son caractère latin, de l'importance de ses infrastructures culturelles, de son dynamisme artistique passé et présent. L'appartement, retenu par délégation sur place, en mars, de deux membres de la Conférence, se trouve au premier étage d'un immeuble sis dans un quartier étudiant en bordure de la vieille ville, non loin du front de mer et de l'axe urbain des Ramblas. La durée des séjours a été fixée à six mois ; il appartient à chacun des cantons romands, selon les modalités de son choix, de désigner l'artiste qu'il entend mettre au bénéfice de l'appartement et de lui attribuer en corollaire une bourse destinée à faciliter son séjour. Une convention, paraphée par les chefs des départements cantonaux, a précisé les diverses conditions, notamment financières, de ce nouveau partenariat entre cantons romands, lequel s'ajoute donc à celui du même genre existant depuis 1995 à propos d'une résidence d'artiste à New York.

Selon le roulement convenu au sein de la Conférence, c'est un artiste ressortissant de la République et Canton du Jura – M. Léonard Félix, artiste peintre, de Porrentruy – qui a été le premier à occuper l'appartement, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2001. Suivront, en principe dans l'ordre ci-après, des artistes des cantons de Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Berne, Valais et Genève.

En date du 23 novembre, la Conférence s'est déplacée à Barcelone et a tenu séance en l'appartement même, pour prendre pleine mesure des réalités du lieu et décider des ajustements administratifs et pratiques encore nécessaires, notamment avec un correspondant permanent établi sur place et avec le vice-consul de Suisse en poste dans la capitale catalane.

Hautes écoles

La Conférence a suivi de près l'évolution, sous l'égide de la CIIP, des dossiers relatifs à la création des Hautes Ecoles de Théâtre d'une part, de Musique d'autre part. La décision d'établir la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande à Lausanne a constitué un premier aboutissement, mais la Conférence reste attentive à la mise en place des structures dirigeantes de la nouvelle institution ainsi qu'au processus de décision encore à venir au niveau des parlements cantonaux. Quant à la Haute Ecole de Musique, la Conférence a pris acte du retrait des cantons de Neuchâtel et Fribourg du projet de HEM Mittelland et de leur demande de reprendre, suivis du Canton du Jura, les tractations avec les partenaires du projet de HEM lémanique, dont elle a pris connaissance du rapport. Elle souhaite, en cette occurrence également, que les contacts, sous forme d'une nouvelle réflexion au plan romand, se poursuivent rapidement, étant entendu qu'elle se tient quant à elle à disposition comme « plate-forme d'échange, lieu d'arbitrage ou de détermination d'option si nécessaire ».

Associations romandes de promotion culturelle

Comme les années précédentes, la Conférence a fait office de lieu de concertation et de coordination à propos de l'engagement des cantons romands à l'égard des associations d'envergure romande, ainsi CORODIS, ARTOS, BASIS, Fondation CMA ou le Fonds d'encouragement pour l'emploi des intermittents du spectacle. Elle a poursuivi, sans aboutir encore, les contacts avec l'Association REGIOFILMS à propos de l'implication des cantons romands dans un fonds régional de soutien à la production audiovisuelle.

Relations au niveau suisse

A l'instar de l'année précédente, la Conférence a convié à l'une de ses séances la présidente de la Conférence suisse des délégués aux affaires culturelles, Mme Regula Koch, de Zoug. Ce fut l'occasion d'évoquer notamment l'implication de la Conférence suisse dans un projet de l'Expo 02, qui se rapportera aux gens du voyage. Les membres de la Conférence ont régulièrement participé aux rencontres au niveau national et débattu entre eux, avant ou après ces réunions, des sujets qui y furent abordés, ainsi la préparation d'une loi fédérale sur la base de l'article 69 de la Constitution fédérale ou les conséquences pour les acteurs culturels des nouvelles dispositions légales sur le travail.

Après avoir été dûment représentée à la séance constitutive tenue à Montreux les 25 et 26 janvier, la Conférence a adhéré au « Forum culture et économie », plate-forme permanente commune de réflexion pour les instances publiques et privées qui financent la culture en Suisse.

4.3 La Conférence des chefs de l'orientation scolaire et professionnelle

La Conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO) a tenu 8 séances en 2001, les 5 mars, 25 avril, 15 juin, 2 juillet, 21/22 août, 11/12 septembre, 8 novembre et 7 décembre, sous la présidence de M. Claude Jeandroz. Le secrétariat de la conférence a été assuré jusqu'au 7 mars par M. Raymond Clavel, collaborateur scientifique à la CIIP, puis par Mme Isabelle Taher, représentante du canton de Vaud.

Composition

La CCO a connu trois mutations parmi ses membres : Mme Claudette Fauque a remplacé M. Grégoire Evéquoz (Genève); M. Maurice Dirren, membre très actif et écouté de la CCO, a été appelé à la direction de la nouvelle HEP du Valais; il a été remplacé par M. Daniel Cordonier, après un intérim assuré par M. André Fontannaz; quant au doyen tessinois de la conférence, M. Romano Rossi, il a fait valoir ses droits à la retraite et il a été remplacé par M. Marco Lafranchi.

Les principaux sujets traités dans l'année s'inscrivent dans le cadre des objectifs prévus dans le programme de travail de la CIIP pour les années 2001-2004 :

Mise en œuvre d'une «démarche Qualité»

La CCO a décidé de promouvoir une «démarche qualité» au sein des offices d'orientation romands et tessinois, avec l'objectif d'obtenir à terme une certification institutionnelle. Ce choix est stimulé par la perspective du Congrès de l'Association Internationale de l'Orientation Scolaire et Professionnelle (AIOSP) qui se tiendra à Berne en automne 2003 et portera sur la «Qualité en Orientation».

En 2001, une première étape a été franchie dans cette démarche : un inventaire des prestations en OSP destinées au public a été élaboré et a fait l'objet d'une très large consultation auprès de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des offices d'orientation. Cet inventaire a été adopté par la CCO afin d'améliorer la lisibilité et l'homogénéité des prestations d'orientation dans le domaine du conseil et de l'information.

Parmi les autres thèmes abordés dans le cadre de cette démarche qualité, la création d'un référentiel de compétences des conseillers-ères en orientation et l'élaboration d'une déontologie institutionnelle propre à l'orientation scolaire et professionnelle ont donné lieu à la création de groupes de travail qui continueront d'œuvrer en 2002.

Production documentaire

La CCO a été étroitement associée par le Secrétaire général de la CIIP au projet de Centre de production de l'information sur les études et les professions dont la mise en place a été décidée par la CIIP le 30 mai 2001 et qui a fait l'objet d'une convention intercantonale.

Dans cette perspective, la CCO a dénoncé les conventions de collaboration signées avec l'Association Suisse pour l'Orientation Scolaire et Professionnelle (ASOSP) et avec l'Association Suisse pour l'Orientation Universitaire (ASOU).

En attendant la création de ce centre en 2002, la CCO a préavisé le budget 2002 de la CIDOSP et a supervisé le plan de production 2001 (dossiers professionnels, fiches INFOP, Ecol'Info et Uni INFO) en maintenant une relation étroite avec la présidente de cette commission.

Dans le cadre du Centre suisse des Technologies de l'Information (CTIE), la CCO s'est engagée au sein du groupe de pilotage chargé du développement du site Internet «Orientation.CH», avec les différents partenaires associés à ce projet (ASOSP, ASOU, CRFP, CISCO) afin de faire aboutir une demande de subventionnement fédéral (APA2) et d'assurer le financement du site.

Thèses d'action de la CCO

Les sept thèses d'action pour la collaboration intercantonale en matière d'orientation scolaire et professionnelle, adoptées par la CCO en octobre 2000, ont été ratifiées par la CIIP le 15 mars 2001. Ces thèses prévoient notamment la nécessité de mettre en place une démarche qualité et de restituer le sens d'une déontologie professionnelle.

Organe paritaire pour la formation continue et le perfectionnement

Un accord a été signé en novembre 2001 entre l'Association Romande de Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle (ARCOSP) et la CCO afin de mettre en place un organe paritaire pour la formation continue et le perfectionnement. Cet organe doit permettre, dans l'élaboration des programmes de perfectionnement professionnel, de prendre en compte de manière optimale les souhaits et les besoins des collaborateurs-trices et des responsables institutionnels des offices d'orientation.

Reconnaissance et validation des acquis

Dans le prolongement des engagements pris et des travaux initiés en 2000 dans ce domaine, la CCO, par plusieurs de ses représentants, a activement contribué à la constitution de l'association VALIDA dont les statuts ont été adoptés en novembre 2001. Cette association a pour buts de proposer un système national de reconnaissance des acquis et d'en garantir la qualité en collaborant avec les partenaires sociaux, les associations professionnelles et les institutions concernées dans les différentes régions linguistiques et sur le plan international.

Autres activités de la CCO

- Elaboration d'un projet de cahier des charges de la CCO, en vue d'une ratification par la CIIP.
- Etude prospective sur les besoins en relève professionnelle de psychologues conseillers-ères en orientation au cours des 10 prochaines années, en relation avec la participation à la Commission de politique de formation de l'Institut de psychologie de l'UNIL.
- Participation régulière aux autres commissions suivantes :
 - Participation aux activités de la CISCO et représentation au sein de son bureau,
 - Commission paritaire de l'orientation,
 - Groupe de travail «Statistiques» de l'orientation,
 - Participation aux travaux de l'ASOSP (comité, organe de coordination, préparation du congrès de l'AIOSP, ...),
 - Commissions sur la formation professionnelle et les nouvelles structures de l'orientation, sous l'égide de la CDIP-CH,
 - Direction du projet «Bourse des offres de perfectionnement» (BOP).

4.4 Conférence des chefs de services de la formation professionnelle

En mai 2001, la CIIP a pris la décision d'intégrer les activités de la CRFP sous sa responsabilité directe. Elle a à cet effet modifié ses Statuts du 9 mai 1996 afin de permettre la juste participation des autorités cantonales des cantons de Fribourg et du Jura

en charge de la formation professionnelle aux travaux, même si elles ne sont pas membres réguliers de la CRFP. Ces mesures entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2002.

4.5 La conférence des directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques et institutions assimilées (CDHEP)

Donnant suite aux réflexions entreprises au cours des dernières années par divers groupes de travail, la CIIP a institué, par décision du 31 mai 2001, une Conférence des directeurs des Hautes écoles pédagogiques et institutions assimilées. Cet organe est chargé de traiter de l'ensemble de la problématique relevant de la formation des enseignants et d'assurer la coordination des HEP entre elles et avec d'autres institutions de formation et de recherche.

Par voie de conséquence, confirmation a également été donnée à la Commission pour le perfectionnement des enseignants (CPE) de la clôture de ses activités et de sa dissolution au 31 décembre 2001, à charge pour la CDHEP d'en reprendre le témoin et de proposer si nécessaire une nouvelle organisation. De même, le Groupe des responsables de la formation pédagogique des maîtres secondaires (RFP), agissant sous mandat de la Conférence des chefs de service de l'enseignement secondaire (l'ancienne CS 2), a remis le 16 mai ses ultimes attestations au terme d'une treizième session de formation des formateurs.

Composition

La nouvelle conférence s'est constituée le 11 septembre. Elle comprend huit membres, à raison d'un par institution de formation des maîtres dans l'espace latin, soit les directeurs ou présidents du conseil de direction des HEP de l'espace BEJUNE, des cantons de Fribourg, Valais et Vaud, du Service de formation des maîtres secondaires de l'Université de Fribourg, de la Licence mention enseignement de l'Université de Genève, de l'Institut de formation des maîtres de l'enseignement secondaire (IFMES) du canton de Genève et enfin de la Scuola Magistrale et Istituto per l'abilitazione et l'aggiornamento (IAA) du canton du Tessin, institutions engagées dans le projet de création d'une Alta Scuola Pedagogica (ASP) tessinoise (à l'automne 2002 ou 2003). La conférence s'est donné un président en la personne de M. Samuel Wahli, président du comité de direction de la HEP-BEJUNE. M. Maurice Dirren, directeur de la HEP valaisanne, assume la vice-présidence.

Activités

La CDHEP a tenu trois séances au cours de l'automne 2001, les 11 septembre, 29 octobre et 20 novembre. Elle s'est organisée autour de domaines d'activités ou dicastères dont la responsabilité a été répartie entre ses divers membres. Ses premières actions se sont inscrites dans la continuité de travaux largement entamés sous un statut antécédent et réunissant déjà la plupart de ses membres. Les éléments suivants ont été prioritairement traités par la CDHEP :

- * le lancement des opérations de formation de formateurs pour les premières personnes engagées dans les HEP, le plus souvent à partir des institutions de formation précédentes ; un groupe de travail a été mandaté pour la mise en œuvre, entre 2002 et 2005, du concept élaboré au cours de l'année 2000 et adopté par la CIIP le 15 mars 2001 ;
- * la négociation avec un groupe de professeurs de sciences de l'éducation des universités romandes en vue du lancement de formations post-grades de type DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) pour les formateurs d'enseignants ;
- * la problématique des conditions et procédures d'admission et des mesures prises dans les diverses institutions pour compléter les formations de culture générale des candidats non porteurs d'une maturité fédérale ;
- * la reprise, le suivi ou le lancement de tâches essentielles touchant à la formation des enseignants et au secteur des Hautes Ecoles, comme l'organisation de la recherche et sa coordination au cœur des instances existantes, l'insertion dans le système suisse des hautes écoles et la collaboration avec les autres HEP, la reconnaissance et la validation des titres scientifiques obtenus avant la formation pour l'enseignement secondaire, les perspectives ouvertes par la Déclaration de Bologne, les systèmes d'évaluation, de validation et de crédits pour l'organisation des études au degré tertiaire, etc.

5. Les Commissions

5.1 Le conseil Média-Formation

Le conseil Média-Formation n'a tenu aucune séance durant l'année 2001

5.2 La commission des médias et des technologies dans l'éducation

La *Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE)*, sous la présidence de M. Bernard Jousson, formateur et doyen à l'Institut de formation des maîtres secondaires (IFMES) à Genève, a tenu sa première séance le 20 septembre 2001. Cette commission, nouvellement constituée, s'est réunie également le 12 novembre et le 5 décembre.

Composition

La COMETE compte quatorze membres : spécialistes de l'éducation aux médias et aux TIC, formateurs, délégués du SER, responsables de centres de ressources des HEP, représentants des médias professionnels.

Origine

Le SG a invité, en date du 10 janvier, des personnes appartenant ou ayant appartenu à des groupes intercantonaux liés à l'audiovisuel et à l'informatique. L'idée d'une commission unique regroupant ce champ d'activités a été présentée lors de cette réunion.

Mandat

L'éducation aux médias est inscrite parmi les six priorités du nouveau programme de la CIIP. La COMETE, commission consultative, traite de toutes les questions relatives aux médias « traditionnels » et aux technologies de l'information et de la communication dans le cadre scolaire. Elle s'intéresse notamment à la formation des maîtres, à la mise en place de projets pédagogiques.

Activités

Si les deux premières séances ont surtout servi à mettre en place cette nouvelle structure, à dresser un historique de l'éducation aux médias et par les médias en Romandie et à préciser le mandat de la commission, le groupe s'est rapidement intéressé à la formation des maîtres, ou pour être plus précis, à la formation des formateurs d'enseignants dans le domaine des MITIC (médias, images et TIC). A l'heure où les écoles se branchent sur le Net, les enseignants ont-ils un bagage suffisant pour accompagner leurs élèves dans des activités pédagogiques intégrant intelligemment les nouvelles technologies ? Une formation dans ce domaine ne devrait-elle pas toucher les enseignants de toutes les disciplines ?

La COMETE a débattu également des thèmes suivants :

- formation du personnel dans les écoles
- enquête PISA
- logiciels libres de droits
- loi fédérale sur les TIC (projet PPPésn)

Communication

Lors de sa séance du 12 novembre, la COMETE a décidé de produire régulièrement des notes l'attention du SG de la CIIP et distribuées par voie électronique aux membres. Deux notes ont été rédigées en 2001. L'utilisation de la plate-forme virtuelle *Educanet.ch* est également encouragée.

5.3 La Délégation à la langue française

Durant l'année 2001, l'essentiel des activités de la DLF a été consacré à la préparation de la Réunion annuelle des organismes linguistiques de la Communauté française de Belgique, de France et du Québec ainsi qu'à l'organisation du Séminaire qui, tous les deux ans au moins, accompagne cette réunion. Pour la deuxième fois depuis la création de notre Délégation, nous avons en effet eu l'honneur d'accueillir nos partenaires francophones en terre romande, à Neuchâtel, du 4 au 6 décembre. Le Séminaire, consacré à " L'intégration linguistique des migrants en terre francophone ", a réuni une cinquantaine de participants issus de divers milieux : autorités scolaires, enseignants, milieux associatifs liés à la migration, services didactiques et/ou culturels des ambassades de France, d'Espagne, du Portugal et d'Italie, représentants de l'Office fédéral des étrangers, etc. Choisis par chacun des pays, les intervenants ont abordé le thème du colloque sous des angles divers et complémentaires : intégration scolaire et professionnelle, couples mixtes, accueil des migrants en milieu médical, etc. Les débats ont été vifs et la satisfaction unanime ; les Actes de ces journées sont en préparation. A l'issue du Séminaire, dans le cadre de la réunion des organismes linguistiques, un certain nombre de Recommandations ont été adoptées. Celles-ci seront portées à la connaissance des autorités concernées et diffusées sur le site Internet de la DLF.

Lors de la Réunion des organismes, chaque délégation a, comme de coutume, présenté ses réalisations de l'année, ses publications, les changements intervenus dans la composition des équipes, etc. Des projets communs ont été lancés dans le domaine de l'orthographe (bilan des propositions de rectification de 1990, nouvelle initiative conjointe en vue de simplifier, sous des aspects délimités, l'orthographe grammaticale), dans celui du plurilinguisme (groupe de travail instauré à l'initiative de la Communauté française de Belgique), enfin à propos de la place du français dans le monde du travail (préparation d'un séminaire à venir). Idées et projets ont également été échangés en vue de la *Semaine de la langue française 2002*.

Au cours de l'année 2001, les membres de la DLF ont également suivi les différents dossiers dont ils sont en charge :

Semaine de la langue française

La DLF a entrepris, à cette occasion, un travail d'information et de diffusion des nombreux travaux qu'elle a réalisés depuis sa création. Elle a aussi contribué à l'organisation de deux manifestations. La première était prise en charge par l'Université du 3^{ème} âge de Neuchâtel (dictée des aînés), la seconde par le Club de la grammaire et l'Association suisse des professeurs de français à Genève (débat autour du livre d'Alfred Gilder *En vrai fran-*

çais dans le texte: dictionnaire français-français). Un renouveau important de la formule est toutefois prévu pour l'année 2002, avec l'organisation de manifestations plus populaires (festival en ville de Neuchâtel).

Orthographe

La DLF a contribué à la mise sur pied d'un stand dans le cadre de la Semaine " Université et cité ", organisée à Fribourg. Marinette Matthey a également présenté un exposé à Paris, dans le cadre d'un séminaire au CNRS HESO le 7 décembre 2001, intitulé: « Les réformes de l'orthographe de l'allemand et du français en Suisse ». L'année 2001 a aussi vu paraître un article de Marinette Matthey dans le volume d'hommages à Nina Catach.

Nouvelles technologies

E. Wehrli est intervenu dans le cadre d'un cours postgrade organisé par l'EPF de Lausanne.

Conseil supérieur de la langue française

Membre de ce Conseil, M.-J. Béguelin prend régulièrement part à ses travaux, qui ont porté d'abord sur le traitement automatique du français (discutées en réunion interministérielle, les recommandations du Conseil seront mises en oeuvre à l'aide de moyens budgétaires importants), puis sur le thème " solidarité latine et plurilinguisme " (audition de plusieurs experts). A noter aussi que la Délégation générale à la langue française est devenue depuis octobre 2001 *Délégation générale à la langue française et aux langues de France*.

La DLF a par ailleurs apporté un soutien actif à plusieurs manifestations, en particulier un Séminaire portant sur « la complémentation verbale dans une perspective interlinguistique » (26 avril 2001, Neuchâtel). Dans ce cadre, la présidente a présenté et mis en discussion, dans une optique scientifique, les propositions d'aménagement orthographique de l'accord du participe passé proposées par le Conseil supérieur de la Communauté française de Belgique. Ces propositions ont suscité un grand intérêt de la part des enseignants présents.

La DLF s'est aussi intéressée au projet fédéral de *Loi sur les langues*, à propos duquel une consultation a été lancée à la fin de l'année.

L'année 2001 a également été marquée par la nomination de M. François Grin, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Genève et directeur-adjoint au Service de la recherche en éducation, nomination de nature à renforcer la DLF grâce aux domaines de compétences différents que ce nouveau membre apporte en son sein.

Elle s'achève sur une impression de réussite liée aux manifestations de décembre qui ont suscité les échos les plus favorables auprès des personnes et des organismes qui y ont pris part.

Publications

Matthey, M. (2001). Variation orthographique, enseignement et changement. In: C. Gruaz & R.

Honvault [Eds], *Variations sur l'orthographe et les systèmes d'écriture*. Paris: Champion, pp. 129-137.

5.4 La commission pédagogique

La commission pédagogique a tenu quatre séances sous la présidence de Madame Jacqueline Pellet (VD), les 18 janvier, 2 et 3 avril, 7 juin, puis enfin 2 et 3 octobre. Elle a organisé son deuxième colloque, le 14 novembre à Lausanne, pour assurer l'élargissement de l'information et de la réflexion sur le projet de plan d'études cadre romand.

Activités

Suite à l'adoption par la CIIP, le 17 février 2000, de son texte d'orientation « *Vers un plan d'études cadre pour la Suisse romande* », la commission pédagogique est l'organe premier de débat et d'orientation du projet PECARO. Elle a donc consacré beaucoup de temps à discuter des options et des éléments d'organisation du travail qui lui ont été régulièrement soumis par le comité de rédaction, organe « exécutif » du projet. Elle s'est constamment inquiétée des informations devant selon elle circuler en suffisance et en qualité dans les cantons au sujet de ces travaux. Elle demeure convaincue que de grands efforts doivent encore être consentis à ce sujet.

Le colloque organisé à mi-novembre avec plus de deux cents participants a porté principalement sur l'ouverture interdisciplinaire que le PECARO devrait/pourrait avancer et sur les aides qu'il devrait fournir pour la construction de la scolarité, tout particulièrement par la définition concertée d'attentes de fin de cycles. Si le premier colloque PECARO de juin 2000 marquait symboliquement l'ouverture du chantier du plan cadre, celui de l'automne 2001 signalait le passage de la phase

conceptuelle et organisationnelle à la phase rédactionnelle, concrétisée par la formation des deux grands groupes de travail appelés à établir et formaliser les choix de contenus et à interagir autour de ceux-ci jusqu'à l'été 2003.

La commission pédagogique a pour le reste consacré ses rencontres aux tâches suivantes :

- l'examen des rapports des nombreuses commissions de vérification des manuscrits de moyens d'enseignement qu'elle avait mandatées, pour les « Séquences didactiques en expression », pour les « Mathématiques 5^e » et les « Mathématiques 6^e », enfin pour l'« Eveil au langage et ouverture aux langues » (EOLE primaire), donnant lieu à la formulation de préavis en vue de l'adoption par la CSE des manuscrits de ces nouveaux moyens ;
- un débat de suivi sur l'état des lieux de l'enseignement du français, entrepris à la demande de la CSE par le Secrétariat général de la CIIP et l'IRD, et la formulation de propositions d'action ;
- l'examen des propositions exprimées au terme des colloques romands de 1998 et 1999 sur l'éducation aux citoyennetés ;
- l'échange d'informations sur certains travaux en cours dans le cadre de la CIIP, renforcé par la participation de plusieurs membres de la commission à diverses activités et/ou manifestations romandes ;
- l'amélioration de son propre fonctionnement.

5.5 Commission de l'Enseignement Spécialisé de la Suisse Romande et du Tessin

Sous la présidence de M. Michel Délitroz (Valais), la CES s'est réunie à 5 reprises soit les 15 février, 17 mai, 12 juillet, 12 septembre et 15 novembre 2001.

Les membres de la commission se réjouissent de cette possibilité de renforcement des liens avec le secrétariat général de la CIIP

Elèves à haut potentiel intellectuel

- La CES a poursuivi, en collaboration avec le SPC, une recherche sur ce dossier très actuel. Les journées d'étude, organisées à Monte Verità au Tessin et ouvertes aux responsables scolaires cantonaux, ont permis de mieux réaliser la diversité des réponses aux élèves à haut potentiel intellectuel à travers la Suisse. Des directeurs d'école d'écoles privées, des Chefs de service ou des responsables de projets ont pu s'exprimer à cette occasion. Les membres de la CES sont très actifs, dans leurs cantons respectifs, dans l'élaboration de concepts cantonaux pour la réponse aux besoins particuliers des élèves à haut potentiel intellectuel.

Concept de scolarisation des enfants sourds

- La CES, par la présidence de M. Jean-Jacques Allisson, pilote un groupe de travail chargé d'élaborer un concept romand de la scolarisation des enfants sourds. Le dépistage précoce, la pose d'implants cochléaires, l'intégration toujours plus poussée des élèves sourds dans les structures ordinaires de formation, modifient de manière spectaculaire la prise en charge scolaire de ce type d'élèves. Les cantons respectifs doivent se donner les moyens de mettre en place une structure romande.

Collaborations au sein de la CES

- Le Secrétariat suisse de pédagogie curative, financé par la CDIP et l'OFAS vit une période de mutation. M. Aloys Bürli, directeur emblématique, quitte sa fonction au terme de l'année 2001. M. Peter Walther-Müller, son successeur désigné a établi des contacts réguliers avec la CES, dans le but de redéfinir le rôle et la fonction du SPC, notamment en relation avec les attentes des responsables cantonaux.
- Le secrétaire général de la CIIP, M. Jean-Marie Boillat, a proposé la présence de son collaborateur, M. Raymond Clavel aux séances de la CES.

Activités diverses :

Les rencontres de la CES ont été l'occasion d'approfondir ou de coordonner les actions des responsables cantonaux dans les domaines suivants :

- **OFAS et logopédie** : Prise de position sur l'application des nouvelles conventions tarifaires dans le domaine de la logopédie.
- **Ecole romande de psychomotricité** : l'école romande de psychomotricité cherche encore son rattachement administratif au sein du réseau des nouvelles hautes écoles mises en places au niveau romand (HES / Université), en lien avec la spécificité de l'activité des thérapeutes formées. Les responsables cantonaux de la CES se sont déterminés pour un rattachement à la Haute école Santé Social.
- **NPF confédération / cantons** : le projet de nouvelle péréquation financière confédération / cantons modifierait totalement les modèles de reconnaissance des besoins scolaires spéciaux et de subventionnement des institutions, tels que pratiqués actuellement par l'AI et l'OFAS. La CES a réfléchi à la manière de s'informer et d'informer les décideurs cantonaux sur les conséquences financières et pédago-thérapeutiques de la mise en application de ce projet.

5.6 La Commission pour le perfectionnement des enseignants

La commission en tant que telle a siégé 6 fois en 2001 (5 x 1 jour et 1 x 2 jours)

Elle a entre autres :

- Poursuivi, conformément au mandat donné par la CIIP, la réalisation du concept romand pour la formation « Math 5^{ème} à 9^{ème} » en participant pleinement au Groupe de mise en œuvre et en organisant le travail des Formateurs de formateurs, tant au niveau de la production des modules de formation spécifiques qu'à celui du maintien d'un groupe de réflexion romand ;
- Elaboré, conformément au mandat donné par la CIIP, un concept de formation pour l'introduction des « Séquences didactiques en expression pour l'enseignement du français », adopté par la CSE en mai 2001 ;
- Mis en œuvre la première partie de ce concept : la formation des Formateurs de formateurs ;
- Collaboré avec le responsable de la formation de base à l'ISFPF, M. Olivier Mercier, au sujet de la transition école obligatoire – école professionnelle ;
- Collaboré avec M. Bernard Gygi, responsable de l'antenne romande du CPS, sur le thème des démarches qualités dans les établissements scolaires ;
- Echangé sur les besoins en formation continue de tous les enseignants romands, dans le contexte de la mise en place des HEP ;

- Travaillé sur des dossiers susceptibles d'être approfondis au niveau intercantonal, voire romand (connaissance de l'environnement 1^{er} à 3^{ème}, introduction des ICT, évaluation des besoins en formation continue, supervision-intervision,...) ;
- Pris position sur le dossier mis en consultation par la CDIP : « Recommandation concernant la scolarisation des enfants de langues étrangères » ;
- Traité du rapport de la CSFCE : « L'accréditation des institutions de formation des directrices et directeurs d'établissement scolaire » ;
- Examiné le rapport de la CDIP : « La consultation dans la formation des enseignants ».

En guise de conclusion

Ce rapport est en principe le dernier de la commission. Dissoute une première fois au 31 décembre 1999, elle avait néanmoins poursuivi son existence pour mettre en œuvre les mandats spécifiques confiés par le Secrétaire général de la CIIP (un de ces mandats, la mise en œuvre du concept de formation pour les séquences didactiques en expression, ne s'achèvera d'ailleurs qu'en fin d'année 2002).

Les membres de la CPE espèrent trouver rapidement dans la nouvelle organisation de la conférence des directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques et institutions assimilées (CDHEP) une commission « remplaçante » à même de poursuivre tout ou partie des objectifs généraux visés par la CPE jusqu'à aujourd'hui.

5.7 La Commission de l'information et de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle

Les 8 délégués cantonaux de la CIDOSP et les 2 membres associés ont siégé à 7 reprises durant l'année 2001. Une séance très fructueuse a permis de rencontrer les délégués de l'Association suisse pour l'orientation universitaire (ASOU - ID Kommission).

Groupes de travail et production 2001:

Un travail très important et indispensable est réalisé au sein des sept groupes de travail de la CIDOSP.

Quatre groupes de travail - *Infop*, *Ecol'Info*, *Uni Info*, *Bop* - se chargent de la maintenance et de l'amélioration d'une collection en particulier.

La collection **Infop** est diffusée en 2001 sur supports papier, CD ROM et sur Internet. Les nouveaux **cahiers Infop** permettent une compilation judicieuse - par domaines - de certains titres. Ces cahiers sont très appréciés dans les centres de documentation des offices d'orientation scolaire et professionnelle.

La collection **Uni Info** est également parue en 2001 sur support papier et sur Internet. Les collections **Ecol'Info** et **Bop** sont par contre disponibles uniquement sur internet : www.orientation.ch

Le groupe de travail *Swissdoc* traite de tout le système de classification *Swissdoc* en usage dans la plupart des offices d'orientation de Suisse.

Le groupe de travail *Informatique* s'occupe de la base de données disponible sur www.orientation.ch. en étroite collaboration avec le CTIE et l'entreprise *Icare*, mandatée pour la mise en œuvre technique de ce projet. La subvention de l'OFFT (dans le cadre des projets APA2) n'ayant pas encore été accordée, le groupe s'est vu refuser plusieurs de ses demandes d'amélioration et n'a pu réaliser l'ensemble des projets prévus.

Le groupe de travail *Dossiers* prend en charge la création de tous les dossiers professionnels, de la rédaction à l'impression. Les dossiers sont rédigés,

après enquête, par des collaborateurs et collaboratrices travaillant dans les offices d'OSP ou par des journalistes libres.

En 2001 onze nouveaux **dossiers** ont été diffusés :

- Automaticien / Automaticienne
- Boucher-Charcutier / Bouchère-Charcutière
- Décorateur d'intérieurs / Décoratrice d'intérieurs
- Designer en architecture d'intérieurs
- Ergothérapeute
- Graphiste
- Horlogerie (les métiers de)
- Libraire
- Mécanicien en motocycles / Mécanicienne en motocycles
- Médecine
- Menuisier – Ebéniste / Menuisière – Ebéniste (en italien et en français)

Six dossiers sont actuellement en édition et paraîtront d'ici au 31 mars 02 :

- Architecte
- Ecoles d'art (en français et en italien)
- Mode (en français et en italien)
- Monteur – électricien / Monteuse – électricienne
- Plâtrier + Peintre en bâtiment / Plâtrière + Peintre en bâtiment
- Traducteur / Traductrice
- Traductions en italien des dossiers Automaticien / Automaticienne ; Electronicien / Electronicienne ; Polymécanicien / Polymécanicienne

La Cidosp a, tout au long de l'année, mené une réflexion sur la pertinence des dossiers. Ses membres ont opté pour des dossiers plus synthétiques, largement illustrés. Selon la Cidosp, la diminution des coûts devrait permettre une large diffusion de ces documents. Elle laisse cependant le soin au coordinateur ou à la coordinatrice du nouveau Centre de production romand, le soin de poursuivre la réflexion et de mettre en œuvre ce projet.

6. L'élaboration des moyens d'enseignement

6.1 La commission romande des moyens d'enseignement

Dans l'application des dispositions transitoires pour la gestion des affaires et des dossiers de moyens d'enseignement adoptées par la Conférence le 17 février 2000, COROME a vécu une deuxième année de transition. Commission réduite à six membres représentant la CSE, l'OR et le SER, placée sous la présidence du responsable de la coordination des moyens d'enseignement auprès du Secrétariat général, cet organe a tenu ses séances dans le prolongement de celles de la commission du fonds.

La Commission de surveillance du Fonds romand des éditions et du matériel scolaires, dont la mission et la structure demeurent pour leur part inchangées, a siégé deux fois, les 4 avril et 21 novembre sous la présidence de M. Jean-Marie Boillat. Le Secrétariat général assure pour l'instant la comptabilité du Fonds.

Les décisions et leur préparation

Aucun projet nouveau n'ayant eu à être lancé en 2001, les tâches de la commission se sont concentrées sur les questions suivantes :

- suivi des dossiers en cours d'élaboration ;
- collaboration à l'analyse des aspects financiers et aux décisions au sein de la commission de surveillance du Fonds ;
- discussion des conséquences et dispositions nouvelles liées à l'adoption par la CIP d'une politique commune en matière de moyens et ressources d'enseignement ;
- réflexion sur l'évolution des modalités de financement des ressources d'enseignement (ouvrages, multimédias, sites internet).

(Pour rappel, les dispositions prises lors de la création dès 1998 d'une Commission pédagogique confient à cette dernière l'analyse finale des manuscrits de moyens d'enseignement et la formulation de préavis relatifs à leur adoption par la CSE et à l'introduction des nouveaux moyens.)

Adoption d'une politique coordonnée

Suite à la mise en consultation, l'automne précédent, d'un certain nombre de thèses découlant de diverses analyses internes et externes entreprises dans le cadre de son programme d'activités 1996-2000, la Conférence a adopté, le 15 mars, une « Politique de collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement », laquelle assigne des objectifs et des champs prioritaires à cette collaboration. Il doit en découler un réaménagement important du dispositif de réalisation, sur lequel la CIP doit encore se prononcer.

Perspectives nouvelles en lien avec les nouvelles technologies (ICT)

Les réflexions et travaux ayant conduit à l'inauguration, le 20 novembre, du Serveur suisse de l'éducation, de même que les mesures cantonales d'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les activités scolaires ouvrent de nouvelles perspectives et de nouvelles interrogations. Le secrétariat général a commandé durant l'année un rapport d'expert sur les besoins et les variantes en termes de sites pédagogiques. Dans sa séance de novembre, la CSE a d'ailleurs décidé de l'élaboration d'un projet de site pour les mathématiques, permettant l'encadrement et le complément des nouveaux moyens d'enseignement en voie d'introduction. L'examen de ces perspectives nouvelles constituera une priorité pour l'année 2002.

Bilan de l'enseignement du français

(Olivier Maradan)

Au cours des années 2000 et 2001, le Secrétariat général et l'IRDP ont entrepris, à la demande de la CSE, d'établir un état des lieux de l'enseignement du français en Suisse romande, vingt ans après la publication de « Maîtrise du Français ». Suite au

colloque scientifique d'octobre 2000, un forum plus orienté sur les pratiques et la politique éducatives s'est tenu le 31 janvier. Un catalogue de propositions en a été retiré et présenté aux chefs des services d'enseignement, débouchant sur une ultime étape. Dès la fin de l'année, un groupe a reçu mandat de produire un texte de référence sur l'enseignement du français, instrument de recadrage indispensable pour la réactualisation des finalités et des fondements, directement utile par conséquent aux travaux du PECARO et à la sélection ou production de nouvelles ressources d'enseignement. Ces travaux seront sans doute soumis à consultation et devront aboutir dans le courant de l'année 2002.

Activités de production et réalisations

FRANÇAIS : Expression orale / écrite
(Raymond Clavel)

Suite à l'adoption du manuscrit final par la Conférence des chef(fe)s de service de l'enseignement lors de sa séance du 26 janvier 2001, les trois premiers volumes des séquences didactiques pour l'oral et pour l'écrit sont sortis respectivement pendant les mois de mai, septembre et novembre 2001. Le dernier volume, pour les degrés 7 à 9, paraîtra en mars 2002.

MATHEMATIQUES

(Maurice Bettex et Raymond Clavel)

Volet informatisé pour les niveaux 1 à 4

Une version définitive des «Activités avec l'ordinateur 1 à 4» sera publiée sur CD au début de 2002 après une année d'utilisation et de tests au sein des classes romandes, ayant permis aux programmeurs de lever les « bugs » liés aux contraintes de compatibilité PC / MAC.

Maths 5-6

L'adaptation du moyen de Mathématiques 6^e s'est poursuivie durant toute l'année 2001. Le manuscrit final a été traité par une commission de vérification, préavisé positivement par la Commission pédagogique et adopté par la CSE en novembre

2001. Fichier de l'élève, Livre de l'élève et Livre du maître paraîtront ainsi au cours des premiers mois de 2002 selon la planification fixée, afin d'être introduits dans les classes à la rentrée 2002/03.

Maths 7-8-9

La rédaction du manuscrit d'un moyen unique Maths 7-8-9 s'est poursuivie durant toute l'année 2001. Cinq thèmes sur neuf sont terminés.

Les travaux de réalisation du CD à l'intention du maître et du CD à l'intention des élèves ont justifié une légère augmentation de l'engagement des trois auteurs concernés. Celle-ci sera reconduite pour l'année 2002-2003, notamment en vue de satisfaire la demande de plusieurs responsables cantonaux de l'enseignement des mathématiques, délégués d'associations professionnelles et enseignants praticiens pour l'adjonction d'un corrigé des activités de mathématiques 7-8-9 proposées.

EVEIL AU LANGAGE ET OUVERTURE AUX LANGUES (Caroline Codoni Sancey et Michel Nicolet)

Les travaux de rédaction des activités d'éveil au langage / ouverture aux langues qui ont débuté au printemps 2000 se sont achevés en juin 2001. Les manuscrits ont été adoptés par la CSE en novembre après leur examen à l'automne par la commission de vérification. La sortie de ces moyens d'enseignement est prévue pour l'automne 2002.

S'agissant des degrés 7 à 9, un groupe de réflexion a été institué de façon à mener une réflexion sur la manière de prolonger l'approche EOLE au secondaire I. Le rapport déposé par ce groupe au mois de juillet a été mis en consultation auprès des cantons jusqu'à la fin du mois de novembre. Les résultats de cette consultation sont attendus pour le printemps 2002.

6.2 L'Office des éditions et du matériel scolaire

Comité de l'Office romand

Les membres de l'Office romand ont fonctionné dans une composition stable depuis deux ans, sous la présidence de Jean-Pierre Salamin. Le secrétariat est resté dans les mains d'Yves Croisier, Vaud, qui a également assuré la gestion de CATARO (catalogue des ouvrages romands).

Mme Francine Zehr, collaboratrice administrative au secrétariat général de la CIIP, a géré le Fonds romand des éditions scolaires. Après un temps d'adaptation rapide, elle a fourni les documents nécessaires à la bonne marche des affaires financières : calcul de prix, facturation, répartition intercantonale, budget prévisionnel... Mme Zehr a pris part aux séances de l'Office romand, après le départ à la retraite méritée de M. Maurice Bettex.

Séances de travail

L'Office romand a tenu cinq séances de travail aux dates suivantes : 1er février 2001 à Berne, 11 mars 2001 à Ste-Croix, 6 septembre 2001 à Neuchâtel, 4 octobre 2001 à Fribourg, 13 décembre 2001 à Genève.

Comme habituellement, l'activité de l'Office romand est guidée par les mots-clés suivants : estimation des besoins, enquêtes, appels d'offres, analyses des devis, attribution de mandats et... efficacité.

Le nombre de séances a été légèrement diminué en raison de l'informatisation de CATARO qui donne actuellement entièrement satisfaction et allège le travail d'analyse des besoins et d'évaluation des stocks.

L'Office romand a pris une part active à la consultation organisée par le secrétariat général sur les nouvelles dispositions en matière d'élaboration ou d'achat en matière de moyens d'enseignement et d'apprentissage.

L'Office romand, au travers de son président, a pris régulièrement part aux séances de la Commission de surveillance du Fonds romand.

Réalisations et achats

Les moyens d'enseignement réalisés ou achetés par l'Office romand durant l'année 2001 représentent un montant légèrement supérieur à 3 millions de francs, représentant encore une diminution par rapport aux années précédentes. Cette somme provient de l'introduction des moyens nouveaux de mathématiques en 5P (645.000.000 francs), du matériel complémentaire de classe pour l'enseignement de l'allemand (Tamburin I, II et III) et de diverses rééditions.

Remarques finales

L'Office romand est un maillon important dans la mise à disposition des élèves, des enseignants et des classes d'ouvrages scolaires adéquats, à des prix raisonnables et au moment opportun.

L'Office romand groupe également les achats d'ouvrages non élaborés par la Suisse romande, mais nécessaires à la bonne marche de l'enseignement quotidien dans la perspective d'un service de qualité, au service des partenaires et acteurs de l'école.

7. Les institutions statutaires

7.1 L'Institut de recherche et de documentation pédagogique

Tendances

La recherche en éducation est à un tournant. Au cours des quarante dernières années, les Centres régionaux et cantonaux de recherche liés à l'administration ont été les pivots d'une recherche essentiellement praxéologique au service de l'école¹. Deux événements, produits en 2001, sont annonciateurs de changement : la publication sous l'égide du Centre d'études de la science et de la technologie d'un rapport majeur² qui, par ses propositions, relève l'ambition des Universités de donner à la recherche universitaire en éducation les moyens lui permettant de développer de façon sensible une discipline universitaire en sciences de l'éducation et de produire une relève scientifique de qualité. Le second événement majeur de l'année est l'ouverture, à l'automne de cette année-là, des HEP, qui, elles également, visent à développer une recherche en éducation de haut niveau, insérée dans la formation des enseignants. Dans ce contexte, et pour éviter tout éclatement et émiettement des compétences et des ressources, l'IRDP a joué et continuera à jouer un rôle moteur et fédérateur.

La coordination de la recherche

L'IRDP a en effet pour mission de coordonner et de mettre en réseau les institutions de recherche de la Suisse romande. Il assume cette mission au travers de la section romande de la CODICRE, organe qui a traité en 2001 d'un projet de création d'un Pôle multisite romand de recherche en éducation, constitué un consortium de recherche pour l'évaluation des compétences en mathématiques des élèves de la scolarité primaire, et posé les bases d'une organisation nationale et régionale de recherche pour l'évaluation de la nouvelle maturité. L'IRDP a également invité les responsables de recherche des HEP romandes (HEP-SO) à traiter en commun de thématiques partagées comme un concept de recherche, un code éthique, une politique de publication et de manifestation scientifi-

que. Pour assurer l'interface entre la recherche en éducation romande et suisse, le directeur de l'IRDP a par ailleurs participé aux séances de la CODICRE suisse et du comité scientifique de la CORECHED.

Les engagements prioritaires de la recherche

L'année 2001 a permis de récolter les fruits des activités de l'IRDP engagées au cours des années précédentes. Plusieurs travaux d'envergure ont en effet permis des réalisations concrètes, réalisations pour lesquelles l'IRDP est intervenu de manière plus ou moins directe, comme la publication d'un premier rapport romand PISA³, celle de nouveaux ouvrages de français : le «Béguelin»⁴ et les «Séquences didactiques d'expression»⁵, ou encore l'édition des nouveaux moyens de mathématiques du primaire avec «Math 5^{es}»⁶.

Simultanément de nouveaux champs de recherche se sont ouverts avec les évaluations des nouvelles réformes suisses et romandes, évaluations dans lesquelles l'IRDP est impliqué. Il s'agit de l'évaluation de l'application de la nouvelle réglementation de la maturité (projet EVAMAR) et l'évaluation des compétences en mathématiques des élèves de la scolarité primaire (MATHEVAL).

Des manifestations scientifiques internationales

Dans le cadre de l'année européenne des langues, les chercheurs de l'IRDP se sont particulièrement engagés dans l'organisation et l'animation de quatre manifestations scientifiques d'envergure : die XXII. Internationale Tagung der Deutschlehrerinnen und Deutschlehrer (IDT) de Lucerne, le congrès de l'Association internationale de recherche en didactique du français (DFLM), les rencontres internationales des Organismes linguistiques francophones à Neuchâtel et les journées du bilinguisme à Fribourg.

Des publications en nombre

Les collaborateurs et collaboratrices de l'Institut ont coordonné 2 ouvrages collectifs, rédigé 15 articles scientifiques, 32 articles pédagogiques et 9 articles divers (interviews, éditoriaux), ainsi que 8 rapports dans les collections de l'IRD (la liste exhaustive de ces publications se trouve sur le site internet de l'IRD : www.irdp.ch).

SECTEUR RECHERCHE

RECHERCHES PRIORITAIRES

PISA - Evaluation internationale des compétences des élèves à 15 ans - participation suisse romande (irdp2)

Dans le cadre du Consortium romand de recherche : Martine Wirthner, François Jaquet, Chantal Tièche Christinat, Jacques Weiss

PISA - 2000 - Sous la conduite de Christian Nidegger du SRED, coordinateur du Consortium romand, les chercheurs de l'IRD, membres du Groupe scientifique, ont participé à l'analyse des données de PISA et à la rédaction du rapport romand PISA, notamment des chapitres consacrés à la lecture, aux mathématiques et aux sciences.

PISA - 2003 - François Jaquet, en qualité d'expert suisse, a animé un groupe national chargé de proposer des items de mathématiques pour la passation PISA-2003 qui portera précisément en priorité sur la mathématique. Claudine Brohy et Anne-Lore Bregy, en collaboration avec le CERLE (Centre d'enseignement et de recherche en langues étrangères) de l'Université de Fribourg, ont mené des travaux préparatoires en vue de l'adjonction au projet PISA-2003 d'un module L2. Ce projet a malheureusement été abandonné par le Steering Group PISA Suisse.

Evaluation de l'enseignement bilingue en Suisse romande (irdp8)

Claudine Brohy, Anne-Lore Bregy, Nadia Revaz, Corinne Barras Philipp, Irène Schwob

En Valais romand, l'IRD accompagne depuis sept ans les expériences d'enseignement et d'apprentissage bilingues aux degrés enfantins et primaires.

L'année a été marquée par un changement au niveau des collaboratrices engagées pour l'évaluation des modèles bilingues. Anne-Lore Bregy, Corinne Barras et Nadia Revaz nous ayant quittés, c'est Irène Schwob qui a pris la relève dès le 1er septembre 2001.

Durant la première moitié de l'année, les collaboratrices valaisannes ont terminé les travaux entamés en 2000. L'évaluation des modèles bilingues en Valais (Sierre, Sion, Monthey) a porté cette an-

née sur les compétences des élèves en 4P en 1999/2000 à Sierre. Il s'agit de la comparaison d'une classe qui a débuté l'enseignement bilingue en 2ème année enfantine (modèle I) avec une autre qui a commencé en 3ème année primaire (modèle II). L'évaluation porte sur les compétences des élèves en allemand L2, en français et en mathématiques. Les résultats obtenus ont été comparés à ceux de classes de contrôle (publication 01.8 de l'IRD). Par ailleurs les résultats des évaluations réalisées auprès des élèves de 6^e année de Sierre ont été dépouillés et viendront compléter les évaluations programmées pour 2002. Les classes de 4^e année de Sion et de Monthey ont été évaluées avant l'été 2001 de la même manière que les classes de Sierre. Dès la rentrée, le dépouillement et la rédaction d'un rapport sur les compétences des élèves de 4^e année primaire a été entrepris. Les évaluations des compétences de ces élèves en langue française et en mathématiques ont été opérées par l'ORDP.

Suite au changement dans l'équipe de recherche, Irène Schwob, guidée par la responsable L2 du Valais romand, a visité toutes les classes bilingues des communes de Sierre, Sion et Monthey pour une première prise de contacts et une observation concrète des compétences en allemand des élèves des divers degrés et des quelques difficultés qui peuvent résulter de l'application d'un enseignement bilingue selon le modèle 50/50. Les compte-rendus de ces visites constituent un matériel précieux pour la rédaction du rapport final prévu pour la fin de 2003.

Ces recherches, ainsi que l'expertise des collaboratrices de l'IRD, et de Claudine Brohy en particulier, dans ce domaine ont amené l'IRD à animer ou à intervenir au sein de divers groupes de recherche et de travail. Sous la présidence de Claudine Brohy, le Groupe de recherche pour l'enseignement bilingue (GREB) qui s'est réuni trois fois en 2001 a notamment traité de questions liées à l'enseignement bilingue en Valais, aux programmes dans les différentes filières bilingues en Suisse, à l'évaluation, à la formation des enseignants, à la maturité bilingue.

Le Groupe de travail Langues (GTL) de la CIIP (présidence: Michel Nicolet), dont Claudine Brohy est membre, a commencé ses travaux. Il doit notamment présenter un concept pour l'apprentissage des langues et organiser un Forum en 2003 et un en 2004. Au niveau fédéral, Claudine Brohy a été appelée à collaborer pour un audit concernant le Concept général de l'apprentissage des langues de la CDIP, et dans la commission qui a élaboré un projet de loi concernant les langues nationales et la compréhension qui est en consultation jusqu'à fin janvier 2002.

Durant l'année, deux manifestations importantes ont été organisées dans ce domaine. Il s'agit de la Internationale Deutschlehrertagung (IDT 2001) à Lucerne qui a réuni pendant une semaine (29.7.-4.8.) 1700 personnes enseignant l'allemand. Le sujet était l'allemand dans un contexte plurilingue. Un atelier, animé par Claudine Brohy, portait sur l'enseignement bi-/plurilingue. L'autre manifestation, organisée par le GREB, le CERLE (Centre d'enseignement et de recherche en langues étrangères) et l'APEPS (Association pour la promotion de l'enseignement plurilingue en Suisse), s'est déroulée du 22 au 24 novembre à Fribourg, elle avait pour titre «L'apprentissage bilingue et d'autres innovations scolaires: quelles synergies?».

Eveil aux langues dans l'enseignement primaire (projet EOLE et EVLANG) (irdp12)

Jean-François De Pietro, Elisabeth Zurbriggen et Sandrine Aeby

Le dossier «Eveil aux langues» a continué durant cette année d'occuper une place importante dans les dossiers de l'Institut. Les perspectives ouvertes par ce type de démarches rencontrent en effet un intérêt croissant de la part de milieux divers (enseignants, didacticiens, formateurs, responsables de la politique éducative et de la politique des langues, etc.) et dans le cadre de problématiques pédagogiques diverses : les plans d'étude-cadre, le portfolio des langues, la coordination pédagogique des diverses langues enseignées à l'école, l'intégration linguistique des migrants, etc. L'engagement de l'Institut s'inscrit en outre dans son programme cadre qui accorde une priorité à la question de l'enseignement des langues.

Cet engagement se concrétise dans trois directions : une collaboration aux travaux d'édition de supports «EOLE» engagés par la CIIP (Jean-François De Pietro, déchargé pour 20% pour sa participation à la Direction de collection) ; une participation active à un projet de recherche européen, coordonné dans le cadre des projets SOCRATES-Lingua (EVLANG) par Michel Candelier (Université du Maine au Mans), auquel les chercheurs suisses (IRD, Ecole normale de Neuchâtel, Université de Genève) ont accès grâce au soutien de l'OFES ; la rédaction d'articles, l'engagement dans des cours de formation, etc.

Projet EOLE

A l'été, comme prévu, les auteures – encadrées par la Direction de collection – ont terminé la première phase du travail d'élaboration et de rédaction des activités prévues pour les degrés 2 à +6. Le manuscrit a ensuite été soumis à une Commission de vérification dont le rapport – tout à fait positif – a été entériné par la Commission pédagogique d'une part, par la CSE d'autre part. Les auteures et la Direction de collection assurent par conséquent à présent la mise au point définitive

du manuscrit, en y intégrant les propositions de modification suggérées par la Commission de vérification, qui sera édité dans le courant de l'année 2002.

Parallèlement, Jean-François De Pietro a assuré la conduite du groupe de réflexion mandaté pour définir la possibilité d'étendre le projet aux degrés secondaires. Ce groupe a terminé ses travaux et rendu un rapport établissant les conditions dans lesquelles une continuation, perçue comme pertinente, peut être envisagée. Ce rapport est actuellement en consultation auprès des cantons et des associations professionnelles.

Projet EVLANG

La première partie du projet EVLANG, consistant en l'élaboration de supports didactiques pour l'éveil aux langues, en l'expérimentation et l'évaluation dans de nombreuses classes de 5 pays (30 classes pour la Suisse romande) d'un curriculum de 18 mois, centré sur ces supports, s'est achevée à l'été 2001 par la remise aux instances mandatrices (Union européenne et OFES) du rapport final du projet, auquel les chercheurs de l'Institut ont largement contribué. Ce rapport – d'environ un millier de pages – contient les analyses réalisées dans les divers sites impliqués dans le projet ainsi que des synthèses thématiques portant sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de la recherche, sur les aspects curriculaires, sur les questions et perspectives liées à la formation des enseignants, etc.

Un prolongement a en outre été obtenu (jusqu'à juin 2002) pour assurer la valorisation et la diffusion des résultats. Dans cette perspective, les membres des équipes ont présenté à diverses reprises (en particulier à Genève dans le cadre du colloque bisannuel de l'Association internationale pour la recherche interculturelle (ARIC) dans le cadre duquel l'équipe a animé l'ensemble d'un atelier) les résultats de la recherche et les perspectives ouvertes pour l'enseignement des langues à l'école ; une vidéo de présentation et de formation a déjà été réalisée (une version plus directement centrée sur la situation des classes romandes est envisagée). Un Séminaire de clôture (initialement prévu en 2001) aura lieu à Neuchâtel en février 2002.

Accompagnement scientifique de l'évolution de l'enseignement du français en Suisse romande (irdp25)

Martine Wirthner, Jean-François De Pietro, Sandrine Aeby

A la suite des manifestations organisées tant par l'IRD (séminaire des 5 et 6 octobre 2000) que par le Secrétariat général de la CIIP (forum du 31 janvier 2001) et des rapports qui en ont résulté, un document de synthèse a été produit par Olivier Maradan et Martine Wirthner à l'intention de la CSE pour informer ses membres de la suite à donner au dossier de l'enseignement du français en

Suisse romande. Parmi les trois priorités de travail proposées (préciser le cadre de référence de l'enseignement du français, définir les objectifs prioritaires d'apprentissage et proposer ou élaborer de nouvelles ressources didactiques pour l'enseignant), la première est actuellement en voie d'être concrétisée : un groupe de travail a été constitué et commencera son travail dès le début de 2002. Il sera chargé de rédiger un texte de référence donnant les grandes lignes de ce que devrait être l'enseignement du français dans un proche avenir. Jean-François De Pietro et Martine Wirthner en feront partie.

Par ailleurs, Sandrine Aeby, Jean-François De Pietro et Martine Wirthner ont repris la rédaction du bilan de l'enseignement du français en Suisse romande, établi en 2000 comme document préparatoire au séminaire d'octobre de la même année. Ils désirent à la fois compléter et peaufiner le texte de ce document pour en faire un ouvrage de référence utile principalement aux formateurs d'enseignants et aux responsables de l'enseignement du français dans les cantons.

En relation à ces travaux, les responsables du dossier français ont été sollicités à de nombreuses reprises pour présenter leurs travaux, contribuer à des publications et à des cours de formation du corps enseignant. Ils ont par ailleurs organisé plusieurs manifestations.

Martine Wirthner a en particulier assuré la présidence du comité d'organisation du colloque de l'Association internationale de recherche en didactique du français (DIFL). Ce colloque avait lieu cette année en Suisse et a été organisé conjointement par l'université de Genève et l'IRD. Il s'est tenu à Neuchâtel et a porté sur le thème suivant : « Les tâches et leurs entours en classe de français ». Plusieurs collaborateurs de l'IRD ont été sollicités à cette occasion (conférence introductive, table ronde, symposium et atelier). Près de 150 personnes de Belgique, de France, du Québec et de Suisse romande ont participé à cette manifestation.

Sandrine Aeby a présenté les travaux suisses portant sur l'enseignement de la lecture dans le cadre d'un colloque organisé à l'Université de Namur. Jean-François De Pietro a présenté les travaux suisses dans le domaine de l'enseignement de l'oral à l'occasion d'un séminaire organisé par l'Université de la Sorbonne Nouvelle, dans le cadre de vastes synthèses entreprises par la France à propos des liens entre école et sciences cognitives ; etc. Cette dernière présentation s'inscrit en particulier dans le cadre des recherches de longue haleine réalisées dans le domaine de l'enseignement de l'oral ([irdp4](#)). Ces contributions constituent ainsi l'aboutissement de ces travaux, en particulier du dossier. En outre, Jean-François De Pietro a continué son engagement au sein de la Délégation à la

langue française, dans lequel il apporte l'éclairage des travaux didactiques réalisés à l'Institut.

Les groupes Bally et GRAL (Groupe de recherche sur l'enseignement de l'allemand) de l'IRD ont organisé, en collaboration avec la Délégation à la langue française, une Journée d'étude portant sur la question grammaticale de la complémentation verbale et visant à approfondir les réflexions entamées depuis quelques années (cf. colloque « La terminologie grammaticale à l'école : perspectives interlinguistiques » en 1998, suivi d'une publication en 1999 dans la revue *TRANEL* ; édition en l'an 2000 de l'ouvrage « De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques » sous la direction de M.-J. Béguelin) et visant à mieux intégrer les divers enseignements de langues à l'école et à développer une perspective « interlinguistique » sur la grammaire, son enseignement et sa terminologie.

RECHERCHES MANDATEES

Evaluation de l'introduction de l'enseignement des mathématiques ([irdp15](#))

Chantal Tièche Christinat, Lucie Mottier Lopez

Le suivi de l'introduction des nouveaux moyens romands d'enseignement des mathématiques s'est poursuivi durant toute l'année 2001. Cette année a été consacrée essentiellement à la récolte de nouvelles données d'observation de classe et plus particulièrement à la gestion des activités mathématiques par l'enseignant. Chaque classe (27 au total) a fait l'objet de deux visites et celles-ci ont été suivies, pour la plupart, d'entretiens avec les enseignants. Plusieurs enseignants ont saisi cette opportunité pour se rassurer et également pour relever les difficultés rencontrées dans cet enseignement. Les compétences mathématiques de leurs élèves ont aussi été analysées, discutées et commentées. Ces entretiens mettent en évidence la difficulté inhérente à l'évaluation des compétences des élèves et le peu d'outils qu'ont à disposition les enseignants pour y pallier.

L'analyse des questionnaires distribués aux enseignants de 1^{er} et 2^{ème} pour connaître leurs appréciations des nouveaux moyens d'enseignement et la praticabilité quotidienne des activités effectuées en classe a été menée à terme grâce au concours de Lucie Mottier Lopez, assistante de recherche. Cette analyse a par effet rétroactif permis d'améliorer le questionnaire pour les enseignants de 3^{ème} année primaire, questionnaire qui a été distribué et retourné par 20 enseignants (sur 27 distribués).

L'évaluation de quelques compétences mathématiques des élèves a été entreprise à l'intérieur des classes. Les élèves ont travaillé en groupe pour résoudre des problèmes que nous leur avons préparés. Toutefois l'espoir de réaliser une étude longitudinale des compétences de quelques élèves

s'amenuise au cours des années, plusieurs élèves observés en 1P-2P ayant disparu de la cohorte des élèves des classes suivies. Les observations en classe de 4^e n'étant pas terminées et les derniers problèmes n'étant distribués qu'en fin d'année, la population n'a pu être fixée et aucune donnée n'a pour l'heure été analysée dans la perspective mentionnée. Cependant les stratégies et modes de résolution des problèmes par certains élèves ont été discutés avec les enseignantes lors des entretiens.

Bilan des compétences et comportements en mathématique MATHEVAL (irdp18)

Consortium romand coordonné par Jean-Philippe Antonietti (IRDp), avec la participation de Chantal Tièche Christinat

De nouveaux moyens d'enseignement des mathématiques ont été introduits en Suisse romande. Quelles sont les répercussions de cette nouvelle manière d'enseigner sur l'apprentissage des élèves ?

Au cours de l'année, la conception du projet a été élaborée ainsi que le Consortium de recherche chargé de le mettre en œuvre en Suisse romande. La concrétisation de ce projet repose en effet sur l'établissement d'un consortium romand de recherche baptisé MATHEVAL, composé d'un groupe scientifique et d'un groupe de correspondants cantonaux. Il est conduit sous la houlette de Jean-Philippe Antonietti de l'IRDp.

Pour répondre aux questions posées en préambule, le Consortium évaluera les compétences mathématiques développées par les élèves de 2P (en 2002) puis de 4P (en 2004) ayant bénéficié de ces nouveaux moyens d'enseignement. Dans ce but il proposera aux élèves un certain nombre de tâches mathématiques qui lui permettront d'observer leur façon d'agir. Ces tâches seront conçues de manière à susciter d'une part des comportements automatisés, et d'autre part des comportements moins rodés mais néanmoins nécessaires à la résolution de vrais problèmes. Les enseignants seront aussi interrogés succinctement sur leurs pratiques en classe. En bref ce bilan des compétences permettra de savoir si les objectifs fixés par les nouveaux moyens sont atteints et dans quelle mesure ces compétences sont influencées par les pratiques enseignantes.

RECHERCHES PROPRES

Evaluation d'un dispositif d'enseignement continué de la lecture auprès d'élèves en difficulté au degré 8. RECREATURE (irdp 35)

Sandrine Aeby, Jean-François De Pietro

L'IRDp est actuellement impliqué, par l'intermédiaire de Sandrine Aeby et Jean-François De Pietro,

dans le suivi scientifique du projet «Récraatures» en collaboration avec la HEP/BEJUNE. Issue d'une requête fond national, cette recherche bénéficie d'un financement DORE/CTI-FNS. Elle a pour objectif la mise en œuvre et l'évaluation (au travers d'une batterie de tests et la comparaison avec un groupe témoin mais aussi d'entretiens avec les élèves et d'observations filmées en classe) d'un dispositif d'enseignement continué de la lecture avec des élèves en difficulté au degré 8. Ce projet présente plusieurs aspects novateurs: le fait de travailler au degré secondaire; l'approche didactique fondée sur la multiplication et la diversification des tâches de lecture dans le cadre d'un programme intensif; la prise en compte de paramètres psychopédagogiques voire psychosociaux (tels la motivation et les représentations des élèves); l'importance accordée à l'appui du milieu parental et plus largement de l'environnement social des élèves; l'usage d'un didacticiel (ELSA) qui permet l'observation de l'apport des nouvelles technologies à l'apprentissage continué de la lecture, en particulier avec des élèves en difficulté. Un tel projet permet d'esquisser des réponses à un problème important, bien que souvent mésestimé, du système scolaire et de la société en général: le rôle des difficultés en lecture dans le parcours scolaire de nombreux élèves en situation d'échec. Issu d'une demande du terrain (École secondaire des Crêtêts, La Chaux-de-Fonds), il répond à deux axes d'action pour l'enseignement de la lecture mis en évidence dans le dossier scientifique de bilan de l'enseignement du français en Suisse romande, à savoir l'aide à apporter aux lecteurs faibles et la mise en place d'un enseignement *continué* de la lecture. Une présentation des premiers résultats de cette recherche (entretiens avec les élèves avant et au cours de l'expérience) a été faite fin septembre par Sandrine Aeby lors du colloque de l'Association internationale de recherche en didactique du français (DFLM) de Neuchâtel.

Recherche en 8^e année sur le résumé écrit d'un texte informatif - «Transformer les pratiques d'enseignement par l'outil» (irdp 36)

Martine Wirthner

Cette recherche s'inscrit dans un projet de thèse à l'Université de Genève. Les premières données (la recherche comporte deux phases, séparées par une année scolaire) ont été récoltées auprès de trois enseignants de 8^e année (deux neuchâtelois et un vaudois) : des entretiens avec chacun des enseignants avant et après une série de leçons sur le résumé écrit d'un texte informatif; une observation filmée de celles-ci. Sur la base des enregistrements (vidéo et audio) une transcription fidèle des interactions en classe est en cours. Un quatrième enseignant (vaudois) a été contacté pour réaliser le même travail mais n'a pas encore pu être disponible jusqu'ici.

Usage des technologies de l'information dans la formation et l'enseignement (irdp24)

Luc-Olivier Pochon

L'étude prospective en vue de la présentation de matériel didactique sur Internet (lié à irdp24), étude qui a pris la dénomination de «projet Ermitage», a eu plusieurs retombées. Ce projet a constitué une partie de la contribution de l'IRDp au «Festival science et cité» organisé au niveau Suisse par la Fondation Science et Cité (présidence Charles Kleiber). Par ailleurs, le projet a fait l'objet d'une présentation aux 4e journées suisses de la Formation professionnelle à Lugano (thème: «Quelle formation professionnelle dans une société de l'information»). Le site concernant des aspects méthodologiques (www.unine.ch/irdp/thema/htx-info.htm), notamment le thème des hypertextes, a fait l'objet d'un développement continu.

Ces travaux ont facilité la rédaction d'un rapport mandaté par le Secrétariat général de la CIIP concernant la création d'un éventuel site pédagogique. Par ailleurs la CIIP a nommé Luc-Olivier Pochon comme représentant d'institutions de recherche au sein de sa Commission Médias et Technologies (COMETE), nouvellement constituée dans l'espace romand. C'est encore en qualité d'expert qu'il a été sollicité par la direction de la HEP-BEJUNE pour le développement d'un modèle statistique lié à l'engagement des candidats à cette nouvelle Haute Ecole.

Résolution de problèmes en mathématiques (irdp19)

Michèle Vernex, François Jaquet

Dans le cadre d'un travail de stage conduit par François Jaquet, en vue de l'obtention d'un DES à l'Université de Genève, Michèle Vernex a élaboré plusieurs situations-problèmes, dont elle a ensuite analysé la résolution en classe. Ce travail a fait l'objet d'une présentation aux collaborateurs de l'IRDp, puis d'une publication.

Recherches en éducation musicale

Martine Wirthner, Jérôme Schumacher

L'IRDp a permis à un stagiaire, issu de l'Université de Fribourg, Jérôme Schumacher, de mener un travail de recherche dans le domaine de l'éducation musicale. Il a interrogé des enseignants de 1P de Suisse romande (sauf Vaud) sur leur utilisation de la méthode romande „A vous la musique“. Les résultats de cette recherche seront publiés en 2002. Martine Wirthner et Madeleine Zulauf, chercheure dans le canton de Vaud, ont terminé l'édition d'un ouvrage faisant suite à quatre journées d'étude qui ont eu lieu à Neuchâtel en 1999 et 2000 sur le développement musical de l'enfant. Martine Wirthner a en outre participé aux Journées francophones de recherches en éducation musicale organisées à Rueil-Malmaison sur le thème des présentations des apprenants.

Inventaire des recherches en éducation en Suisse romande

Elisabetta Pagnossin

Afin de pouvoir dresser régulièrement à l'intention du Conseil de la recherche en éducation et de la CIIP un «état de situation de la recherche en éducation, les développements et les tendances de la recherche dans la région» (selon art. 21 des statuts de la CIIP), un concept de recherche a été élaboré en 2001.

Dans une première phase, il s'agit de dresser en priorité un inventaire des recherches en éducation menées et projetées en Suisse romande pendant la période 2000-2004. La démarche est essentiellement quantitative : afin d'éviter toute répétition d'études similaires (SIDOS, CSRE, ARAMIS), la collecte systématique de matériel documentaire précèdera l'enquête ciblée par questionnaire auprès des responsables des institutions (universitaires et non universitaires) et des bureaux privés concernés par la recherche en éducation. L'analyse portera sur les aspects organisationnels, les thématiques, les destinataires et les moyens de valorisation des résultats des divers projets. La littérature existante permettra de retracer l'évolution récente de la recherche romande en éducation. La description de la situation actuelle sera également replacée dans le contexte temporel avec un regard particulier sur les tendances et les développements prévus en la matière. Grâce à une perspective comparative, il sera aussi possible de décrire les éventuels liens de collaboration scientifique, ainsi que les réseaux de communication des chercheur-e-s romand-e-s aux plans national et international.

SECTEUR DOCUMENTATION

Isabelle Deschenaux, Françoise Landry, Christiane Antoniazza Torche, Christophe Krähenbühl, Marie-Lise Robert

Fonds documentaire

645 nouvelles notices sont venues enrichir le fonds documentaire qui totalise ainsi 13107 références dans Bibal.

Prêt et recherches

211 lecteurs ont eu recours au service de prêt qui a enregistré 1'870 sorties d'ouvrages. 149 demandes de prêts interbibliothèques ont été formulées. Le Secteur Documentation a procédé à 323 recherches documentaires personnalisées.

Dossiers documentaires

Trois dossiers documentaires comparatifs de la Suisse romande et du Tessin ont été remis à jour: «Les structures de l'enseignement», «Les conditions de promotion et d'orientation» et «Grilles-horaires officielles».

Revue de presse

Cette revue de presse suscite un vif intérêt auprès de notre public cible (départements, autorités, associations professionnelles, associations de parents, chercheurs, enseignants...). Le nombre d'abonnés augmente sans cesse (119 au 31.12.01).

Bibal

La création d'une option Web de Bibal a été une des préoccupations principales de la Documentation durant toute l'année. L'étude a été préparée par les documentalistes, la réalisation par la maison Logi+ à Strasbourg et la mise en service technique est du ressort du STI (Service du traitement de l'information de l'Etat de Neuchâtel). Dès 2002, le fonds documentaire du Secteur Documentation pourra être consultable sur Internet.

Expositions

Le Secteur Documentation a participé à trois expositions lors des manifestations suivantes: XII. Internationale Tagung für Deutschlehrerinnen und Deutschlehrer du 30 juillet au 4 août à Lucerne, le Colloque DFLM du 26 au 28 septembre à Neuchâtel et le Colloque des Délégations à la Langue Française (DLF) «L'intégration des migrants en terre francophone : aspects linguistiques et sociaux» les 4 et 5 décembre à Neuchâtel.

GROCEDOP

Le sous-groupe des périodiques (présidé par Isabelle Deschenaux) a repris ses activités après plusieurs mois de suspension. La base de données Internet, accessible sous <http://www.grocedop.ch/grocedop/France/Database/Index.html> a été améliorée, complétée et réajustée. Elle est un outil important pour le prêt interbibliothèques des revues.

Bibliothèque des moyens d'enseignement

La Bibliothèque des moyens d'enseignement poursuit sa mission de tenir à jour les collections de supports didactiques utilisés dans les cantons romands et tient à disposition de diverses instances, notamment les groupes d'étude et comités de rédaction, des ouvrages et des recherches bibliographiques. Durant l'année 2001, un travail d'informatisation des moyens d'enseignement ne figurant pas encore dans Bibal a été entrepris. Il s'agit d'ouvrages antérieurs à 1990 présentant un intérêt au point de vue historique et documents de référence. Le nombre des prêts s'est élevé à 78.

SECTEUR PUBLICATIONS

Bulletin de la CIIP

Simone Forster, Corinne Martin

Le secteur des publications travaille à la rédaction et à la publication du bulletin de la CIIP «Politiques de l'éducation et Innovations». Deux numé-

ros sont parus cette année. Le premier (numéro 8, mars 2001) consacré au thème de *L'évaluation des systèmes éducatifs* donne un panorama des enquêtes en cours sur le plan international, national et romand, et analyse les conséquences pratiques et politiques des résultats publiés.

Le second numéro (numéro 9, octobre 2001), avec pour thème *Le plan d'études cadre romand PECARO*, présente l'organisation mise en œuvre pour l'élaboration de ce plan, les objectifs visés, les attentes de la part du corps enseignant, ainsi qu'un éclairage sur les plans d'études en vigueur ou en projet dans différents pays et en Suisse allemande.

Revue Math-Ecole

François Jaquet, Luc-Olivier Pochon

Cinq numéros sont parus et notamment le no 200, marqué par un séminaire scientifique tenu à l'IRD pour le thème de l'usage des jeux dans l'enseignement des mathématiques. Celui-ci a réuni des chercheurs et formateurs suisses, des experts, de France, de Belgique et d'Italie. Par ailleurs, une journée commémorative a été organisée à l'Université de Neuchâtel à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la Revue, à laquelle ont participé les rédacteurs en chef précédents, Samuel Roller, fondateur de la revue en 1962, et Raymond Hutin. Avec le départ en retraite du rédacteur en chef, François Jaquet, la rédaction de Math-Ecole quitte l'IRD pour l'Institut de mathématique de l'Université de Neuchâtel.

Revue Babylonia

Jean-François De Pietro

Jean-François De Pietro poursuit son activité au sein du comité de rédaction de la revue Babylonia, assumant en particulier la rédaction de la rubrique «Actualités linguistiques».

Revue Educateur et Zeitschrift für Schweizer Lehrerinnen und Lehrer.

Simone Forster

Simone Forster fait partie du comité de rédaction de l'Educateur. Elle écrit régulièrement dans ladite revue sur des sujets de recherche de l'IRD et sur d'autres thèmes. Elle a assuré trois dossiers en 2001 : *L'histoire en classe : quelle histoire ?* (3.2001), *Internet : vers l'école virtuelle ?* (8.2001) et *L'architecture scolaire* (14.2001). Le premier traite des contenus des plans d'études, des programmes, et de la situation de la discipline *Histoire* dans la formation. Cette branche n'a pas de didactique qui lui est propre. Historiquement, elle a surgi lors de l'apparition des Etats-Nations; le but qu'on lui assignait alors était de forger les identités nationales. *Internet à l'école* se penche sur l'usage de la toile dans les classes et sur les ajustements des méthodes pédagogiques qu'il entraîne. Le rôle de l'en-

seignant-e risque d'être bouleversé car il/elle devra aider les enfants à s'orienter sur les chemins des connaissances. Ressurgit la très ancienne méthode socratique qui faisait accoucher les esprits par la pratique du dialogue, de la recherche et de l'action. L'usage d'Internet entraîne aussi le développement de l'enseignement à distance. Le dossier sur *l'Architecture* retrace l'histoire de la construction des écoles secondaires et primaires en Suisse. Il évoque aussi l'impact de l'architecture sur les pédagogies, notamment celle de la classe. Il esquisse les plans de l'école du futur, laquelle fera grand usage des nouvelles technologies. Des écoles des pays scandinaves montrent la voie : des espaces modulables de travail et d'apprentissage autour d'un centre de ressources (ordinateurs, bibliothèque, médiathèque etc.).

Un article dans le numéro spécial de *l'Éducateur* sur *l'évaluation* traite de celle des établissements, lesquels deviennent des unités de production dont il faut évaluer les performances afin d'améliorer leur qualité ou de susciter une certaine émulation. Des exemples illustrent la situation en Angleterre et en Suisse. Aujourd'hui, les économistes sont d'avis que le volume des investissements consentis pour la formation n'entraîne pas une élévation automatique de la qualité. Il faut y ajouter d'autres ingrédients qui relèvent de la gestion et du management. Deux mouvements sont à l'origine de cette mutation : les interrogations sur le rôle de l'État et sur l'organisation de l'entreprise «Éducation» ainsi que la recherche comparée sur les structures des systèmes éducatifs.

Mouvement du personnel

Au secteur de la documentation, à la suite des naissances de Vincent et Baptiste, **Françoise Landry** et **Christiane Antoniazza** ont bénéficié d'un congé maternité. En raison du souhait de plusieurs documentalistes de réduire leur temps de travail, l'IRDP a été en mesure d'engager comme documentaliste, **Christophe Krähenbühl**.

Au secteur de la recherche, après 11 ans passés à l'IRDP, **François Jaquet** a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté l'Institut. Les collaboratrices scientifiques **Anne-Lore Bregy**, **Nadia Revaz**, **Corinne Barras**, les assistantes **Lucie Mottier Lopez** et **Anne Lugon-Moulin** ainsi que les stagiaires **Michèle Vernex** et **Jérôme Schumacher** ont également quitté l'IRDP pour réorienter leurs activités professionnelles vers de nouveaux domaines ou pour poursuivre leur formation universitaire.

Au cours de l'année 2001, l'IRDP a par ailleurs engagé trois nouveaux chercheurs **Elisabetta Pagnossin**, dr. en Sciences politiques, **Irène Schwob**, licenciée en sciences de l'éducation et **Jean-Philippe Antonietti**, chimiste EPFL et dr. en psychologie ainsi que deux nouvelles assistantes, **Anne-Chantal van der Klink-Buttet** et **Magali Veillard**, ces dernières entrant toutefois en fonction le 1.1.2002.

Administration et secrétariat

Pour l'administration de l'ensemble de ses activités, l'IRDP a pu compter sur le soutien d'Elisabeth Egger, secrétaire de direction, Corinne Martin, Christine Olivier, Doris Penot, Marianne Steudler et Liliane Jeanneret, qui a bénéficié d'un congé maternité à la suite de la naissance de sa petite fille Emma. Pour la gestion des affaires administratives et techniques générales, l'IRDP a bénéficié des services du Secrétariat général de la CIIP.

Comité scientifique de l'IRDP

En début d'année, le Comité a remis à la CIIP son rapport d'évaluation sur les activités de l'IRDP.

Le Comité scientifique a tenu une séance en mai 2001. Au cours de celle-ci, le directeur de l'IRDP a présenté quelques projets importants dans lesquels l'IRDP est impliqué (EVA-MAR, PISA, «Ecoles médiatrices», ...). Il a aussi mis en discussion le plan de développement de l'IRDP pour les années 2001 à 2004, exposant de nouveaux projets, notamment la proposition de création d'un Pôle multisite romand de recherche en éducation, devant faciliter la collaboration en réseau des différentes instances de recherche romandes (centres cantonaux, universités, HEP).

En deuxième partie de séance, François Jaquet a présenté, sous forme de regard rétrospectif et prospectif, les apports de la recherche en didactique des mathématiques à l'amélioration de l'enseignement. Son exposé a été suivi d'une intéressante discussion.

¹ Bain, D., Brun, J., Hexel, D. & Weiss, J. (dirs.). (2001). *L'épopée des centres de recherche en éducation en Suisse 1960-2000*. Neuchâtel : IRDP (01.4)

² Hofstetter, R. & Schneuwly, B. (2001). *Les sciences de l'éducation en Suisse : évolution et prospectives*. Berne: Centre d'études de la science et de la technologie (CEST) (CEST 2001/6)

³ Nidegger, Ch. (éd.). (2001). *Compétences des jeunes romands : résultats de l'enquête PISA 2000 auprès des élèves de 9^{ème} année*. Neuchâtel : IRDP

⁴ Béguelin, M.-J. (dir.). (2000). *De la phrase aux énoncés: grammaire scolaire et descriptions linguistiques*. Bruxelles : De Boeck & Larcier

⁵ S'exprimer en français : séquences didactiques pour l'oral et pour l'écrit. Notes méthodologiques et Documents reproductibles. Vol. I à III (1e-6e année). (2001). Bruxelles : De Boeck ; Neuchâtel : COROME

⁶ Chastellain, M. & Jaquet, F. (2001). *Mathématiques Cinquième année. Méthodologie-commentaires, Livre et Fichier de l'élève*. Neuchâtel : COROME ; Granges-Paccot : Office des fournitures et éditions scolaires.

6.2 Le Glossaire des patois de la Suisse romande

Personnel

L'année 2001 a été marquée par la longue indisponibilité pour raisons de santé du rédacteur en chef, M. P.-H. Liard. Si beaucoup des tâches qui lui incombent ont pu être assumées, à satisfaction, par le rédacteur en chef adjoint, M. H. Chevalley (qui, pour ce faire, a dû renoncer pendant quatre mois, au congé à mi-temps dont il était bénéficiaire), tel n'a pas été le cas pour les activités liées directement à l'avancement de l'ouvrage, en particulier celle consistant à s'assurer de la conformité de tous les articles rédigés aux normes lexicographiques et à la qualité scientifique du GPSR. Le processus de publication a ainsi subi, du seul fait de cette absence, un retard de quatre mois par rapport au plan de travail établi (cf. ci-dessous).

M. W. Müller a poursuivi toute l'année sa collaboration au projet de *Dictionnaire toponymique des communes de la Suisse romande* de l'Institut de dialectologie de l'Université de Neuchâtel, pour lequel il bénéficie d'une décharge de 10 % de son temps de travail. Mme B. Gross, rédactrice en formation, a obtenu à partir du 1^{er} octobre une réduction de son poste de 75% à 60% pour travailler comme assistante du Professeur Fr. Zufferey à l'Université de Lausanne. Comme chaque année, tous les rédacteurs ont consacré une part plus ou moins importante de leur temps à des activités relevant de la gestion de l'outil informatique, de l'administration de l'institution et de son rayonnement auprès du public.

Mme C. Godat, collaboratrice informatique, a obtenu de ramener de 50% à 25% son temps de travail à partir du 1^{er} janvier, de façon à pouvoir progresser dans l'élaboration de sa thèse de doctorat; cette fraction de poste a été occupée du 1^{er} mars au 30 septembre par M. Y. Greub, ancien assistant du Professeur G. Eckard à l'Université de Neuchâtel, puis, à partir du 1^{er} novembre, par M. R. Maître, ancien assistant de projet à l'Institut de dialectologie de la même Université. Le reste du personnel adjoint à l'équipe rédactionnelle n'a pas subi de modification et se compose donc, à la fin 2001, d'une secrétaire et d'une assistante de rédaction à plein temps ainsi que d'une assistante bibliothécaire à 60%.

Rédaction et publication

- Le fascicule 104 (de *force* à *fortune*, p. 673-728 du tome VI du *Glossaire*) sortira en février 2002, 14 mois après le fascicule 103. Ce retard, expliqué ci-dessus, a affecté également le fascicule 105 qui, de ce fait, sera daté de 2002.

- Les 101^e et 102^e *Rapports annuels*, réunis en une brochure unique, sont parus au début décembre. Cette brochure contient en outre une *Bibliographie linguistique* de 38 pages.

Informatique

La base de données relationnelle poursuit sa progression à un rythme soutenu, toujours en collaboration avec l'École supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion (ESNIG). À la fin de l'année 2001, elle totalisera plus de 135 000 enregistrements, dont 20 000 étymologies et 28 000 sens. Le travail de développement porte actuellement sur la mise au point d'une structure permettant une saisie détaillée des «formes» (variations phonétiques que revêt un même mot à travers la Suisse romande), de manière à ce que chaque région, voire chaque localité, puisse constituer un point d'entrée dans la base de données.

Commission philologique

Lors de sa séance ordinaire du 13 mai, la Commission philologique a, entre autres sujets traités, pris connaissance de l'état d'avancement du projet de collaboration entre le GPSR et l'Université de Neuchâtel (voir ci-dessous) ainsi que des démarches entreprises par les instances fédérales en vue d'une redéfinition de la mission des Vocabulaires nationaux (id.). Elle s'est par ailleurs choisi un nouveau président, en la personne de M. Gilles Eckard, professeur à l'Université de Neuchâtel (dont la nomination officielle a été prononcée par la CIIP au cours de sa réunion du 31 mai). A l'issue de cette séance, une cérémonie a été organisée en hommage à l'ancien président, M. Michel Burger, qui a exercé sa charge pendant un quart de siècle. Représentant la CIIP, M. T. Béguin, Conseiller d'État, a souligné le dévouement et la compétence dont le démissionnaire a fait preuve tout au long de ces années et, en remerciement, lui a offert un présent au nom de la CIIP, des membres de la Commission philologique et des collaborateurs du GPSR.

Problèmes institutionnels et administratifs

L'*Entwicklungsbericht über die Nationalen Wörterbücher* (voir le *Rapport* précédent) a été remis par l'Académie suisse des sciences humaines (ASSH) à l'Office fédéral pour l'éducation et la science (OFES) en début d'année. Ce texte, dont les qualités ont été reconnues, a cependant été jugé trop peu explicite sur certains points, de sorte qu'un *Ergänzungsbericht* a été commandité au Dr. M. Zürcher, Secrétaire général adjoint de l'ASSH, qui, comme pour le précédent rapport, a sollicité la participation des quatre rédacteurs en chef des

Vocabulaires nationaux. Dans ce document, remis à l'OFES en septembre, sont envisagés deux scénarios, consistant l'un à imposer une limite de temps (25 ans) pour l'achèvement des dictionnaires, l'autre à redéfinir la mission des quatre institutions, qui deviendraient des Centres permanents de recherche et de documentation sur le patrimoine linguistique régional, chargés bien sûr, prioritairement, de poursuivre la publication des ouvrages en cours, mais appelés aussi, de conserve avec les Universités et les organes culturels, à assurer la promotion et le rayonnement des sciences ayant trait au langage vernaculaire.

Parallèlement, l'OFES, en s'assurant la collaboration de l'ASSH, a mis en œuvre un processus d'évaluation des Vocabulaires nationaux, tâche qui a été confiée aux professeurs J. Kramer et K. Gärtner de l'Université de Trèves. C'est ainsi que, le 14 novembre, l'équipe rédactionnelle du GPSR a accueilli dans ses locaux le professeur J. Kramer, à qui elle a présenté de manière détaillée les différents aspects de son travail. Le rapport d'évaluation, dont les conclusions sont très positives pour les quatre institutions concernées, peut être consulté au siège du GPSR.

La Convention de collaboration entre le GPSR et le Centre de dialectologie et d'étude du français régional de l'Université de Neuchâtel a été signée par la Présidente de la CIIP et par le Recteur de l'Université, puis ratifiée par le Président de la Commission pour les Vocabulaires nationaux en juin. Conformément à l'article 8 de ses statuts, une commission de coordination a été créée, composée côté GPSR par MM. G. Eckard, Président de la Commission philologique, P.-H. Liard, rédacteur en chef, et H. Chevalley, rédacteur en chef adjoint, côté CD par MM. Ph. Terrier, doyen de la Faculté des lettres, A. Kristol, directeur, et Mme F. Diémoz, assistante. Elle a tenu sa séance constitutive sous la présidence de M. J.-M. Boillat, Secrétaire général de la CIIP, le 30 octobre, séance au cours de laquelle elle s'est donné comme président pour 2002 et 2003 M. A. Kristol et a passé en revue les différents problèmes sur lesquels elle aura à se pencher lors de ses prochaines réunions.

Activités non-rédactionnelles

Comme chaque année, les rédacteurs ont consacré plusieurs centaines d'heures de travail à répondre aux demandes de renseignements et de conseils émanant d'étudiants, de chercheurs ou de simples profanes curieux du passé linguistique de nos régions, et à participer aux activités de diverses associations scientifiques ou culturelles.

Il convient de signaler dans cette rubrique :

- la présidence du jury du concours littéraire de la Fédération romande et interrégionale des patoisants exercée par M. E. Fluckiger, qui y a consacré, tâches d'expertises et de représentation comprises, plus de 10 journées
- le cours, réparti sur deux soirées, donné par M. H. Chevalley sur la toponymie du Chablais vaudois, dans le cadre de l'Université populaire du district d'Aigle
- la conférence présentée par le même rédacteur sur la toponymie de la Vallée de Joux lors de la Journée annuelle des voyers et chefs de centre de l'État de Vaud
- la participation de Mme B. Gross et de H. Chevalley à plusieurs séances de la Commission vaudoise de nomenclature
- la participation comme experte en toponymie de Mme B. Gross au projet *Le Chemin des blés*
- la présentation du *Glossaire* par Mme B. Gross lors d'une séance de l'Association vaudoise des amis du patois.

8. Les institutions conventionnelles

8.1 L'école romande de psychomotricité

(d'après le rapport annuel 2000-2001 de l'ies)

Durant l'année 2000-2001, l'erp a poursuivi ses efforts en vue de son homologation HES. C'est une procédure compliquée, car, après l'adoption par la CDIP du règlement de reconnaissance des diplômes des hautes écoles en psychomotricité, une procédure d'évaluation des formations en psychomotricité par une commission de reconnaissance est en cours, alors qu'un autre organisme est chargé de l'évaluation des candidatures HES. Les critères d'accès aux études sont actuellement différents pour la formation en psychomotricité et les formations HES. De plus un profil HES n'est pas encore défini pour cette formation, et l'on hésite à la placer sous « social », « santé » ou sous un nouveau profil spécifique. La CDIP a été saisie de ces constats.

La Commission de l'erp a donc défini ses priorités pour le proche avenir comme il suit :

- formation de haut niveau, donc HES ;
- durée de la formation portée à 4 ans ;
- adaptation des conditions d'admission, sous réserve du maintien de l'évaluation des aptitudes personnelles ;
- établissement d'un profil HES ;
- inscription dans le secteur de la HES-S2.

Les collaborateurs de l'erp ont travaillé à la réalisation d'un référentiel de compétences pour la formation en psychomotricité ainsi qu'à l'établissement d'un certain nombre d'axes permettant la conception d'un plan d'études HES.

L'erp a organisé les journées ies 2000 sur le thème *Deux temps, trois mouvements - Prévention, thérapie et observation en psychomotricité*. Elle a achevé une recherche sur *La pratique de l'investigation psychomotrice en Suisse romande*, et entamé des travaux de recherche sur la *Gestion de l'espace personnel et relationnel en psychomotricité auprès de patients psychiatriques adultes*. Ceci tout en poursuivant le développement de la formation continue et post-diplôme.

Dans la pratique, l'évolution concerne principalement la formation sur le terrain et la valorisation du travail de diplôme, dans le cadre de la réflexion et des travaux liés à l'entrée dans la HES-S2

Statistiques

Pour l'année 2000-2001 les trois volées comptaient au total 36 élèves provenant majoritairement du canton de Vaud, suivi de Genève, Fribourg, Valais et des autres cantons romands, le tessin étant absent des effectifs pour cette période. Douze nouveaux étudiants ont été admis pour l'année 2001-2002.

N.B. Le rapport annuel de l'ERP est bouclé à la fin de l'année scolaire, il reflète l'état à juillet 2001. Depuis lors, il a été décidé que l'ERP serait rattachée à la HES Santé-Social.

8.2 Commission romande pour la formation des directeurs et directrices d'établissement

La convention intercantonale du 24 septembre 1998 précise que la commission chargée d'assumer la responsabilité générale de la réalisation du cycle de formation se réunit en principe deux fois par année. Or, huit séances durant l'année 2001 ont été nécessaires pour mener à bien les diverses tâches.

Premier cycle de formation

- Afin de répondre au mieux aux attentes des participants de la volée A, la commission a accepté que le concept retenu soit partiellement modifié : des travaux en sous-groupes ont ainsi été organisés.
- L'appel à des intervenants extérieurs - qui ont su moduler leurs interventions en fonction des besoins recensés - a été fort appréciée; la commission a pu analyser les évaluations effectuées à l'issue des séminaires. A noter que les ressources financières prévues n'ont pas été suffisantes pour honorer l'intégralité des prestations.
- La planification de la dernière phase de formation pour les volées A et B a été entérinée; la remise officielle des attestations de fin de parcours a été arrêtée au 23 avril 2002 à Genève.

Direction du cycle

- La direction du cycle de formation a été déléguée, par convention, au Centre de perfectionnement continue (CPF) du canton de Vaud. Cet institut ayant cessé son activité au 31 juillet 2001, il a été nécessaire de trouver un nouvel organisme pour reprendre cette responsabilité.
- L'offre de la HEP du canton de Vaud, introduite par Madame Francine Jeanprêtre, cheffe du DFJ, ayant été acceptée par les cantons signataires, la convention (art. 9) a été modifiée comme suit: «La direction et l'administration du cycle de formation sont délégués à la Haute Ecole pédagogique (HEP) du canton de Vaud. Elle désigne un directeur ou une directrice du cycle.» En remplacement de Monsieur Jacques Bernoulli, la HEP-VD a désigné Monsieur Gérard Bober, directeur du séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire vaudois. Gérard Bober est entré officiellement en fonction au 1^e août 2001.

Second cycle de formation

La commission a renoncé à ouvrir une troisième volée de formation calquée sur le pensum des volées actuelles. Elle a estimé qu'il serait nécessaire de revoir le concept initial à la lumière des constats effectués. Ainsi, après négociation avec les responsables de formation et après consultation de la conférence des chefs de service de l'enseignement, un nouveau concept a-t-il vu le jour.

Principales innovations :

- Introduction d'un module cantonal permettant aux candidats à la formation de mieux connaître les spécificités de leurs fonctions et les attentes de leurs administrations respectives.
- Mise en exergue de la compétence de décision et d'exercice de l'autorité au sein des contenus de formation.
- Appel à des praticiens expérimentés.
- Introduction de modules et d'options selon les spécificités de la fonction exercée.
- Clarification du temps de formation (séminaires et travaux de groupes : 19 jours; travaux personnels : 12 jours).

Les inscriptions ont été effectuées durant les mois de novembre et décembre 2001. Les premiers modules cantonaux ont été organisés à la fin de l'année 2001. Le second cycle de formation pourra donc officiellement s'ouvrir au printemps 2002.

En outre, la commission a proposé de revoir le budget à la hausse (4'000 francs au maximum par participant); cette suggestion a été admise par la conférence des secrétaires généraux, lors de sa séance du 22 août 2001 à Lausanne.

Par ailleurs, chaque canton a désigné un répondant chargé d'assurer les indispensables relais entre les institutions cantonales et la direction générale du cycle.

Modification de la composition de la commission

Deux membres de la commission ont fait valoir leur droit à la retraite :

- En remplacement de M. Luc Wenger, la CROTCE a désigné M. Edmond Farquet, directeur des écoles de Savièse.

9. Les institutions subventionnées

9.1 Fondation Education et Développement

2001 fut une année extrêmement intensive en travail mais aussi couronnée de succès pour la Fondation Education et Développement (FED). Le calendrier de photos, qui a été réalisé à l'occasion de l'année internationale des montagnes 2002 sur mandat de la DDC et en collaboration avec la Communauté de travail, a connu un écho très positif de la part des enseignants.

Le dossier « Vers un développement durable », élaboré en collaboration avec la Fondation Education et Environnement (FEE) a également été très bien reçu.

Durant 2001, on a aussi davantage fait usage de l'offre de cours et d'animations par rapport à l'an-

née précédente. De plus, en prenant diverses mesures, la FED a pu mieux percevoir sa fonction de filtre face aux offres pour l'éducation dans une perspective globale en faveur de l'école. Ceci est particulièrement valable pour la Suisse occidentale, où une liste de projets provenant d'organisations non gouvernementales (ONG) paraît chaque année. Cette liste est mise à disposition des écoles, à qui elle offre ainsi des informations utiles.

Dans le cadre du fonds contre le racisme et pour les droits de l'homme nouvellement créé, la FED est responsable depuis l'année dernière de la mise en œuvre dans le domaine scolaire.

9.2 Fondation « La Science appelle les Jeunes »

Durant l'année 2001, la Fondation a organisé les actions et manifestations suivantes :

- une semaine d'études «L'architecture» à Rome, avec la participation de 4 Romands, 1 Tessinois et 1 Alémanique, c'est la première fois que SAJ organisait une activité à l'étranger
- 35e concours «La science appelle les jeunes», avec 3 participants romands et une concurrente tessinoise
- 23 semaines d'études (dont 5 en Suisse romande) auxquelles participèrent au total 322 jeunes.
- l'Atelier 2001, qui a connu une baisse de participation, mais une hausse de la qualité des 30 travaux présentés par 36 participants,
- un film a été produit, intitulé «La Science appelle les jeunes», il sera distribué gratuitement aux écoles et mis à disposition des expositions et foires. Il a été traduit en français et en italien grâce à la Loterie romande.

Une étudiante tessinoise, Romina Bozzini, lauréate du 35e concours, a reçu en outre un prix exceptionnel de la «Fondation pour la jeunesse suisse Général Guisan» pour son travail sur «l'hypothèse d'une présence juive parmi les victimes de l'inquisition dans la vallée de Blenio.» Elle fut envoyée au «International Youth Science Forum», en compagnie de Toni Tai, auteur d'un travail sur «Le laser et plusieurs de ses applications en microtechnique.»

Au 13e «Contest for Young Scientists» européen, une Suisseuse, Suzanne Schweizer, a reçu un prix pour un travail en biologie.

Toutes ces rencontres et concours autour de la science sont en outre des occasions de développer la connaissance et la compréhension mutuelle entre les adolescents des différentes régions linguistiques de notre pays.

TEXTES OFFICIELS

Institution d'une commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE)

DECISION

du 15 mars 2001

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, dans le but d'accompagner les départements et les écoles dans leurs programmes visant à assurer un passage réussi dans la civilisation et la culture de l'information et de la communication planétaire, confirmant ses actions antérieures visant à promouvoir une éducation aux médias et par les médias, dans le but d'offrir aux écoles et aux enseignants un accès optimal aux ressources pédagogiques des divers médias ainsi que des appuis didactiques répondant aux besoins, vu l'article 36 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996, vu les dispositions de la Convention du 4 octobre 2000 entre la Conférence, la Radio et la Télévision de Suisse romande ; vu le préavis de la CSG

arrête :

Institution et mandat général

Article premier ¹ Une commission permanente des médias et des technologies dans l'éducation est instituée en qualité d'instrument de travail et de conseil de la Conférence pour les questions relevant de l'introduction et de l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation, ci-après « la commission » (COMETE).

² La commission a mission d'échanger, de réfléchir, de concevoir et de proposer à la CIIP des mesures et des actions communes sur tous les aspects relevant des médias classiques et nouveaux, des diverses technologies de l'information et de la communication et, à titre principal, de l'éducation aux médias et par les médias dans l'ensemble de la scolarité.

Tâches particulières

Art. 2 ¹ La commission est plus particulièrement chargée des missions suivantes :

- i) de traiter de toutes les questions touchant aux médias et aux technologies de l'information et de la communication pour les activités d'enseignement et de formation au sein de l'espace de la CIIP et pour tous les degrés scolaires;
- ii) de concevoir, d'analyser, de promouvoir et/ou d'évaluer les actions régulières et les opérations spéciales d'éducation aux médias et aux TICE sur un plan intercantonal, et ceci en priorité dans le cadre de la formation des enseignants et dans la mise en œuvre du plan d'études cadre romand (la réalisation de ces actions relevant essentiellement des collaborateurs médias CIIP);
- iii) d'assurer l'échange d'informations, de veiller à la communication entre les services spécialisés cantonaux et intercantonaux et de traiter des mandats spécifiques occasionnels dans cette thématique générale ;
- iv) de veiller au décloisonnement et à la complémentarité des diverses technologies entre elles et pour les besoins de la formation ;
- v) de conseiller la CIIP dans sa politique et ses réalisations de moyens d'enseignement et de ressources éducatives ;

- vi) de porter un regard critique sur les productions et les sites destinés à l'éducation et à la formation, notamment dans les médias de service public, et d'émettre au besoin des propositions et des recommandations.

² D'autres tâches particulières peuvent être confiées à la commission par la Conférence ou son bureau, notamment sur proposition des conférences de chefs de service.

Statut

Art. 3 ¹ La commission est organe de consultation, de proposition et de travail de la Conférence.

² Elle relève administrativement du secrétariat général.

Composition

Art. 4 ¹ La commission se compose de treize personnes, désignées pour leurs compétences personnelles et porteuses des expériences et intérêts suivants :

- a) 4 spécialistes de centres de ressources cantonaux (documentation, médias et/ou TICE) ;
- b) 2 formateurs de HEP dans les domaines concernés ;
- c) 2 délégués des associations professionnelle d'enseignants (SER) ;
- d) 2 personnalités des médias (en principe 1 de la presse écrite et 1 des médias audiovisuels) ;
- e) 1 collaborateur du Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement ;
- f) 2 collaborateurs d'instituts universitaires ou d'instituts de recherches impliqués dans la problématique de la communication, des médias et des technologies.

² Le canton du Tessin peut désigner deux représentants au sein de la commission avec statut d'observateurs.

Désignation et nomination

Art. 5 ¹ La Conférence nomme les membres de la commission. Elle désigne son président ou sa présidente.

² Les membres sont proposés ou choisis sur la base de leur connaissance des questions éducatives et de leurs compétences pédagogiques et professionnelles. Il est tenu compte, dans la mesure du possible, d'une répartition géographique de leurs origines.

Durée des mandats

Art. 6 La durée des mandats des membres de la commission est limitée à quatre ans, renouvelable une seule fois.

Fonctionnement

Art. 7 ¹ La commission se donne un programme d'activité quadriennal ; celui-ci s'inscrit dans le cadre du programme de la Conférence.

² La commission se réunit en séance plénière en principe trois à cinq fois par année.

³ La commission peut inviter, ponctuellement et à titre de consultants, des personnalités extérieures.

Secrétariat

Art. 8 Le secrétariat de la commission est assumé par un collaborateur scientifique du secrétariat général.

Relations avec les conférences

Art. 9 Dans la mesure où elles ont des incidences directes dans l'enseignement, les propositions de la commission sont soumises au préavis des conférences de chefs de service.

Moyens et dispositions financières

Art. 11 ¹ Le budget de fonctionnement de la commission fait partie du budget de la Conférence.

² Les membres de la commission bénéficient des indemnités conformément aux directives de la Conférence.

Entrée en vigueur

Art. 12 La présente décision entre en vigueur immédiatement. Le secrétariat est chargé de son exécution.

Disposition transitoire et finale

Art. 13 ¹ Les mandats suivants sont abrogés, avec effet au 1^{er} janvier 2001:

- a) le mandat du Groupe romand et tessinois de l'audiovisuel à l'école (GRAVE) du 22.08.1980.;
- b) le mandat de la Commission romande de RTVE de 1976 ;
- c) le mandat de la Commission de production RTVE de 1976 ;
- d) le mandat du Groupe consultatif de la CS1 en matière d'informatique, de 1987 ;
- e) la mandat du Groupe consultatif de la CS 2 en matière d'informatique de 1985.

² Le secrétariat général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Neuchâtel, Lausanne, le 15 mars 2001

La présidente

Le secrétaire général

Martine Brunschwig Graf

Jean-Marie Boillat

Décision de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin relative à sa politique de collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement, du 15 mars 2001

La Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP),

affirmant :

- a) la nécessité d'expliciter la politique qu'elle entend promouvoir en la matière au cours des années à venir ;
- b) sa détermination à poursuivre et à amplifier les réalisations de collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement des dernières décennies ;
- c) le besoin d'adapter ses moyens juridiques et réglementaires ainsi que ses instruments de travail aux nouvelles conditions externes, notamment l'ouverture des marchés publics, à ses ambitions de renforcement de la coordination scolaire ;

considérant :

- i) que l'usage d'un même moyen d'enseignement ou de moyens similaires dans les classes de son espace francophone est un instrument essentiel de la politique de coordination scolaire ;
- ii) qu'en matière d'équipement des classes en ressources didactiques constamment adaptées aux évolutions de la pédagogie, de la didactique et de l'édition, les solutions cantonales individuelles se révèlent souvent insuffisantes et/ou trop onéreuses ;
- iii) que l'évolution technologique, par l'entrée en force du multimédia, des supports didactiques informatisés et de l'internet, implique, compte tenu des moyens financiers et humains que leur insertion scolaire requièrent, des approches et des solutions de collaboration intercantonale ;

vu les articles 2, alinéa 2, litt. l ; 6, alinéa 2, litt.e ; 13, alinéa 3 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996, arrête les orientations suivantes :

1. Les préalables de la politique de collaboration en matière de moyens d'enseignement

- 1.1 La qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles dépend prioritairement de la haute qualification professionnelle des enseignants. Les efforts de formation initiale et continue du personnel enseignant prévalent sur la mise à disposition et l'offre de ressources didactiques (moyens d'enseignement).
- 1.2 La formation des enseignants les prépare à user des méthodes pédagogiques, des moyens et supports didactiques les mieux adaptés aux élèves dont ils ont la charge afin de réaliser les objectifs d'apprentissage et d'éducation définis par les plans d'études.
- 1.3 Les plans d'études ou les plans d'études cadres arrêtés par la Conférence constituent la norme première, tant pour l'enseignant que pour le choix ou l'élaboration de ressources didactiques.

2. Les objectifs et les champs prioritaires de la collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement et de ressources didactiques

- 2.1 Les objectifs suivants sont assignés à la politique de collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement :
 - a) appuyer, accompagner et renforcer les mesures de politique de coordination scolaire de la Conférence en matière de plan d'étude cadre, de méthode d'enseignement et de formation ;
 - b) proposer aux départements membres, aux communes et aux enseignants des ressources didactiques bien adaptées aux besoins de l'enseignement et aux meilleurs prix.
- 2.2 La collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement peut prendre les formes suivantes :
 - i) adoption d'un ensemble unique de moyens pour l'enseignement de telle ou telle discipline à tel ou tel degré. Dans un tel cas, l'ensemble de moyens considéré doit permettre l'application d'approches pédagogiques différenciées,ou

ii) adoption d'un choix de deux à trois ensembles de moyens d'enseignement pour l'enseignement de telle ou telle discipline à tel ou tel degré,

ou

iii) définition d'une offre libre de moyens d'enseignement dûment accrédités.

2.3 Les actions de la Conférence en matière de collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement portent prioritairement sur les secteurs et champs suivants :

a) la totalité de la scolarité obligatoire, y compris l'éducation préscolaire ;

b) l'enseignement du français, des mathématiques et des langues étrangères.

Des actions ou réalisations portant sur d'autres disciplines ou champs disciplinaires ou s'appliquant à d'autres degrés scolaires ne peuvent être initiés qu'avec l'accord explicite de la Conférence et si les moyens requis sont disponibles.

3. Les critères de la collaboration intercantonale en matière de moyens d'enseignement

3.1 En matière d'édition ou de choix éditoriaux, la Conférence collabore avec les entreprises d'édition privées ou publiques auxquelles elle n'entend pas se substituer.

Elle privilégie les formes du mandat d'édition ou éventuellement de la coédition, les dispositions des législations sur les marchés publics étant réservées.

3.2 Dans toute la mesure du possible, les décisions proposées à la Conférence conformément au point 2.2 ci-dessus prennent en compte les offres existantes sur les marchés de l'édition suisse ou étrangère et plus particulièrement francophone.

Lorsque le marché ne répond pas aux besoins, la Conférence se réserve de définir un mandat d'édition ou de coédition à mettre au concours.

4. Les instruments de la collaboration intercantonale en matière de ressources didactiques

Pour la réalisation de sa politique, la Conférence met en place un dispositif instrumental répondant à l'architecture suivante :

i) Une commission chargée de l'analyse des besoins, de l'élaboration du cahier des charges de nouveaux moyens (conception d'ensemble) et de l'accréditation de nouveaux produits ;

ii) Une structure de réalisation chargée, par contrat, d'exécuter les décisions de la Conférence, en particulier les appels d'offres, la négociation et le suivi des contrats d'édition ;

iii) Un dispositif de stockage et de distribution, chargé d'alimenter les écoles et d'assurer le suivi des rééditions ;

iv) Un mandat général à l'IRDP pour évaluer la qualité des moyens et de leurs résultats.

Chaque élément du dispositif est indépendant dans l'exercice de son mandat.

Le secrétariat général, en sa qualité de maître d'œuvre, veille à la transmission des affaires et des mandats entre les éléments du dispositif instrumental et assure la coordination générale des travaux.

5. Le financement de la collaboration

L'ensemble des coûts induits par le dispositif décrit sous point 4.2 ci-dessus est répercuté sur les prix de vente des moyens et ressources didactiques.

La Conférence gère le Fonds de trésorerie alimenté par les ventes ou redevances. Elle en définit les règles de gestion et d'administration.

6. Mandats et suites à donner

Le secrétariat général est chargé de préparer la mise en place du dispositif décrit sous point 4 ci-dessus. Avec la collaboration de la conférence des chefs de service de l'enseignement et la commission de l'OR, il prépare à l'intention de la Conférence, à l'échéance du 30 août 2001 :

- a) un projet de réglementation du fonctionnement du dispositif instrumental ;
- b) un projet de gestion du Fonds selon point 5 ci-dessus;
- c) un projet de règles à même d'assurer dans la transparence, la gestion des affaires en cours dans la période de transition des structures et instruments actuels au dispositif prévu dans la présente décision.

7. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur dès son adoption.

Neuchâtel, le 15 mars 2001

La présidente

Martine Brunshawig Graf

Le secrétaire général

Jean-Marie Boillat

Convention

du 31 mai 2001

entre

**la Conférence intercantonale de l'instruction publique et
l'Université de Neuchâtel**

**relative à la collaboration entre le Glossaire des patois de la Suisse romande et
le Centre de dialectologie et de français régional**

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande, ci-après la Conférence, pour le Glossaire des patois de la Suisse romande, institution de la Conférence, ci-après, le GPSR,

d'une part,

L'Université de Neuchâtel, ci-après l'Université, pour le Centre de dialectologie et de français régional (CD), institut de l'unité d'enseignement et de recherche de langue et littérature française de sa Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, ci-après, le Centre,

d'autre part,

- i) désireuses de favoriser le renforcement de la collaboration entre leurs deux institutions respectives, coopération indispensable au développement de leurs missions et activités scientifiques,
- ii) rappelant le transfert du GPSR de Lausanne à Neuchâtel en 1972, soulignant le rôle de ce dernier lors de la création du Centre de dialectologie en 1973 et prenant note de leur hébergement, depuis lors, sous un même toit, dans le but de resserrer les liens de coopération,
- iii) soulignant la volonté de la Conférence et des autorités scientifiques subventionnantes du GPSR à favoriser la coopération entre celui-ci et l'Université,
- iv) considérant l'intérêt de l'Université à affirmer sa position comme centre de compétences pour l'étude du français, de son histoire et de ses variétés,
- v) dans la perspective de la constitution, à moyen terme, dans le cadre d'un accord interuniversitaire de Suisse occidentale d'un institut de dialectologie et de français régional pour la Suisse romande, fédérant les missions des deux institutions et institut concernés,

sous réserve de ratification de la Commission pour les vocabulaires nationaux de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales,

conviennent de ce qui suit:

Principes

Article premier ¹ Dans un premier temps, les deux institutions conservent leurs structures et attaches administratives distinctes. Elles respectent le mandat et la mission première de l'autre partenaire.

² La mission première du GPSR est la suivante:

- a) déchiffrement des matériaux d'enquêtes et des documents: interprétation phonétique des données graphiques, interprétation sémantique;
- b) recherche en histoire de la langue, étymologie, histoire des techniques et des institutions, notamment;
- c) mise en forme lexicographique;
- d) édition des fascicules du glossaire ;
- e) conservation des fonds documentaires ;
- f) valorisation des matériaux et des recherches auprès du public.

³ La mission première du Centre est la suivante:

- a) enseignement universitaire et formation des étudiants dans le domaine de la dialectologie galloromane, des patois vivants et du français régional, tout particulièrement romands en intégrant les apports méthodologiques à la recherche lexicologique et des résultats de la sociolinguistique;
- b) formation avancée des chercheurs dans les domaines susmentionnés;
- c) production de travaux de recherche.

⁴ Dans ce cadre, les deux institutions s'engagent à prendre toute mesure susceptible de favoriser leur collaboration et de rechercher la mise en évidence des champs d'activité et de recherches communs ou adjacents, de nature à produire des effets amplificateurs ou des économies d'échelle. Ces collaborations porteront notamment sur l'échange d'information, le partage des compétences scientifiques et des ressources documentaires, la formation et le perfectionnement des collaborateurs et collaboratrices.

Partage et échange des informations et ressources documentaires

Art. 2 ¹ Le GPSR gère une bibliothèque de recherche exhaustive dans son champ d'action, comportant notamment des ouvrages qui ne sont pas accessibles dans les autres bibliothèques publiques et universitaires. Il entretient des fonds documentaires exclusifs et originaux.

² Le CD entretient une bibliothèque spécialisée à l'usage des étudiants

³ Les deux institutions facilitent l'accès de leurs ressources documentaires à leurs collaborateurs et collaboratrices respectifs.

⁴ Elles veillent à la complémentarité de ces ressources.

Partage des compétences et ressources humaines

a) Principe

Art. 3 ¹ Les deux institutions favorisent l'échange de collaborateurs scientifiques, notamment par l'engagement de collaborateurs et collaboratrices à temps partiel dans l'une et l'autre institution.

² Les rédacteurs du GPSR sont incités à rédiger des thèses de doctorat et à participer à des congrès scientifiques.

³ Les collaborateurs et collaboratrices du CD, de même que ses étudiants avancés sont encouragés à conduire des travaux sur les matériaux des bases de données du GPSR.

b) Modalités générales

Art. 4 ¹ De manière à réaliser les principes du partage des compétences et des ressources humaines, les deux institutions prennent les dispositions ci-dessous.

² Le GPSR :

- i) libère d'une partie de leurs tâches ordinaires, ceux de ses collaborateurs auxquels l'Université propose une tâche d'enseignement à temps partiel ou appelés à participer à des projets de recherches communs (cf. art. 5 ci-dessous) ;
- ii) engage des collaborateurs et collaboratrices ou des étudiants avancés du CD à des tâches temporaires et à temps partiel dont il peut avoir besoin ;

³ L'Université : instaure une ou plusieurs charges de cours qui peuvent être confiées à des collaborateurs de la Rédaction du GPSR (introduction à la dialectologie de la Suisse romande, toponymie et onomastique, etc.)

⁴ En cas de nécessité, la commission (art. 8) peut arrêter des directives d'application.

Projets de recherche

Art. 5 Les deux institutions s'engagent à mettre sur pied des projets de recherche communs, notamment dans le domaine de la recherche toponymique romande, s'appuyant sur les bases de données élaborées dans les deux institutions.

Manifestations scientifiques et information du public

Art. 6 Les deux institutions coopèrent en matière d'information du public et des médias sur leurs travaux ainsi que dans l'organisation de conférences ou de colloques scientifiques.

Financement et administration de la collaboration

Art. 7 ¹ Les coûts induits par la collaboration entre les deux institutions sont inscrits dans leurs budgets respectifs, sous réserve d'actions ponctuelles financées de manière ad hoc.

² Les dépenses de traitement induites par l'art. 4 ci-dessus sont, en principe, à la charge de l'institution qui bénéficie de la prestation. Les administrations respectives règlent par contrat l'engagement et les conditions financières des personnes concernées qui peuvent conserver leur statut initial.

³ Les projets de recherche font, en principe l'objet de requête auprès des instances de financement de la recherche, notamment le Fonds national.

Commission de coordination

Art. 8 ¹ Une commission de coordination est chargée de la mise en œuvre et du suivi de la présente convention.

² Elle est composée de six personnes, à savoir:

- i) deux représentants du GPSR, dont le rédacteur en chef;
- ii) deux représentants du CD, dont le directeur;
- iii) un membre du décanat de la Faculté des lettres et science humaines;
- iv) un membre de la commission philologique du GPSR.

³ Elle se réunit au moins une fois par année. La présidence de la commission est assumée alternativement par le directeur du CD et le rédacteur en chef du GPSR, pour une période de deux ans. Elle réglemente, en cas de besoins, les modalités d'application de la présente convention.

⁴ En tenant compte de la bonne marche de la collaboration entre les deux institutions, elle étudie les voies, moyens et conditions de la création d'un institut universitaire de dialectologie et de français régional.

⁵ La commission adresse tous les deux ans un rapport au Rectorat de l'Université de Neuchâtel et à la Conférence intercantonale de l'instruction publique qui le porte à la connaissance de la Commission des vocabulaires nationaux de l'ASSH. Il fait état de l'avancement de la réflexion et des travaux relatifs à l'alinéa 4 ci-dessus.

Durée de la convention, renouvellement et dénonciation

Art. 9 ¹ La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans. Elle est reconduite tacitement pour une durée égale sauf dénonciation une année avant son échéance.

² Elle entre en vigueur dès sa ratification par la Commission des vocabulaires nationaux de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales.

Neuchâtel, le 31 mai 2001

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

La présidente
Martine Brunschwig Graf

Le secrétaire général
Jean-Marie Boillat

L'Université de Neuchâtel

Le recteur
Denis Miéville

Le doyen de la Faculté des lettres
Daniel Schulthess

Ratification

La présente convention est ratifiée par

la commission pour les vocabulaires nationaux de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales

Le président
Prof. Roland Ris

La vice-présidente
Brigitta Gadiant

Berne, juin 2001

Décision de la CIIP relative à son programme de travail pour les années 2001 à 2004

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,
vu l'article 6 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,

arrête :

Article premier ¹ Le document intitulé « **Programme de la CIIP pour les années 2001 à 2004** » daté du 31 mai 2001 est adopté.

² La première partie, « *Les six priorités de la Conférence* » a valeur d'engagement politique de la Conférence. Elle attend que l'ensemble des organes, conférences, institutions, commissions et groupes de travail concernés respectent rigoureusement ces priorités dans l'accomplissement et la planification de leurs travaux.

³ Les deuxième, troisième et quatrième parties engagent les organes, conférences et institutions concernés à travailler avec diligence à la réalisation des objectifs et actions décrites.

Art. 2 ¹ La présente décision est partie intégrante du programme. Celui-ci est inséré dans le rapport annuel 2000 de la Conférence.

² Le secrétaire général est chargé de son exécution et du suivi de la réalisation du programme.

Neuchâtel et Yverdon, le 31 mai 2001

La présidente

Martine Brunschwig Graf

Le secrétaire général

Jean-Marie Boillat

Décision de la CIIP relative au Plan de développement 2001 / 2004 de l'IRDP

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu l'article 52, alinéa 1 de ses Statuts du 9 mai 1996,

vu la proposition du directeur de l'IRDP du 11 avril 2001,

sur proposition de la conférence des secrétaires généraux,

arrête :

Article premier ¹ Le plan de développement et de financement de l'IRDP pour la période 2001 – 2004 est adopté.

² L'adoption a valeur indicative. L'adoption des budgets annuels selon la procédure normale est réservée. Il en est de même des dispositions réglementaires relatives à l'engagement et au statut du personnel.

Art. 2 ¹ Le plan inclut les mesures suivantes :

- le renforcement de la capacité de la direction de l'IRDP dans l'exercice de ses missions de coordination de la recherche ;
- le renforcement de l'engagement de l'IRDP dans le domaine des évaluations des systèmes et des organisations, notamment par la création interne d'une Unité de recherche en Evaluation ;
- la restructuration et la consolidation de l'Unité de recherche en langues, par regroupement des compétences en français, langues seconde et étrangère, éveil aux langues ;
- l'engagement de l'Unité de recherche « mathématiques et sciences » au sein de consortiums de recherche dans l'évaluation de l'enseignement des mathématiques et des sciences, dans le cadre romand ou international (PISA II et III) ;
- poursuite d'études prospectives dans le domaine des technologies de l'enseignement, notamment en collaboration avec le secrétariat général ;
- étude de faisabilité d'une Revue romande d'éducation, couplée à un site Internet.

² Il suppose l'engagement supplémentaire de deux demi-postes d'assistants de recherche et la création d'un poste de chercheur.

³ La réalisation du plan implique une contribution de la Conférence au budget 2002 de 1'793'500.- et de 1'831'500.- dans les prévisions 2003 et 2004, ainsi qu'un prélèvement sur la réserve propre de 75'000.- pour le budget 2002 et la prévision 2003. Dès 2004, il est attendu que la contribution fédérale (nouvelle période de subventionnement) s'élèvera à 450'000.-.

Art. 3 ¹ La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle est communiquée à la direction de l'IRDP.

Neuchâtel et Yverdon, le 31 mai 2001

La présidente

Le secrétaire général

Martine Brunshawig Graf

Jean-Marie Boillat

Décision de la CIIP relative au Plan de développement et de financement pour la période 2001 / 2004

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu l'article 52, alinéa 1 de ses Statuts du 9 mai 1996,
vu la proposition du secrétaire général du 15 mai 2001,
sur proposition de la conférence des secrétaires généraux,

arrête :

Article premier ¹ Le plan de développement et de financement pour la période 2001 – 2004 est adopté.

² L'adoption a valeur indicative. L'adoption des budgets annuels selon la procédure normale est réservée. Il en est de même des dispositions réglementaires relatives à l'engagement et au statut des personnels.

Art. 2 ¹ Le plan inclut, outre l'insertion des éléments du Plan de l'IRDP relatifs aux budgets, les mesures suivantes :

- le renforcement de la capacité d'appui du secrétariat général aux travaux des organes, conférences et commissions de la Conférence en vue de la réalisation des objectifs de son Programme 01-04 ;
- l'insertion de la structure CRFP dans le dispositif de la Conférence (budget et administration, personnel) ;
- la mise en place d'une cellule administrative de production documentaire en OSP ;
- la mise en place d'une cellule administrative de conduite et de gestion des moyens et ressources d'enseignement ;
- l'organisation d'une cellule administrative en charge de la coordination dans le domaine des médias et des TICE ;

² L'organisation administrative des trois derniers éléments du premier alinéa leur garantit l'indépendance et l'autonomie requises dans l'exercice de leurs missions, au même titre que les autres institutions de la Conférence.

³ La réalisation du plan implique la création de deux postes supplémentaires de cadres ainsi que l'engagement d'un appui de secrétariat équivalent à 1.5 postes.

⁴ La réalisation du plan implique une croissance des contributions ordinaires des cantons de 2 % annuel pour les années 2002 à 2004, ainsi qu'un prélèvement sur la réserve de l'ordre de 300'000.- francs pour le budget 2002 et de l'ordre de 150'000.- francs pour la prévision 2003.

Art. 3 ¹ La présente décision entre en vigueur immédiatement. Le secrétaire général est chargé de son exécution.

Neuchâtel et Yverdon, le 31 mai 2001

La présidente

Martine Brunshwig Graf

Le secrétaire général

Jean-Marie Boillat

Décision de la CIIP relative à l'insertion fonctionnelle de la conférence des offices cantonaux de la formation professionnelle de Suisse romande et du Tessin CRFP

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,
vu les articles 31 et 56 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,
considérant le rapport du Groupe de travail ad hoc du 27 mars 2001,
sur préavis de la conférence des secrétaires généraux du 15 avril 2001,
arrête :

Mandat et organisation	Article premier Le « <i>Mandat et organisation de la CRFP</i> » du 27 mars 2001, tel que figurant en annexe, est ratifié.
Participation des cantons de Fribourg et du Jura	Art. 2 De manière à assurer aux Départements de l'Economie des cantons de Fribourg et du Jura, en charge de la formation professionnelle, les moyens d'une participation équitable aux travaux qui les concernent, les Statuts de la Conférence du 9 mai 1996 sont modifiés comme suit : (nouveau en gras/italique) Art. 5 Composition ¹ L'Assemblée plénière réunit les chefs des départements de l'Instruction publique des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud. ² Lorsque l'Assemblée traite d'un objet de politique de la formation ou de la culture , ne relevant pas, dans un canton ou l'autre, du département de l'Instruction publique, elle invite le chef du département cantonal en charge du dossier, qui exprime l'avis cantonal. Celui-ci peut se faire accompagner ou représenter par le chef de service qu'il désigne.
Caducité de l'art. 56 des Statuts CIIP	Art. 3 La présente décision annule l'art. 56 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996 (disposition transitoire relative à la CRFP).
Abrogation des Statuts de la CRFP de 1983	Art. 4 ¹ La Conférence invite les chefs des Départements ayant ratifié les « <i>Statuts de la Conférence des offices cantonaux de la formation professionnelle de la Suisse romande et du Tessin</i> », du 22 septembre 1983, à dénoncer leur ratification. ² Elle invite la CRFP à dissoudre la conférence, conformément à l'art. 9 des Statuts susmentionnés pour le 31 décembre 2001. ³ La confirmation de ces dénonciations et de la dissolution est transmise au secrétariat général qui en informe l'ensemble des Départements concernés ainsi que la Conférence.
Information des partenaires	Art. 5 La Conférence informe officiellement les partenaires habituels de la CRFP du changement de statut et de son insertion fonctionnelle dans le dispositif de la CIIP. Il s'agit notamment, de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), de la conférence suisse des offices cantonaux de la formation professionnelle (CSFP), du Département fédéral de l'économie publique et de son Office de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).
1. Budget 2002	Art. 6 ¹ Le budget 2002 de la CRFP du 23 avril 2001, portant sur un total de charges de 1'428'600.- francs, dont 806'800.- francs en vue de la participation à des projets ApA2 est adopté. Il est intégré dans le budget général de la Conférence, sous réserves des modalités administratives et comptables qui pourront être mises en œuvre pour l'année 2002.

² La contribution ordinaire des cantons au financement dudit budget s'élève à 287'000.- francs répartie entre les cantons selon les dispositions de l'art. 53, alinéas 2 et 3 des Statuts du 9 mai 1996 (clé de la population de langue française).

2. Entrée en vigueur

Art. 7 ¹ La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle porte effet dès le 1^{er} janvier 2002.

² Le secrétaire général de la Conférence est chargé de son application.

Neuchâtel et Yverdon, le 31 mai 2001.

La présidente

Martine Brunschwig Graf

Le secrétaire général

Jean-Marie Boillat

Annexe : Mandat et organisation de la conférence des offices cantonaux de la formation professionnelle de la Suisse romande et du Tessin du 27 mars 2001

Mandat et organisation de la conférence des offices de la formation professionnelle¹

1. Mandat général

La conférence des offices de la formation professionnelle (CRFP) est un instrument de travail de la CIIP au sens de l'art. 31 à 35 des Statuts. Elle traite des questions relevant de l'ensemble de la formation professionnelle du secondaire II et du degré tertiaire pour autant que cela ne relève pas d'un autre organe de coordination.

La CRFP exerce la surveillance sur les prestations directes offertes par le secrétariat aux écoles et aux associations professionnelles, notamment en matière d'épreuves d'examens de fin d'apprentissage et de publications (cf. pt 10 ci-dessous).

2. Tâches

La CRFP,

- a) étudie et propose à la Conférence des mesures de coordination ou des réalisations communes;
- b) exécute les décisions de la Conférence et assure leur application dans les cantons;
- c) formule des avis sur tout objet qui lui est soumis par la Conférence ;
- d) tient lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de la formation professionnelle des cantons membres ;
- e) formule des avis à l'intention des services membres de la conférence ;
- f) entretient des relations de travail avec la conférence suisse des offices cantonaux de la formation professionnelle (CSFP), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), les administrations fédérales et les associations professionnelles.

Elle collabore avec le Secrétaire général de la CIIP pour la préparation des décisions de la Conférence et pour la surveillance de leur exécution.

3. Composition

Chaque département concerné y est représenté par une délégation composée d'un ou deux chefs de service 2 ou hauts fonctionnaires. Les membres de la délégation cantonale sont formellement désignés par le Chef ou la Cheffe du Département concerné.

4. Présidence et vice-présidence

La présidence est assumée par un membre de la CRFP pour une durée de deux ans selon le principe du tournus cantonal. Il appartient au canton concerné de désigner la personne qui assure la présidence.

Le membre de la CRFP appelé à reprendre, en principe, la présidence après la période biennale, selon le tournus arrêté, exerce la fonction de vice-président.

5. Bureau

Un bureau prépare les séances, assure leur suivi et exécute les affaires courantes. Il se compose de trois personnes :

- i) le président ;
- ii) le vice-président ;
- iii) le secrétaire de la CRFP.

¹ Préparé sur mandat de la CIIP du 9.11.2000, par un groupe de travail ad hoc, ce document a été soumis à l'appréciation de la CRFP le 13 mars 2001 qui en a accepté les principes. Le groupe de travail l'a adopté le 27 mars 2001.

6. Séances

La CRFP se réunit, en principe, une fois tous les deux mois ou selon les besoins en séances plénières. Ses décisions sont prises à la majorité, chaque canton dispose d'une voix.

7. Secrétariat

Le secrétariat de la CRFP est assumé par le secrétariat général de la Conférence.

8. Commissions et groupes de travail

La CRFP peut constituer des commissions et des groupes de travail.

Elle propose à la Conférence ou à son bureau la constitution (mandats et composition) des commissions permanentes nécessaires à la conduite du suivi des affaires courantes de collaboration intercantonale dans son champ de responsabilités.

Elle mandate, selon les besoins, des groupes de travail non permanents. Elle en fixe la composition de cas en cas. Ils peuvent comporter des personnes extérieures à la CRFP. La composition des groupes de travail ne requiert pas une représentation de tous les cantons. Les groupes de travail lui rendent compte directement .

9. Relations extérieures

Les membres de la CRFP participent aux travaux de la conférence suisse des offices cantonaux de la formation professionnelle (CSFP).

La CFRP et son secrétariat entretiennent des relations de travail avec les services de l'administration fédérale et les associations professionnelles. Les relations politiques passent par la Conférence.

10. Prestations au bénéfice des services cantonaux et/ou des écoles et des associations professionnelles

Le champ couvert par ces prestations fait, sur proposition de la CRFP, l'objet d'un accord intercantonal ou d'un mandat général de la CIIP qui arrête les règles et conditions de leur financement.

L'administration et la gestion de ce secteur de prestations relèvent du secrétariat général.

11. Entrée en vigueur

Le présent cahier des charges entre en vigueur dès sa ratification par la CIIP.

² Les fonctions écrites au masculin doivent aussi s'entendre au féminin

³ Le 31 mai 2001

Convention intercantonale relative à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande (HETSR)

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,
vu les besoins généraux de formation des comédiens et metteurs en scène de la région,
dans le but de favoriser la création théâtrale d'expression française dans l'espace culturel romand,
désireuse de promouvoir une relève artistique de haut niveau dans le domaine de l'expression théâtrale,
dans le but d'assurer une présence artistique de qualité de la Suisse romande dans le cadre national et international,
soucieuse d'une utilisation rationnelle et économique des moyens à disposition,

arrête :

Article 1 Définition de l'objet

¹ Une Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR) est mise en place pour répondre aux besoins de l'ensemble des cantons.

² L'Ecole a charge d'assurer la formation professionnelle des comédiens et des metteurs en scène.

³ L'Ecole est une institution de formation supérieure de niveau Haute école spécialisée (HES).

Article 2 Objectifs

¹ La HETSR a pour but l'exploitation d'une institution de formation supérieure, lieu d'enseignement des matières nécessaires à la connaissance et à la pratique du théâtre, d'expérimentation et de réflexion. Elle est ouverte aux différentes formes d'art et aux courants contemporains de la pensée et de l'expression artistique.

² Elle répond aux besoins des milieux de l'expression théâtrale de la région, elle favorise les possibilités d'échanges.

³ Elle favorise l'insertion professionnelles de ses diplômés.

Article 3 Durée et périodicité de la formation

¹ Le cycle habituel de la formation est d'une durée de 3 ans.

² Les travaux et épreuves conduisant à la certification peuvent s'étendre sur une durée de 10 mois au plus au delà du cycle de formation.

³ Les admissions ont lieu, en principe, une année sur deux.

Article 4 Accès à la formation

¹ Peuvent s'inscrire au concours d'admission à la HETSR les candidates et candidats qui répondent aux conditions suivantes :

- a) être titulaire d'une maturité gymnasiale reconnue, ou
- b) titulaire d'une maturité professionnelle reconnue, ou
- c) titulaire d'un diplôme décerné par une école du degré diplôme ou une école supérieure de commerce, et clôturant une formation reconnue de trois ans, ou
- d) titulaire d'un diplôme reconnu, décerné par une autre école de culture générale du degré secondaire II, ou
- e) qui peuvent attester d'un niveau de culture générale équivalent, acquis différemment.

² L'Ecole peut, à titre exceptionnel, ne pas exiger des candidats et candidates un diplôme de degré secondaire II s'ils font preuve d'un talent hors du commun dans le domaine artistique considéré.

³ L'admission n'est prononcée par la HETSR qu'à l'issue des épreuves d'un concours.

⁴ Les candidats peuvent se présenter trois fois aux épreuves du concours.

Article 5 Diplômes

L'Ecole délivre des diplômes reconnus au sens de l'Accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes du 18 janvier 1993.

Article 6 Statut juridique de la HETSR

¹ L'Ecole est constituée en une fondation de droit privé.

² Les cantons, parties à la présente Convention, disposent d'un siège au sein du Conseil de la Fondation.

³ Quatre sièges sont réservés aux représentants des milieux professionnels concernés, pour autant que les représentants des cantons conservent la majorité.

⁴ La HETSR peut conclure un accord d'association avec d'autres institutions poursuivant des buts analogues.

Article 7 Siège de la HETSR

La HETSR a son siège à Lausanne.

Article 8 Direction, administration et corps enseignant de l'Ecole

¹ Le directeur ou la directrice de la HETSR est engagé par le Conseil de la Fondation.

² Le corps enseignant de l'HETSR et le personnel sont engagés sous contrat de droit privé par le directeur de l'école.

Article 9 Budget

Le budget annuel de l'Ecole est arrêté par le Conseil de la Fondation. La majorité des membres du Conseil, représentants des cantons est requise.

Article 10 Financement

¹ Le solde du budget de fonctionnement de la HETSR, hors subventions ou recettes extérieures est financé par les cantons signataires de la Convention selon les règles suivantes :

- i) une participation précipitaire du canton siège de 40%;
- ii) une participation générale de l'ensemble des cantons de 20 % au prorata de leur population de langue française ;
- iii) une participation au prorata de leurs ressortissants en formation selon le domicile avant le début de la formation sur le solde restant.

² Le canton de domicile est déterminé conformément à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) du 4 juin 1998 (art.5).

³ Les étudiants étrangers ne sont pas pris en compte dans le calcul de la participation cantonale selon l'alinéa 1, litt iii) ci-dessus.

Article 11 Participation des cantons non membres de la Fondation HETSR

Les cantons non membres de la Fondation versent à l'Ecole une contribution forfaitaire pour leurs ressortissants conformément à l'Accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées (AHES) du 4 juin 1998.

Article 12 Entrée en vigueur

La présente Convention entre en vigueur lorsque cinq cantons au moins l'ont ratifiée, dont les cantons de Genève et de Vaud.

Article 13 Engagement des cantons

Les cantons qui ratifient la Convention renoncent à organiser en parallèle une formation professionnelle qui pourrait concurrencer la HETSR.

Article 14 Durée de la Convention et dénonciation

¹ La présente Convention est conclue pour une durée indéterminée.

² Elle est résiliable à la fin de chaque session du cycle de formation, moyennant un préavis de 2 ans.

³ La partie qui résilie reste redevable de sa part de financement pour ses ressortissants jusqu'à l'achèvement de leur formation.

Article 15 Ratification et modification de la Convention

¹ L'autorité cantonale habilitée communique sa décision de ratification au secrétariat de la Conférence qui en informe les autres partenaires.

² Toute proposition de modification de la Convention est transmise au secrétariat qui requiert l'avis des autres partenaires de la Convention avant de la soumettre à ratification de la Conférence.

Cette convention a été adoptée par la Conférence intercantonale de l'instruction publique dans sa séance plénière du 31 mai 2001, l'article 7 étant complété au cours de sa séance plénière du 27 septembre 2001.

Neuchâtel, Lausanne, les 31 mai et 27 septembre 2001

La présidente

Martine Brunshwig Graf

Le secrétaire général

Jean-Marie Boillat

Mandat et organisation de la conférence des directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques et institutions assimilées CDHEP

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, vu les articles 31, alinéas 2, 33, 34 et 35 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996, sur proposition du secrétariat général et préavis de la conférence des secrétaires généraux, arrête :

1. Mandat général

La conférence des directeurs¹ des Hautes Ecoles pédagogiques et institutions assimilées, ci-après CDHEP, est un instrument de travail de la CIIP au sens des art. 31 à 35 des Statuts. Elle traite de l'ensemble de la problématique relevant de la formation des enseignants ; elle assure la coordination des HEP entre elles et avec d'autres institutions de formation et de recherche.

2. Tâches

La CDHEP, sur un plan général :

- a) étudie et propose à la Conférence des mesures de coordination ou des réalisations communes;
- b) exécute les décisions de la Conférence et assure leur application dans les cantons;
- c) formule des avis sur tout objet qui lui est soumis par la Conférence ;
- d) tient lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les institutions de formation des enseignants ;

et, de façon plus particulière dans le cadre des HEP et institutions assimilées :

- e) veille à la coordination de la formation initiale et continue et de l'introduction à la profession en fonction des réformes et des innovations à l'échelle intercantonale ;
- f) développe les collaborations avec les autres institutions de formation et de recherche du degré tertiaire, tout particulièrement en faveur de la formation des formateurs et de la recherche ;
- g) établit et adopte des standards facilitant la reconnaissance d'équivalences et les collaborations entre les établissements de formation ;
- h) encourage et coordonne entre les HEP le développement de domaines de compétences et la circulation des étudiants pour des domaines particuliers de formation, notamment par l'établissement de règles financières dans le prolongement de l'Accord sur les HES étendu aux HEP ;
- i) prend toutes mesures utiles pour stimuler et faciliter les échanges de tous ordres entre les institutions de formation d'enseignants

Elle collabore avec le Secrétaire général pour la préparation des décisions de la Conférence et pour la surveillance de leur exécution.

3. Composition

Chaque institution de formation d'enseignants du degré tertiaire, bénéficiant d'une reconnaissance cantonale, est représentée par son directeur ou le président de son conseil de direction. Cette désignation est formellement confirmée par le Chef ou la Cheffe du (ou des) Département(s) concerné(s).

4. Présidence et vice-présidence

La présidence est assumée par un membre de la CDHEP pour une durée de deux ans selon le principe du tournus cantonal. Il appartient, le cas échéant, au canton concerné de désigner la personne qui assurera cette charge.

Le membre de la CDHEP appelé, en principe, à reprendre la présidence après la période biennale et selon le tournus arrêté exerce la fonction de vice-président.

5. Bureau

Un bureau prépare les séances, assure leur suivi et exécute les affaires courantes. Il se compose de trois personnes :

- i) le président ;
- ii) le vice-président ;
- iii) le secrétaire de la CDHEP.

6. Séances

La CDHEP se réunit en séances plénières selon les besoins, mais au moins trois fois par an.

7. Secrétariat

Le secrétariat de la CDHEP est assumé par le secrétariat général de la CIIP.

8. Commissions et groupes de travail

La CDHEP peut constituer des commissions et des groupes de travail.

Elle propose à la Conférence ou à son bureau la constitution (mandats et composition) des commissions permanentes nécessaires à la conduite du suivi des affaires courantes de collaboration intercantonale dans son champ de responsabilité.

Elle mandate, selon les besoins, des groupes de travail non permanents. La composition des groupes de travail est fixée de cas en cas par la CDHEP. Ils peuvent comporter des personnes extérieures à la CDHEP. La composition des groupes de travail ne requiert pas une représentation de tous les cantons. Les groupes de travail rendent compte directement à la CDHEP.

9. Relations extérieures

La CDHEP entretient des relations de travail avec les Universités. Les relations politiques passent par la Conférence.

10. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur immédiatement.

Neuchâtel, Yverdon, le 31 mai 2001

La présidente

Martine Brunshawig Graf

Le secrétaire général

Jean-Marie Boillat

¹ Les fonctions écrites au masculin doivent aussi s'entendre au féminin

Convention intercantonale relative à la production de l'information sur les études et les professions, du 27 septembre 2001

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu l'article 6, alinéa 2, lettres a et f des Statuts du 9 mai 1996,

considérant les besoins des services cantonaux spécialisés en matériel et instruments de documentation et d'information sur les filières de formations, les métiers et professions,

prenant acte des expériences acquises sur le plan de la collaboration intercantonale dans la production documentaire en matière d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire,

désireuse de proposer aux publics concernés, jeunes et adultes, des moyens d'orientation et d'information d'études et de carrières de qualité et constamment mis à jour,

soucieuse d'une utilisation rationnelle et économique des moyens à disposition,

arrête :

Article premier Définition de l'objet

¹ De manière à répondre aux besoins d'information et de documentation en matière d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de l'ensemble des départements membres, de leurs services spécialisés ainsi que des publics concernés, la Conférence institue un dispositif commun d'élaboration et de production documentaire, ci-après le Centre.

² Le Centre relève administrativement du Secrétariat général de la Conférence. Il a son siège, en principe, sous le même toit.

Art. 2 Mission du Centre

Le Centre a pour mission première de produire les outils d'information et de documentation communs requis par les services cantonaux de l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire dans l'accomplissement de leur tâche. Il assure la diffusion des productions par les moyens adéquats, en privilégiant la communication électronique. Il assure la gestion des questions générales relatives à la coopération en matière d'information et de documentation dans son secteur d'activité.

Art. 3 Tâches particulières

¹ Le Centre est notamment chargé des tâches suivantes :

- i. exécution du plan de production arrêté par la commission;
- ii. engagement et direction des rédacteurs et des groupes de travail;
- iii. application des règles rédactionnelles et déontologiques ;
- iv. mise au concours des travaux d'édition, de réalisation et de diffusion, sur tout support, coordination et suivi desdits travaux ;
- v. promotion des produits ;
- vi. tenue du secrétariat de la commission, gestion administrative et financière.

² Il confie, en principe, les travaux d'édition, de réalisation et de distribution des productions documentaires à une entreprise spécialisée sur la base d'un contrat.

³ Le Centre collabore avec les organismes intercantonaux, suisses, éventuellement étrangers, poursuivant des objectifs similaires. Il peut conclure des contrats de prestations et de collaborations avec des associations professionnelles.

⁴ La Conférence peut préciser les tâches du Centre ou les compléter dans la mesure de sa mission.

Art. 4 La commission Principes et composition

¹ La commission est l'organe de surveillance du centre.

² La commission est composée de dix membres, à savoir :

- i) cinq membres proposés par la conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO) ;
- ii) deux membres proposés par la conférence des chefs de services de la formation professionnelle (CRFP) ;
- iii) deux représentants des milieux économiques et professionnels ;
- iv) un représentant du secrétariat général de la Conférence.

³ La Conférence nomme les membres de la commission pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles une fois. Elle veille à ce que chaque canton soit représenté. Elle désigne le président.

⁴ La commission se réunit selon les besoins, mais au moins deux fois l'an. Le responsable du Centre participe aux travaux de la commission avec voix consultative ; il en assure le secrétariat

Art. 5 La commission Tâches

¹ La commission est plus particulièrement chargée des tâches suivantes :

- a) définition d'une politique de production de l'information sur les études et les professions ;
- b) définition des besoins de production et adoption du plan annuel de la production ;
- c) établissement et contrôle des règles déontologiques ;
- d) évaluation des produits ;
- e) surveillance des appels d'offres et des transactions avec les partenaires;
- f) préavis sur les comptes et le budget à l'intention de la Conférence.

² La commission rend compte annuellement à la Conférence.

Art. 6 Direction et personnel du Centre

¹ La direction et l'animation du Centre sont assurées par un collaborateur scientifique ou un adjoint du secrétariat général. Il est responsable de la conduite des travaux de rédaction, d'édition et de distribution des productions documentaires communes aux services cantonaux d'orientation scolaire et professionnelle.

² Le Centre dispose d'un appui de secrétariat et d'administration.

³ Le Centre engage, en principe à la tâche, les rédacteurs et rédactrices de la documentation. Il peut constituer des groupes de travail ou des comités de rédaction.

⁴ Le personnel fixe du Centre est soumis au statut des collaborateurs de la Conférence.

Art. 7 Budget et financement

¹ Dans l'ensemble de ses activités, le Centre s'efforce d'atteindre le meilleur rapport qualité/prix.

² Il dispose d'un budget propre.

³ Le financement des activités du Centre est assuré par un Fonds institué par la Conférence (art 54 bis de ses Statuts), par les subventions fédérales éventuelles, par le produit des ventes des productions et autres redevances. L'alimentation du Fonds est arrêtée annuellement par la Conférence sur la base du budget ; les parts cantonales sont déterminées entre les cantons signataires, conformément à l'article 53 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996.

Art. 8 Application et entrée en vigueur

¹ La Conférence est habilitée à arrêter des modalités de fonctionnement du Centre et plus particulièrement du Fonds.

² La présente convention entre en vigueur lorsque cinq cantons au moins l'ont ratifiée.

Art. 9 Engagement des cantons

¹ Les cantons partenaires à la convention renoncent à produire et à éditer des documents d'information qui pourraient concurrencer les productions du Centre.

² Ils s'engagent, respectivement leurs services, à mettre à disposition contre rétribution, les compétences rédactionnelles de leurs collaborateurs.

Art. 10 Durée de la Convention et dénonciation

¹ La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

² Elle est résiliable à la fin d'une année civile, moyennant un préavis de deux ans.

Art. 11 Ratification et modification de la Convention

¹ L'autorité cantonale habilitée communique sa décision de ratification au secrétariat de la Conférence qui en informe les autres partenaires.

² Toute proposition de modification de la convention est transmise au secrétariat qui requiert l'avis des autres partenaires de la convention avant de la soumettre à ratification de la Conférence.

Neuchâtel, Lausanne, le 27 septembre 2001

La présidente
Martine Brunschwig Graf

Le secrétaire général
Jean-Marie Boillat

Avenant à la Convention intercantonale relative au cycle de formation des directeurs et directrices d'établissements : modification de l'article 9

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

considérant la proposition du Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud du 4 juillet 2001,

après avoir requis l'avis des autres partenaires de la Convention,

arrête :

Article unique

L'article 9 alinéa 1 de la Convention du 24 septembre 1998 prend la teneur suivante :

Art. 9 Direction et administration du cycle de formation

¹ *La direction et l'administration du cycle de formation sont délégués à la **Haute Ecole pédagogique (HEP)** du canton de Vaud. **Elle désigne un directeur ou une directrice du cycle.***

La présente modification entre en vigueur immédiatement.

Elle est portée à la connaissance des autorités ayant adhéré à la Convention.

Neuchâtel, Lausanne, le 27 septembre 2001

La présidente

Martine Brunschwig Graf

Le secrétaire général

Jean-Marie Boillat

Comptes 2001

Comptes de la Conférence

CHARGES

Nos	Libellés	Budget 2001	Comptes 2001
30	CHARGES DE PERSONNEL	2'146'000	1'750'521.56
3000	Personnel du Secrétariat général	1'710'000	1'633'435.01
3002	Délégués pédagogiques producteurs RTVE	400'000	91'431.35
3003	Formation des nouveaux producteurs	10'000	10'000.00
3080	Personnel contractuel	24'000	13'435.20
3002	Dès 2002 Unité MediaTICE		
3091	Formation continue	2'000	2'220.00
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	579'000	539'150.01
3100	Fourn.bureau, imprimés, publications	28'000	31'377.50
3110	Mobilier et Machines	12'000	12'153.20
3120	Eau, énergie, combustible	11'000	9'979.40
3130	Autres marchandises	1'500	
3140	Entretien des immeubles	3'500	3'228.50
3150	Maintenance informatique et photoc.	23'000	28'357.05
3160	Loyers et redevances	174'000	174'010.00
3170	Déplacements du personnel	35'000	30'165.75
3180	PTT, taxes, Télécommunications	50'000	38'902.71
3181	Assurances	1'000	1'150.85
3183	Commissions	80'000	56'460.10
3184	Délégation à la Langue Française (DLF)	20'000	20'000.00
3185	Journées d'études, expertises	70'000	70'896.65
3186	Promotion RTVE	60'000	54'764.85
3190	Cotisations	500	600.00
3191	Réceptions d'hôtes	8'000	5'576.50
3192	Autres frais divers	1'500	1'526.95
33	AMORTISSEMENTS	10'000	10'000.00
3310	Amortissement informatique	10'000	10'000.00
35	PARTICIPATIONS	2'039'000	2'039'000.00
3500	Prestations de l'IRDP (anc.3188)	65'000	65'000.00
3501	Budget de l'IRDP	1'575'000	1'575'000.00
3502	Budget du Glossaire des patois romands	260'000	260'000.00
3503	FIRD (anc. 3187)	139'000	139'000.00
36	SUBVENTIONS A DES TIERS	80'000	79'000.00
3600	Fondation Education et Développement	40'000	40'000.00
3601	La Science appelle les jeunes	25'000	25'000.00
3602	Camps UNESCO/Pologne	15'000	14'000.00
	TOTAL DES CHARGES	4'854'000	4'417'671.57

REVENUS

Nos	Libellés	Budget 2001	Comptes 2001
42	REVENUS DES BIENS	65'000	62'087.88
4200	Intérêts actifs	65'000	62'087.88
429	AUTRES REVENUS	252'000	250'470.11
4290	Fonds romand des éditions scolaires/ rétrocession temps collab. CIIP	250000.00	250000.00
4291	Recettes diverses	2'000	470.11
43	CONTRIBUTIONS	271'000	272'165.96
4300	IRDP: services généraux	195'000	195'000.00
4301	IRDP: loyer	67'000	67'000.00
4302	GPSR: Services généraux	6'000	10'000.00
4350	Ventes	3'000	165.96
439	CONTRIBUTIONS DES CANTONS	4'256'000	4'256'000.00
4390	Contribution ordinaire des cantons	4'027'000	4'027'000.00
4391	Alimentation Fonds CCO	139'000	139'000.00
4392	Contribution du Canton du Tessin	50'000	50'000.00
4393	Neuchâtel: contr.extr.(particip.loyer)	40'000	40'000.00
4394	Uni 5e - post licence		
	CONTRIBUTIONS FEDERALES	10'000	10'000.00
4394	CDIP/CH: part DLF	10'000	10'000.00
4397	CONTRIBUTION DE LA RESERVE		
	TOTAL DES REVENUS	4'854'000	4'850'723.95

RECAPITULATION

Total des charges	4'854'000	4'417'671.57
Total des revenus	4'854'000	4'850'723.95
Excédent de revenus		433'052.38

CIIP : BILAN AU 31.12.2001

ACTIFS

Caisse	2'525.10
Chèques postaux	433'520.12
UBS c/c	26'030.38
BCN compte à vue	463'911.65
Raiffeisen c/c	21'811.35
Raiffeisen / épargne	1'202'010.45
Raiffeisen / obligations	700'000.00
Raiffeisen / fonds de placement	478'070.60
Etat de Neuchâtel, compte courant (N° 111'601)	193'205.90
Titres	242'123.60
Plus ou moins value sur titres	20'692.15
Débiteurs	78'939.64
Mobilier et machines	17'139.20
Actifs transitoires	78'000.39

Total des actifs **3'957'980.53**

PASSIFS

Créanciers	357'715.81
Passifs transitoires	18'260.00
Délégation à la Langue Française (DLF)	9'469.56
Séminaire AIDEP / CS1	5'564.20
RTVE - Formation de nouveaux délégués	70'000.00
Solde OR	0.00
Liaison IRDP	679'360.92
Réserve générale	2'817'610.04

Total des passifs **3'957'980.53**

Fonds des éditions scolaires

Charges

Achats et réalisations	3'620'170.39
Frais conseils juridiques	0.00
Frais d'administration	93'948.00
Frais divers	11'136.85
Frais de séance OR, CSFR, COROM	4'253.60
CATARO sur internet	733.00
Livraison manuels à COROME	0.00
Droits de timbre, taxes et frais	63.50
Commissions suisses et étrangères	7'460.17
Droits de garde de titres	0.00
Honoraires mandat de gestion	25'007.90
Perte sur change	0.00
Perte sur titres	0.00
Constitution de provisions	248'400.00
Total des charges	4'011'173.41

Revenus

Ventes	3'748'130.90
Intérêts sur titres	4'191.75
Revenus sur titres	99'648.05
Royalties LEP S.A.	7'561.95
Royalties Heinemann	811.15
Royalties Langenscheidt	0.00
Revenus divers	106.06
Bénéfice sur change	0.00
Total des revenus	3'860'449.86

RECAPITULATION

Total des charges	4'011'173.41
Total des revenus	3'860'449.86

Excédent net des charges **150'723.55**

BILAN AU 31.12.2001

ACTIFS

Banque	961'000.25
Titres	3'207'712.10
Débiteurs	824'708.45
Intérêts courus	36'348.00
Impôts anticipés	19'006.15
Avances de fonds	392'473.76
Travaux en cours	2'384'625.08
Coûts à amortir sur prochaine édition	
- Mathématiques 5/6	130'669.40
- Mathématiques 1 à 4	749'363.76
TVA à récupérer	97'234.36
Compte courant TVA	0.00
Excédent de charges	150'723.55

Total des actifs **8'953'864.86**

PASSIFS

Créanciers	480'318.07
Provisions:	
- Français - expression	596'900.00
- Mathématiques 7-8-9	670'500.00
- Eveil au langage	130'000.00
TVA due et C/C TVA	61'089.62
Rbt avance de Fonds Math. 5-9	59'347.40
Capital	6'955'709.77

Total des passifs **8'953'864.86**

Fonds de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle (CCO)

COMPTES 2001

CHARGES

3080	Exploitation du Fonds	334.85
3170	Admin. déplacements	748.90
3200	CIDOSP + sous-commissions	18'807.05
3300	Vidéos	19'529.40
3400	Dossiers professionnels	77'479.70
3503	Cahiers Infop	11'298.30
3600	Multimédia	5'326.20
3700	UNI Info	33'567.35
3701	Ecole Info	94'201.10
3703	Fiches Infop	232'327.50
3704	BOP	59'931.55
3705	Informatique	4'736.00
3706	Swissdoc	5'440.00
3707	Autres travaux	4'096.00
3708	Uni Info 2000	19'406.80
Total comptes de charges		587'230.70

REVENUS

4200	Intérêts	759.40
4400	Dossiers professionnels	151'312.65
4700	Contrib. Uni Info	48'781.80
4701	Contrib. Ecole Info	76'740.00
4703	Infop	203'730.00
4704	Contrib. BOP	38'442.00
Total compte de revenus		519'765.85

RECAPITULATION

Total comptes de charges	587'230.70
Total compte de revenus	519'765.85
Excédent de charges	67'464.85

BILAN AU 31.12.2001

ACTIFS

CCP	57'180.23
Débiteurs	554'508.95
Actifs transitoires	26'758.85
Transitoire janv-mars 02	45'958.30
Excédent charges exercice 2001	67'464.85

TOTAL ACTIFS

751'871.18

PASSIFS

Créanciers	238'041.42
Fonds	382'577.95
Congrès	16'309.45
Post-licence	84'622.76
Passifs transitoires	30'319.60
Excédent revenus exercice 2000	0.00

TOTAL PASSIFS

751'871.18

Comptes de l'IRDP

CHARGES

Nos	Libellés	Budget 2001	Comptes 2001
30	CHARGES DE PERSONNEL	1'672'000	1'612'335.75
3000	Personnel de l'Institut	1'465'000	1'456'042.70
3080	Personnel contractuel	205'000	155'793.05
3091	Formation continue	2'000	500.00
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	323'500	300'124.41
3100	Fourn. bureau, imprimés, publications	65'000	60'043.35
3110	Mobilier et Machines	15'000	15'085.89
3120	Eau, énergie, combustible	9'000	10'232.65
3130	Autres marchandises	1'500	1'345.70
3131	Livres et périodiques	23'000	22'815.61
3133	Matériel exp./rech.scientifiques	3'000	0.00
3134	Développements informatiques	3'000	1'931.12
3140	Entretien des immeubles	3'000	3'054.30
3150	Maintenance informatique et photoc.	23'000	26'717.50
3160	Loyers et redevances	67'000	67'600.00
3170	Déplacements du personnel	35'000	36'398.45
3180	PTT, taxes, Télécom	38'000	31'232.25
3181	Assurances	1'000	935.05
3183	Commissions	12'000	6'543.70
3185	Journées d'études, expertises	10'000	5'330.29
3187	Traitements statistiques extérieurs	3'000	960.00
3188	Résumés documentaires	4'000	2'100.00
3189	Traductions	1'000	1'127.00
3190	Cotisations	2'000	1'659.60
3191	Réceptions d'hôtes	3'500	3'376.65
3192	Autres frais divers	1'500	1'635.30
33	AMORTISSEMENTS	9'000	9'000.00
3310	Amortissement informatique	9'000	9'000.00
35	PARTICIPATIONS	220'000	212'071.30
3500	Prestations du SG (anc.3184)	195'000	195'000.00
3501	Partic.à progr.de recherches	25'000	17'071.30
3502	Consortiums romands		
	TOTAL DES CHARGES	2'224'500	2'133'531.46

IRDP : REVENUS

Nos	Libellés	Budget 2001	Comptes 2001
42	REVENUS DES BIENS	6'000	6'000.00
4200	Intérêts actifs	6'000	6'000.00
429	AUTRES REVENUS	95'000	73'822.40
4291	Recettes diverses	5'000	10'630.80
4292	Engagements extérieurs collab.IRDP	40'000	42'232.40
4293	Recherches nationales et internat.	50'000	20'959.20
43	CONTRIBUTIONS	15'000	6'655.88
4350	Vente de publications	15'000	6'655.88
439	AUTRES CONTRIBUTIONS	1'733'500	1'685'000.00
4390	CIIP	1'575'000	1'575'000.00
4392	Canton du Valais	45'000	45'000.00
4393	Prestations pour le SG	65'000	65'000.00
4397	Contribution de la réserve	48'500	0.00
46	SUBVENTIONS	375'000	375'000.00
4600	Loi sur la Recherche	375'000	375'000.00
	TOTAL DES REVENUS	2'224'500	2'146'478.28
RECAPITULATION			
	Total des charges	2'224'500	2'133'531.46
	Total des revenus	2'224'500	2'146'478.28
	Excédent de revenus		12'946.82

BILAN AU 31.12.2001

A C T I F S		P A S S I F S	
Débiteurs	121'177.10	Consortium PISA	92'028.80
Mobilier et machines	18'751.70	Créanciers	117'632.70
Actifs transitoires	5'818.60	Passifs transitoires	2'500.00
Compte de liaison		Bénéfice de l'exercice	12'946.82
Secrétariat général	679'360.92	Réserve	600'000.00
Total des actifs	825'108.32	Total des passifs	825'108.32

Glossaire des patois de la Suisse romande

COMPTES D'EXPLOITATION

CHARGES	Budget 2001	Comptes 2001
Frais d'impression	48'000.00	13'694.25
Bibliothèque	21'000.00	16'220.28
Commission philologique	4'000.00	2'543.20
Télécom, taxes, affranchissements	7'000.00	10'894.19
Frais généraux	0.00	0.00
Frais de déplacements	2'000.00	1'018.30
Frais de bureau	0.00	0.00
Loyer, chauffage, assurances	56'500.00	80'981.25
Matériel de bureau	5'000.00	819.75
Matériel et Mobilier	9'000.00	6'005.45
Eau, énergie	4'500.00	3'539.55
Entretien immeuble	2'000.00	1'270.90
Informatique	15'000.00	15'239.40
Dépenses diverses	1'500.00	385.83
Formation continue	3'000.00	0.00
Traitements	1'083'000.00	1'066'476.00
Charges sociales	0.00	0.00
Utilisation crédit informatique	0.00	47'344.00
Prestation du SG/CIIP	10'000.00	10'000.00
TOTAL DES CHARGES	1'271'500.00	1'276'432.35
REVENUS		
Subvention du Fonds national	951'000.00	939'499.25
Subvention informatique	41'000.00	84'750.00
Subventions des cantons	260'000.00	260'000.00
Intérêts	5'000.00	4'844.97
Abonnements	14'000.00	2'127.00
Recettes diverses	500.00	3.82
Crédit informatisation	0.00	0.00
TOTAL DES REVENUS	1'271'500.00	1'291'225.04
RECAPITULATION		
Total des revenus	1'271'500.00	1'291'225.04
Total des charges	1'271'500.00	1'276'432.35
EXCÉDENT NET DE REVENUS	0.00	14'792.69

Bilan au 31.12.2001

A C T I F S		P A S S I F S	
Caisse	247.15	Compte courant Etat	77'197.32
Chèques postaux	126'334.50	Créanciers	56'708.10
BCN	262'618.45	Fonds informatique	39'773.25
Crédit Suisse	47'185.95	Passifs transitoires	19'000.00
Crédit Suisse Epargne	237'670.60	Capital	506'654.29
Débiteurs	36'957.30	Résultat de l'exercice	14'792.69
Actifs transitoires	3'111.70		
TOTAL ACTIFS	714'125.65	TOTAL PASSIFS	714'125.65

Composition de la Conférence, de ses organes et commissions en 2001

1. LES ORGANES DE LA CONFERENCE

1.1 L'assemblée plénière

Présidence	Martine BRUNSWIG GRAF
Vice-présidence	Serge SIERRO
BERNE	Mario ANNONI
FRIBOURG	Augustin MACHERET
GENEVE	Martine BRUNSWIG GRAF
JURA	Anita RION
NEUCHÂTEL	Thierry BEGUIN
TICINO	Gabriele GENDOTTI
VALAIS	Serge SIERRO puis Claude ROCH
VAUD	Francine JEANPRÊTRE
Secrétaire général	Jean-Marie BOILLAT
Invité permanent	Hans AMBÜHL
Secrétariat	Caroline CODONI-SANCEY

1.2 Le Bureau de la CIIP

Présidente	Martine BRUNSWIG GRAF
Membres	Marie-Laure FRANÇOIS Michel PERRIARD
Secrétaire	Jean-Marie BOILLAT

1.3 La conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO)

BERNE	Mario ANNONI <i>suppléant</i> : Jakob LOCHER
FRIBOURG	Christoph SCHAUBLIN Augustin MACHERET <i>suppléant</i> : Michel CORPATAUX puis Barbara VAUTHEY-WIDMER
GENEVE	Paul-Henri STEINAUER Martine BRUNSWIG GRAF <i>suppléant</i> Eric BAIER Maurice BOURQUIN Simon WERMELINGER
JURA	Anita RION
NEUCHÂTEL	Thierry BEGUIN <i>suppléant</i> : Jean-Daniel PERRET Denis MIEVILLE
TICINO	Gabriele GENDOTTI
VALAIS	Serge SIERRO puis Claude ROCH
VAUD	Francine JEANPRÊTRE, présidente <i>suppléant</i> : Christian PILLOUD Jean-Marc RAPP
CEPF	Francis WALDVOGEL
EPFL	Marcel JUFER
CUS	Nivardo ISCHI
UNES	Jean-Luc FALCONE
Secrétaire générale	Marie-Claude ORMOND
Sec. général adjoint	Denis BILLOTTE

1.4 Le Bureau de la CUSO

Présidente	Francine JEANPRÊTRE
Membres	Michel CORPATAUX puis Barbara VAUTHEY-WIDMER Denis MIEVILLE
Secrétaire générale	Marie-Claude ORMOND

1.5 Collaborateurs du secrétariat général

Secrétaire général	Jean-Marie BOILLAT
Adjoint du secrétaire général	Olivier MARADAN
Adjointe administrative	Anne-Marie CARDINAUX-MAMIE
Collaborateurs scientifiques	Maurice BETTEX Raymond CLAVEL Caroline CODONI-SANCEY Vérène GREMAUD Michel NICOLET
Secrétaire de direction	Patricia TAÏS

Collaboratrices administratives	Dominica BIGIRIMANA puis Stéphanie RENAUD Laurence CATTIN Elisabeth FACCHINETTI Véronique FRANÇOISE Marie-Lise ROBERT Chantal SANDOZ Francine ZEHR
Intendance	Luis MAIA

2. LES CONSEILS CONSULTATIFS

2.1 Le Conseil de la coordination

Présidence	Anne SEYDOUX
Législatif BE	Jürg GERBER
Législatif FR	Jean-Pierre GALLEY
Législatif GE	Nelly GUICHARD
Législatif JU	Francis GIRARDIN
Législatif NE	Francine JOHN puis vacant
Législatif VS	Jacques VUIGNIER puis Roland CARRON
Législatif VD	Madeleine BURNIER
Tessin	Diego ERBA
CSG	Fabien LOI ZEDDA
CSE	Michel-Claude SCHNEUWLY Werner KULL
CRFP	Alain GARNIER
AIDEP	Myriam LEONHARDT puis Claude-Alain KLEINER
CROTCE	Léon GURTNER
SER	Marie-Claire TABIN Madeleine RABOUD puis Jean-Claude SAVOY Jean-François KUNZI Francis BAOUR Hugues PLOMB Georges PASQUIER
CDGSRT	Pierre-Marc BURNAND puis Jean-François DURUSSEL
FAPERT	Anne SEYDOUX Erika MILLET puis Cathy MELLA Dominique SCHMID
Secrétariat	Jean-Marie BOILLAT Caroline CODONI-SANCEY

2.2 Le Conseil de la recherche en éducation

*Les membres du bureau ont un astérisque

Présidence	Martine BRUNSWIG GRAF
Membres d'office	Jacques WEISS / IRDP * (président du bureau) Stefan C. WOLTER
Centres / unités de recherche cantonaux	Gérard PIQUERZ / BEJUNE * puis JU Norberto BOTTANI / GE * Emanuele BERGER / TI * Jean-Pierre SALAMIN / VS * Alex BLANCHET / VD * Christian MERKELBACH / BE dès novemb. Anne-Marie BROI / ne dès novembre
Universités	Jean-Luc GURTNER Anne-Nelly PERRET-CLERMONT Aldo DALLA PIAZZA Jean-Claude NOVERRAZ puis Alexandre ETIENNE
HE5	Bernard SCHNEUWLY
SSRE	Marie-Claire TABIN
SER	Cilette CRETTON puis Georges PASQUIER
Invité	Jean-Marie BOILLAT
Secrétariat	Elisabeth EGGER

3. LES CONFERENCES

3.1 La Conférence des secrétaires généraux

BERNE	Marcel GUELAT
FRIBOURG	Michel PERRIARD
GENEVE	Marie-Laure FRANÇOIS, présid.
JURA	François LAVILLE
NEUCHÂTEL	Claude ZWEIACKER puis Claude-Henri SCHALLER
TICINO	Diego ERBA
VALAIS	Jean-François LOVEY
VAUD	Fabien LOI ZEDDA
Invités permanents	Jean-Marie BOILLAT
	Hans AMBÜHL
Secrétariat	Caroline CODONI-SANCEY

3.2 La Commission de coordination universitaire

BERNE	Urs WUERGLER
FRIBOURG	Jakob LOCHER
	Marino MAGGETTI
	Michel CORPATAUX, vice-prés. puis Barbara VAUTHEY-WIDMER
GENEVE	Eric BAIER
	Jean KELLERHALS
JURA	François LAVILLE
NEUCHÂTEL	Jean-Daniel PERRET
	Denis MIEVILLE, président
TICINO	Mauro MARTINONI
VALAIS	Gilbert FOURNIER
VAUD	Christian PILLOUD
	Jörg WINSTÖRFER
CEPF	Susy WAGNIERES
EPFL	Jean-Louis VANDRIES
CUS	Jean-Marc BARRAS
UNES	Jean-Luc FALCONE
Secrétaire générale	Marie-Claude ORMOND
Sec. général adjoint	Denis BILLOTTE

3.3 La conférence des chefs de service et de l'enseignement (CSE)

*Les membres du bureau ont un astérisque

BERNE	Dominique CHETELAT*
	Denis RACLE
FRIBOURG	Christiane BRUELHART
	Werner KULL
	Michel-Claude SCHNEUWLY
GENEVE	Marianne EXTERMANN
	Jacqueline PERRIN
	Georges SCHÜRCH
JURA	Alain BEUCHAT
	Daniel BROSY
NEUCHÂTEL	Christian BERGER
	Claude ZWEIACKER puis Jean-Claude MARGUET
TICINO	Mirko GUZZI
	Renato VAGO
	Francesco VANETTA
VALAIS	Pierre-Marie GABIOUD
	Jean-François LOVEY*, président
VAUD	Christian CORNAMUSAZ*
	Philippe LAVANCHY
	Bernard STUDER a.i. puis Daniel CHRISTEN
Secrétariat	Raymond CLAVEL*

3.5 La conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)

BERNE	Judith RENNER-BACH
FRIBOURG	Hubert PERLER
GENEVE	Jean-Marc FRÈRE, vice-prés.
	Bernard PETITPIERRE
JURA	Jean-Luc PORTMANN
NEUCHÂTEL	François BOURQUIN
TICINO	Vincenzo NEMBRINI
VALAIS	Lévy DUBUIS
VAUD	Jean-Pierre ROCHAT, président
Secrét. intercantonal	Jean-Pascal MOUGIN
Secrétariat	Josette FALLET

3.6 La conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO)

BERNE	Maurin SCHMID
FRIBOURG	Marc CHASSOT
GENEVE	Claudette FAUQUE
JURA	Jean-Pierre GILLABERT
NEUCHÂTEL	Claude JEANDROZ, président
TICINO	Romano ROSSI
VALAIS	André FONTANNAZ a.i.
VAUD	Isabel TAHER-SELLES, vice-prés.
Secrétariat	Raymond CLAVEL

3.7 La conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC)

BERNE	Walter WENGER
FRIBOURG	Gérald BERGER
GENEVE	Michel RAMUZ
JURA	Michel HAUSER, président
NEUCHÂTEL	Daniel RUEDIN
VALAIS	Karl SALZGEBER, vice-prés.
VAUD	Brigitte WARIDEL
Secrétariat	Anne-Marie CARDINAUX-MAMIE

3.8 La conférence des directeurs des Hautes Ecoles Pédagogiques (CDHEP)

BEJUNE	SAMUEL WAHLI
FRIBOURG Primaire	Alexandre ETIENNE
FRIBOURG Secondaire	Guillaume VANHULST
GENEVE Primaire	François AUDIGIER
GENEVE Secondaire	Rémy VILLEMEN
TICINO	Boris JANNER
VALAIS	Maurice DIRREN
VAUD	Daniel NOVERRAZ
Secrétaire	Olivier MARADAN

4. LES COMMISSIONS

4.1 Le Conseil Média-Formation

CIIP	Serge SIERRO puis vacant
SG CIIP	Jean-Marie BOILLAT
TSR	Gilles MARCHAND
RSR	Gérard TSCHOPP
SER	Marie-Claire TABIN

4.2 La Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE)

Centres cantonaux	Raymond MOREL
	Serge RAMEL
	Louis-Joseph FLEURY
	Michael ANDERES
Formateurs HEP	Bernard JOUSSON
	Toni RITZ
Associations professionnelles d'enseignants	Francis BAOUR
	Jacques DANIELOU
Journaliste	Nicolas DUFOUR
CTIE	Liliane CHAPPUIS
Universités / recherche	Daniel PERAYA
	Luc-Olivier POCHON
Observateur tessinois	Gustavo FILLIGER
Secrétaire	vacant

4.2 La Commission pédagogique (CP)

Présidence	Jacqueline PELLET
Départements de l'Instruction publique	Christian MERKELBACH Guillaume VANHULST Charles DE CARLINI Fiorella GABRIEL Alain BEUCHAT Claude ZWEIACKER puis Jean-Claude MARGUET Marie-Madeleine LUY Jean-François CHARLES
Observateurs	Dario BERNASCONI Elvezio SARTORE
Associations professionnelles d'enseignants	Georges PASQUIER Etienne MOUGIN Marie-Claire TABIN Jacques DANIELOU Marie-Danièle BROQUET Bertrand SCHMIED Sonja VAUCHER DE LA CROIX Jacques WEISS
IRDP	
Secrétaire	Olivier MARADAN

4.3 La Délégation à la langue française

Présidente	Marie-José BÉGUÉLIN
Membres	Jean-François DE PIETRO François GRIN Marinette MATTHEY Eric WEHRLI
Secrétariat	Christine OLIVIER

4.4 Moyens et ressources didactiques

4.4.1 La Commission romande des moyens d'enseignement (COROME)

SG CIIP	Olivier MARADAN
CSE	Christiane BRUELHART Marcel GUELAT
OR	Jean-Pierre SALAMIN
SER	Marie-Claire TABIN Nicolas REY-BELLET
Secrétariat	Francine ZEHR

4.4.2 L'office romand des éditions scolaires (OR)

BERNE	Walter SCHÜRCH
FRIBOURG	René VONLANTHEN
GENÈVE	Gilles MONNEY
JURA	Etienne BEURET, vice-président
NEUCHÂTEL	Willy DEBELY
TICINO	Marco CROCE
VALAIS	Jean-Pierre SALAMIN, président
VAUD	Yves CROISIER, secrétaire
COROME	Maurice BETTEX

4.4.3 La commission de surveillance du fonds romand des éditions scolaires

Président	Jean-Marie BOILLAT
CSG	Marcel GUELAT
CSE	Claude ZWEIACKER puis Georges SCHÜRCH Christiane BRUELHART
Secrétaire	Francine ZEHR
Participent avec voix consultative :	
SER	Marie-Claire TABIN
OR	Jean-Pierre SALAMIN
Fonds romand	Anne-Marie CARDINAUX-MAMIE

4.5 La commission de l'enseignement spécialisé (CES)

BERNE	Jean-Pierre WENGER
FRIBOURG	Suzanne GREMAUD
GENÈVE	Jean-Paul BIFFIGER
JURA	Pierre-Alain TIÈCHE
NEUCHÂTEL	Pierre DUCOMMUN
TICINO	Giorgio MERZAGHI
VALAIS	Michel DELITROZ, président
VAUD	Jean-Jacques ALLISSON
Invités	Danièle WOLF, SPC Hubert PILLER, OFAS
Secrétariat	Danouchka KRIENBUEHL

4.6 La commission de l'information et de la documentation en matière d'orientation scolaire et professionnelle (CIDOSP)

BERNE	Anne MONNIER
FRIBOURG	Marie-José ROHRBASSER
JURA	Raphaèle MAITRE ANNAHEIM
NEUCHÂTEL	Aïssa LABGAA
GENÈVE	Roland GODEL
TICINO	Béatrice TOGNOLA GIUDICETTI
VALAIS	Germain BETRISEY
VAUD	Anne-Claude KUNZI-HOFMANN, présidente

Membres associés
AGAB/ASOU
ASOSP-SR

Julia-C. SANZ
Sébastien AEBY puis Christian
BALLENEGGER

4.7 La commission pour le perfectionnement des enseignants (CPE)

BERNE	Samuel WAHLI
FRIBOURG	Michel DUMOND
GENÈVE	Sarah KONTOS Jean-Daniel CATTIN, vice-PRÉS. Jean HOFFMEYER
JURA	Josiane GREUB
NEUCHÂTEL	Roberto MINOTTI
TICINO	Fulvio POLETTI
VALAIS	Antoine MUDRY, président
VAUD	Jacques BERNOULLI Josianne CHEVALLEY-ROY

4.8 Le groupe des responsables romands et tessinois de la formation pédagogique des maîtres de l'enseignement secondaire (RFP)

BERNE	Paul ZURCHER
FRIBOURG	Guillaume VANHULST
GENÈVE	Rémy VILLEMIN
JURA	Jean HOFFMEYER
NEUCHÂTEL	Bernard RENEVEY
TICINO	Boris JANNER
VALAIS	Guy VOIDE
VAUD	Gérard BOBER, président
ISFPF	Pierre-Yves BROUTTIER
SR	Dieter SCHURCH
Ti	Bernard GYGI
CPS/CID	

4.8 La commission romande pour la formation des directeurs et directrices d'établissement (CRFDE)

Gérard BOBER
Edmond FARQUET
Pierre Marie GABIOUD, président
Michel LAPAIRE
Philippe LAVANCHY
Jacqueline PERRIN
Clément ZILL

5. LES INSTITUTIONS

5.1 L'institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDPA)

5.1.1 Collaborateurs de l'IRDPA

Directeur	Jacques WEISS
Collaborateurs scientifiques	Sandrine AEBY Anne-Lore BREGY Claudine BROHY Jean-François DE PIETRO Simone FORSTER François JAQUET Anne LUGON-MOULIN Lucie MOTTIER-LOPEZ Luc-Olivier POCHON Nadia REVAZ Chantal TIËCHE-CHRISTINAT Martine WIRTHNER
Bibliothécaires-documentalistes	Isabelle DESCHENAU Françoise LANDRY Christiane ANTONIAZZA- TORCHE Christophe KRAEHNBUHL Elisabeth EGGER
Secrétaire de direction	Liliane JEANNERET-CLERC
Collaboratrices administratives	Corinne MARTIN Christine OLIVIER Doris PENOT Marianne STEUDLER

5.1.2 Comité scientifique

Président	Jean RETSCHITZKI
Membres	Linda ALLAL Jean BRUN Georges LÜDI André PETITAT Edo POGLIA Yves REUTER Jacques WEISS
Secrétariat	Elisabeth EGGER

5.2 Le Glossaire des patois de la Suisse romande

5.2.1 Collaborateurs du glossaire

Rédacteur en chef	Paul-Henri LIARD
Rédacteur en chef adjoint	Hervé CHEVALLEY
Rédacteurs	Eric FLUCKIGER Bernadette GROSS Alexandre HUBER Wulf MÜLLER
Assistantes	Françoise CORNU Mayeule WEIBEL
Secrétaire	Anne BEAUJON

5.2.2 Commission philologique

Président	Michel BURGER puis Gilles ECKARD
BERNE	vacant
FRIBOURG	Nicolas MORARD
GENÈVE	Jacqueline CERQUIGLINI-TOULET
JURA	Michel HAUSER
NEUCHÂTEL	Marie-José BÉGUELIN
VALAIS	Françoise VANNOTTI
VAUD	François ZUFFEREY
Membres	Gilles ECKARD puis Michel BURGER
ad personam	François VOILLAT André WYSS

6. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL AD HOC

6.1 Comité de rédaction du plan d'études cadre romand (PECARO)

Marlyne ANDREY
Nicoloe ELLIOTT
Alain EMERY
Marilène LEIBZIG
Olivier MARADAN, président
Jean-Dominique REYMOND
Nicolas RYSER

6.2 Groupe de travail Ressources en matière d'éducation et de prévention (EDU-PRE)

Philippe DE VARGAS
Michel GIRARDIN
Jean-Paul MOULIN
Christian MOUNIR
Michel NICOLET, président
Francine RICHON
Walter SCHNYDER
Claude ZWEIACKER

6.3 Groupe de travail HEP (GTHEP)

HEP-BEJUNE	Samuel WAHLI, président
HEP-FR	Alexandre ETIENNE
SFM-UNI-FR	Guillaume VANHULST
IFMES-GE	Rémy VILLEMIN
IAA-TI	Fulvio POLETTI
HEP-VS	Danièle PERISSET BAGNOUD
HEP-VS	Daniel NOVERRAZ
Secrétaire	Olivier MARADAN